

**EXPERTISE ECOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN  
PROJET D'AMENAGEMENT DE PLATEFORME  
LOGISTIQUE**

**ROYE (80)**



## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE..... 5

- 1. Localisation du projet (zone de projet et zone d'étude)..... 6
- 2. Zone d'inventaire ..... 8
- 3. Zone étendue ..... 9

### II. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL..... 10

- 1. Localisation du projet par rapport aux zonages naturels d'inventaire.....13
- 2. Localisation du projet par rapport aux zonages naturels réglementaires.....18
  - a) Natura 2000 .....18
  - b) Sites RAMSAR – Zones humides d'importance internationale.....22
- 3. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques .....24
- 4. Localisation du projet par rapport aux zones à dominante humide .....29
- 5. Conclusions de la délimitation de zones humides sur les deux critères (floristique et pédologique) .....32

### III. METHODOLOGIE D'ETUDE..... 33

- 1. Déroulement général des prospections.....33
- 2. Dates de prospection .....37

### IV. ETAT INITIAL ET BIO-EVALUATION DE LA FLORE, DES HABITATS ET DE LA FAUNE 40

- 1. Les habitats .....40
  - a) Données bibliographiques à l'échelle communale pour les habitats.....40
  - b) Méthodologie spécifique aux habitats.....43
  - c) Bio-évaluation des habitats.....44
- 2. La flore .....54
  - a) Données bibliographiques à l'échelle communale de la flore .....54
  - b) Méthodologie spécifique à la flore .....61

c) Bio-évaluation de la flore.....	62
3. La faune .....	67
a) Données bibliographiques à l'échelle communale de la faune .....	67
b) Méthodologie commune de la faune.....	70
c) Avifaune (oiseaux).....	71
d) Mammifères.....	98
e) Herpétofaune (reptiles et amphibiens).....	116
f) Arthropodes et Gastéropodes .....	125
<b>V. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....</b>	<b>137</b>
<b>VI. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>140</b>
Intentions architecturales .....	141
Intentions paysagères .....	141
Engagements environnementaux.....	143
<b>VII. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES HABITATS, LA FLORE ET LA FAUNE .....</b>	<b>144</b>
1. Généralités.....	144
a) Critères et types d'impacts .....	144
b) La séquence ERCas.....	145
2. Les impacts globaux prévisibles d'un projet .....	147
3. Impacts prévisibles spécifiques de l'opération sur les entités biologiques .....	149
4. Synthèse des impacts bruts du projet.....	151
<b>VIII. MESURES ÉCOLOGIQUES RESPECTANT LA SEQUENCE "EVITER-REDUIRE-COMPENSER" .....</b>	<b>153</b>
1. Mesures ERAs .....	153
a) Phase conception .....	154
b) Phase chantier .....	155
c) Phase d'exploitation.....	166
2. Analyse des Impacts résiduels.....	177

<b>IX. SYNTHESE DES MESURES ECOLOGIQUES.....</b>	<b>184</b>
<b>X. ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000 .....</b>	<b>187</b>
1. Zone de Protection Spéciale "Etangs et marais du bassin de la Somme" – FR2212007 .....	189
2. Zone Spéciale de Conservation "Tourbières et marais de l'Avre" – FR2200359193	
3. Zone Spéciale de Conservation "Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval" – FR2200369 .....	201
4. Conclusion .....	206
<b>XI. ANNEXES .....</b>	<b>207</b>
1. Liste des espèces floristiques de la zone d'inventaire .....	207
2. Liste des espèces de mammifères terrestres recensée sur la commune de Roye (hors espèces domestiques) .....	224
3. Liste des espèces de d'insectes recensée sur la commune de Roye .....	227

## I. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE

Les espèces animales et végétales dont les populations et les habitats sont menacés bénéficient, dans de nombreux cas, d'un statut de protection. Ces mesures sont prises à l'échelon international, lorsqu'il s'agit de sauver des espèces de l'extinction ou bien au niveau national et régional, pour préserver le patrimoine naturel.

**La société AREFIM, en tant que maître d'ouvrage a missionné le bureau d'études DIAGOBAT dans le cadre du projet de création de plateformes logistiques sur la commune de Roye, dans le département de la Somme.**

**La présente étude doit préciser les enjeux écologiques identifiés sur le secteur du projet et appréhender les futurs impacts du projet sur le milieu naturel à l'aide d'inventaires écologiques.**

Cette étude consiste en :

- ✓ Un recensement des zones naturelles d'inventaire et de protection dans le secteur d'étude concerné par le projet,
- ✓ Une étude bibliographie des espèces présentes à l'échelle communales et pouvant être présentes au sein de la zone de projet,
- ✓ Des inventaires de terrain de la faune et de la flore susceptibles d'être impactées par le projet à des périodes appropriées à leur observation,
- ✓ Une précision sera apportée concernant les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces protégées ainsi qu'une analyse du fonctionnement écologique local,
- ✓ L'étude analysera l'impact du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats présentant un enjeu écologique,
- ✓ Elle proposera des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en fonction des impacts identifiés.

La destruction d'espèces protégées en application des dispositions de l'article L 411-1 du code de l'environnement, ainsi que de leurs habitats (cas des espèces dont l'aire de repos et de reproduction est protégée) est interdite. Dans certains cas, il est possible de déroger à ces interdictions, cependant la présente étude n'inclut aucune procédure de demande de dérogation.

## 1. Localisation du projet (zone de projet et zone d'étude)

La zone de projet se localise sur la commune de Roye, dans le département de la Somme (80), plus précisément, à l'Ouest de l'autoroute A1.

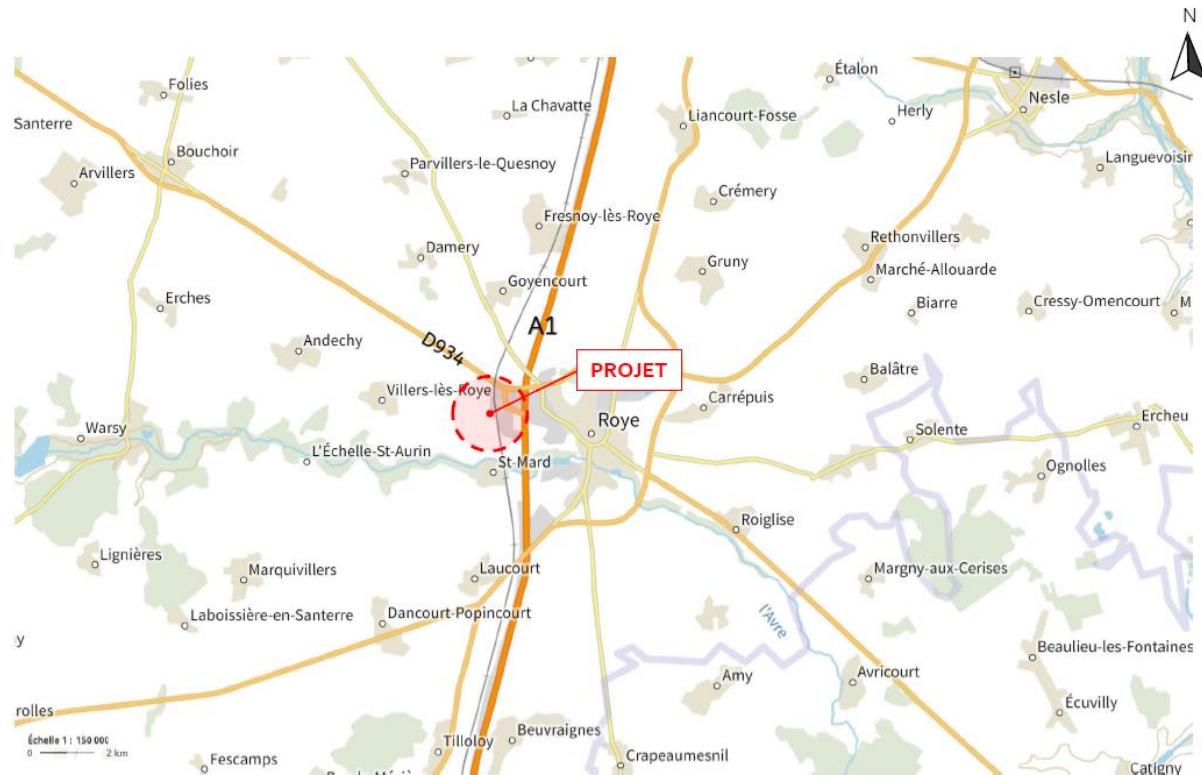


Figure 1 : Localisation du projet

La quasi-totalité du site est actuellement occupé par des cultures agricoles intensives.

La zone de projet est en contexte péri-urbain et délimitée par une zone d'activités, à dominante logistique au Nord et à l'Est ainsi que des espaces agricoles à l'Ouest et au Sud.

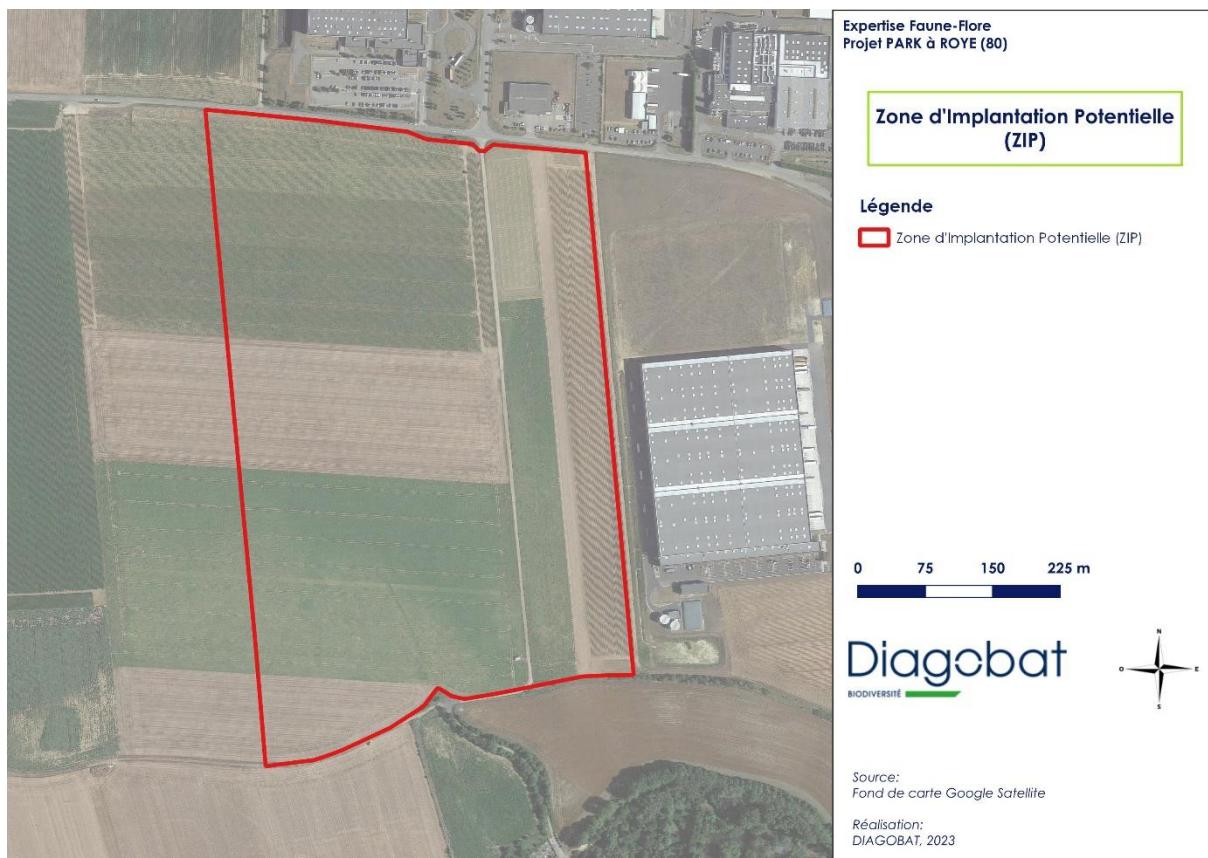


Figure 2 : Zone d'implantation potentielle

Les termes de zone de projet, zone d'étude et Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) sont utilisés comme synonymes dans ce rapport.

## 2. Zone d'inventaire

La zone d'inventaire se définit comme la zone dans laquelle sont réalisés les inventaires directs de la faune et de la flore. Elle est délimitée par les obstacles artificiels et naturels ainsi que les propriétés privées aux alentours de la zone d'étude. La zone d'inventaire englobe donc la zone de projet.

La carte ci-après permet de localiser précisément la zone d'inventaire qui s'étend sur une surface de 85,9 ha. Les limites définies au Nord-Est et à l'Est concernent des propriétés privées avec les plateformes logistiques déjà existantes.

Les limites Nord et Ouest sont définies afin d'inclure des habitats similaires à ceux existants sur la zone de projet pour s'assurer qu'aucune espèce patrimoniale n'est observée aux abords.

Enfin, la limite Sud a été établie afin d'y inclure la lisière de la vallée alluviale présente au Sud. Un précédent projet situé à proximité n'avait pas inclus cette composante du paysage pouvant accueillir des espèces patrimoniales (notamment liées aux milieux boisés et humides comme les chiroptères), avait fait l'objet de critiques de la part des acteurs locaux.

Afin d'intégrer ces potentiels enjeux écologiques, la zone d'inventaire inclus donc une partie de cette vallée.

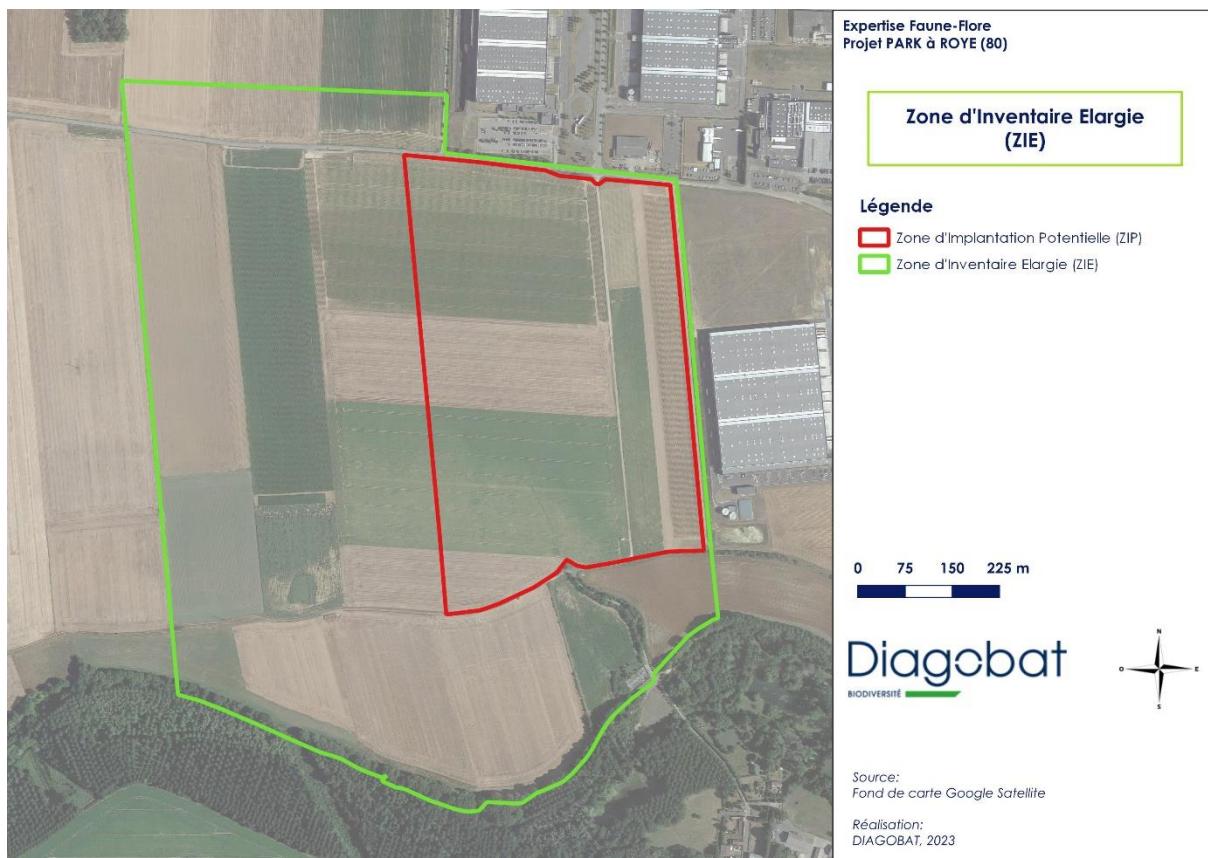


Figure 3 : Zone d'inventaire étendue

### 3. Zone étendue

Elle correspond à une surface de 10 km de rayon, centrée sur le projet. Cette distance a été choisie en fonction de la capacité de dispersion de la plupart des espèces hormis l'avifaune et quelques espèces de chiroptères.

La zone étendue sert au recensement des zonages du patrimoine naturel environnants en excluant les sites Natura 2000 pour lesquels la zone étendue a été élargie à 20 km autour de la zone de projet.

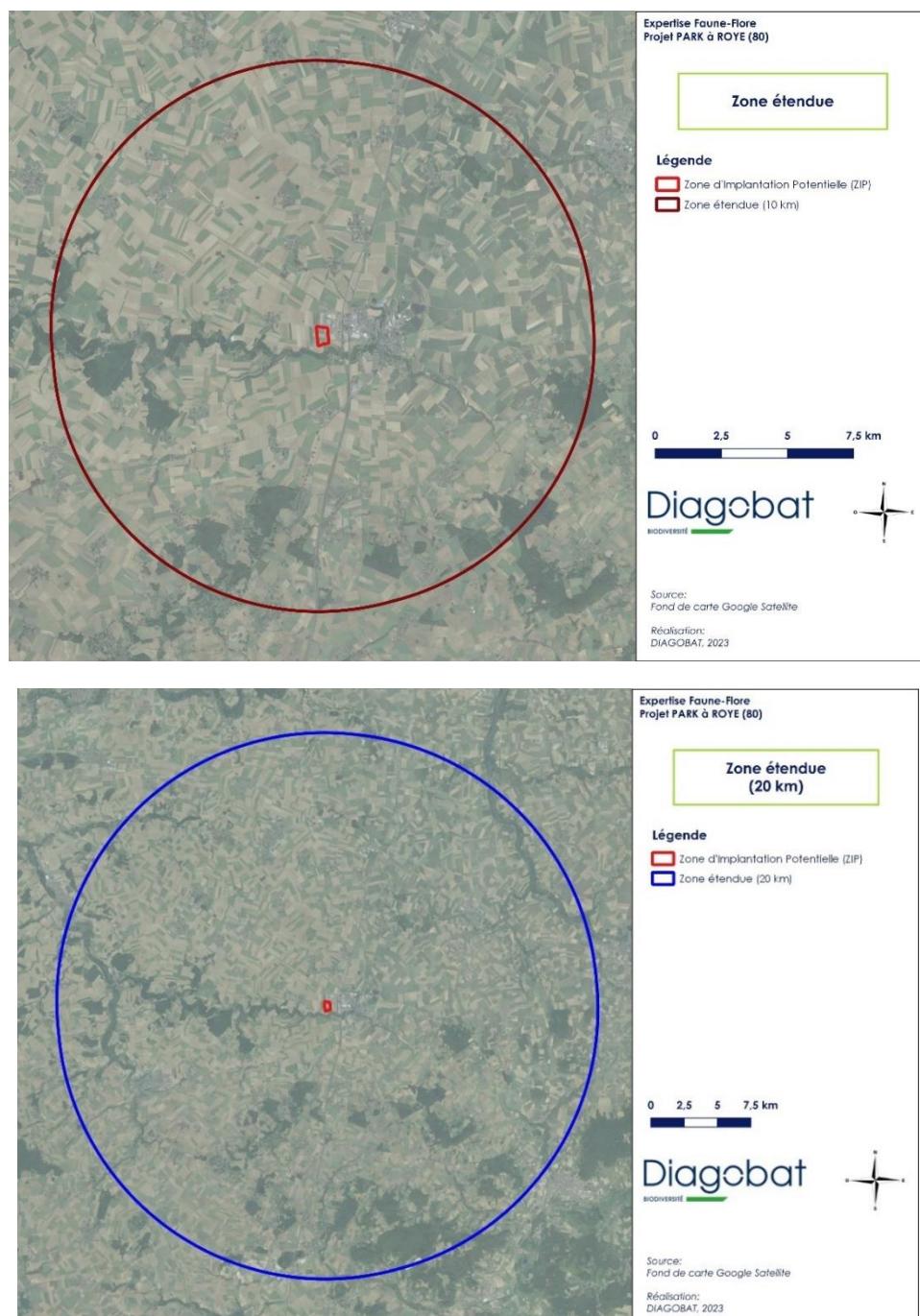


Figure 4 : Zones étendues (10 km et 20 km)

## II. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL

Le tableau suivant fait le récapitulatif de tous les zonages naturels présents dans la zone étendue du site, soit dans un rayon de 10 kilomètres et 20 kilomètres pour ce qui concerne les sites Natura 2000. Ils sont davantage détaillés par la suite.

Tableau 1: Zonages naturels à proximité de la zone d'étude

Catégorie	Type / N° identifiant	Nom	Distance par rapport au projet
Réglementaire	Site RAMSAR 2322	Marais et Tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre	Environ 8,02 km à l'Ouest
	ZPS FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme	Environ 17,93 km au Nord-Est
	ZSC FR2200359	Tourbières et marais de l'Avre	Environ 17,99 km au Nord-Ouest
	ZSC FR2200369	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval	Environ 19,85 km au Sud-Ouest

D'inventaire	ZNIEFF de Type 1 220013998	Larris et Bois de Laboissière à Guerbigny	Environ 5,63 km au Sud-Ouest
	ZNIEFF de Type 1 220005001	Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignières et des Carambures	Environ 6,22 km à l'Ouest
	ZNIEFF de Type 1 220013826	Massif forestier d'Avricourt/Régal et Montagne de Lagny	Environ 7,76 km au Sud-Est
	ZNIEFF de Type 1 220013822	Forêt de Beaulieu	Environ 8,01 km au Sud-Est
	ZNIEFF de Type 2 220013823	Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel	Environ 5,45 km au Sud-Ouest
	ZNIEFF de Type 2 220320010	Vallée de l'Avre, des trois Doms et Confluence avec la Noye	Environ 5,63 km au Sud-Ouest
(Schéma régional de cohérence écologique de Picardie)	Continuités écologiques	Valléen multitrame	Environ 150 mètres au Sud
		Cours d'eau	Environ 260 mètres au Sud
Zones à Dominante Humide (ZDH)		Vallée alluviale au Nord de Saint-Mard	Environ 120 mètres au Sud

**Le projet n'intercepte aucun zonage du patrimoine naturel réglementaire, d'inventaire, aucune composante du SRCE ou des Zones à Dominante Humide (ZDH).** A proximité, plusieurs éléments sont tout de même identifiés au Sud avec la présence d'une vallée alluviale catégorisée comme vallée multitrame et comportant un cours d'eau dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que Zones à Dominante Humide (ZDH).

**La topographie du secteur montre que la zone de projet est à une altitude plus élevée, ce qui implique donc la mise en place de mesures afin d'éviter toute pollution ou perturbation sur cette vallée alluviale.**

**En résumé, le site ne joue pas un rôle majeur dans la connexion et l'interaction avec les zonages de patrimoine naturel.**

**Néanmoins, sa proximité avec des continuités écologiques et une zone à dominante humide impliquent que la zone du projet pourrait accueillir temporairement ou pour une partie de leur cycle de vie, des espèces floristiques et faunistiques protégées liées aux milieux humides et forestiers.**

## 1. Localisation du projet par rapport aux zonages naturels d'inventaire

### Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

Une ZNIEFF se définit comme « Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ». Elle représente une zone de superficie variable **dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables**. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique. La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF **ne constitue pas en soi une protection réglementaire** du terrain concerné. Cependant, cet inventaire a pour objectif de **contribuer à la prise en compte de patrimoine naturel dans tout projet de planification et d'aménagement**, tel que le prévoit la législation française.

**Les ZNIEFF de type I** correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.

**Les ZNIEFF de type II** sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importante

Le tableau suivant fait le récapitulatif des six ZNIEFF présentes dans la zone étendue.

Tableau 2 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA ZONE DE PROJET
<b>ZNIEFF DE TYPE I</b>		
ZNIEFF de Type 1 220013998	Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, Larris et Bois de Laboissière à Guerbigny	Environ 5,63 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de Type 1 220005001	Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignières et des Carambures	Environ 6,22 km à l'Ouest
ZNIEFF de Type 1 220013826	Massif forestier d'Avricourt/Régal et Montagne de Lagny	Environ 7,76 km au Sud-Est
ZNIEFF de Type 1 220013822	Forêt de Beaulieu	Environ 8,01 km au Sud-Est

ZNIEFF DE TYPE II		
ZNIEFF de Type 2 220013823	Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel	Environ 5,45 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de Type 2 220320010	Vallée de l'Avre, des trois Doms et Confluence avec la Noye	Environ 5,63 km au Sud-Ouest

**Aucune ZNIEFF n'est présente sur la zone de projet.**

Trois ZNIEFF sont tout de même localisées dans un secteur d'un peu plus de 5 kilomètres autour de la zone de projet.

Chaque ZNIEFF est détaillée aux pages suivantes afin d'identifier de potentielles espèces patrimoniales susceptibles de fréquenter la zone de projet ou les secteurs environnants comme la vallée alluviale localisée au Sud.

Remarque : L'ordre des ZNIEFF est établie en fonction de la proximité avec la zone de projet.

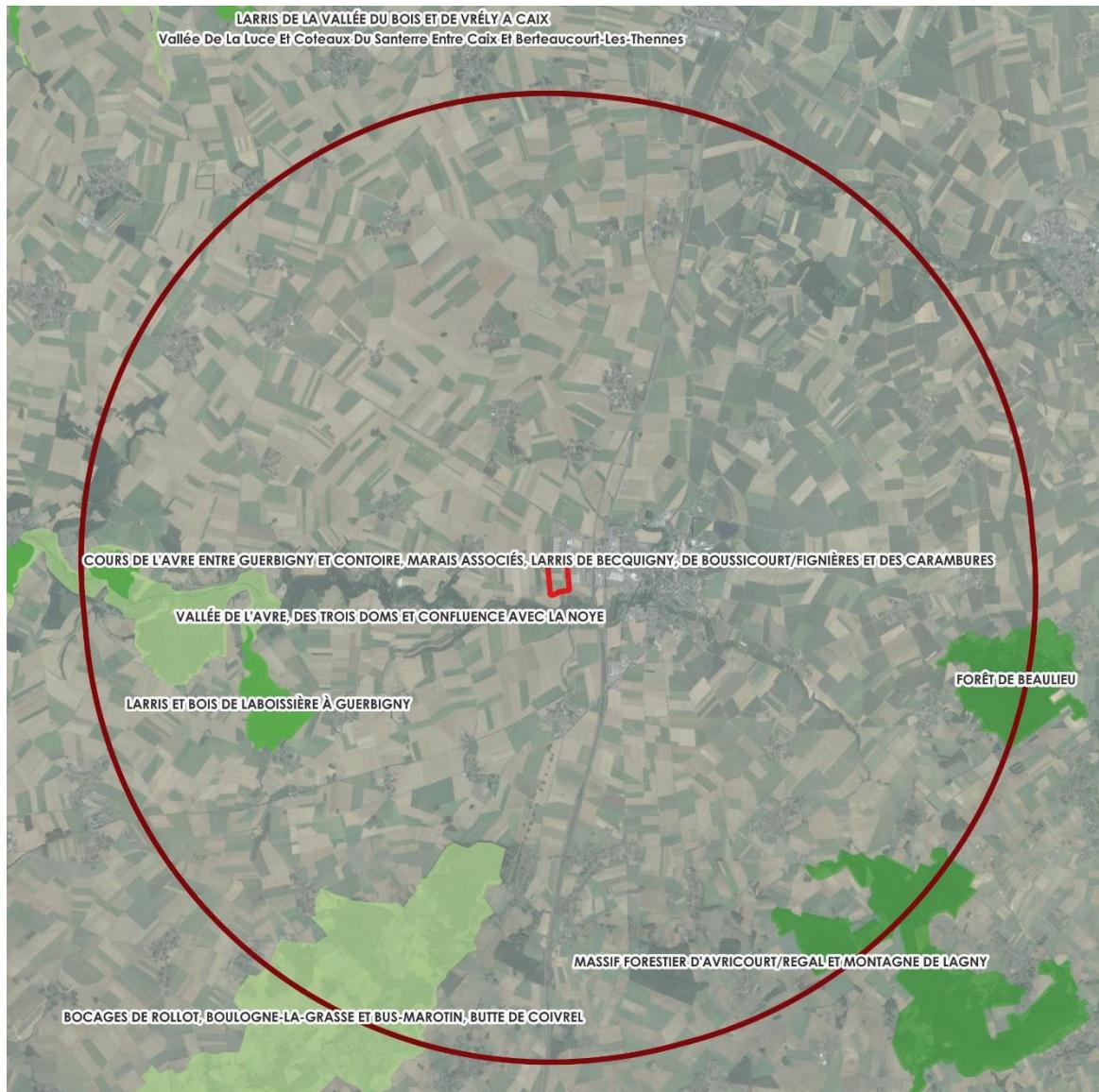


Figure 5 : ZNIEFF à proximité de la zone d'étude

Expertise Faune-Flore  
Projet PARK à ROYE (80)

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

**Légende**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Zone étendue (10 km)
- ZNIEFF Terrestre de Type 1
- ZNIEFF Terrestre de Type 2

0 2,5 5 7,5 km

**Diagobat**  
BIODIVERSITÉ



Source:  
Fond de carte Google Satellite

Délocalisation

**La ZNIEFF de Type 2 "Bocages de Rollot, Boulogne-la-Grasse et Bus-Marotin, Butte de Coivrel".**

Le périmètre du site intègre les milieux boisés, prairiaux et bocagers les plus remarquables pour leurs habitats, leur flore et leur faune, et pour leur intérêt paysager. Une partie de jachère agricole et de parcelles cultivées ont été incluses dans la ZNIEFF afin de tenir compte notamment de cantons d'espèces remarquables d'oiseaux (Busard, Chevêche, tarier pâtre...).

Il est possible de retrouver des espèces de la ZNIEFF sur et aux alentours de la zone d'étude par la similarité des habitats et la proximité de la zone d'étude avec la vallée boisée au Sud.

**La ZNIEFF de Type 1 "Larris et Bois de Laboissière à Guerbigny".**

Le site correspond au versant abrupt d'une vallée sèche, attenante à la vallée de l'Avre. Orienté à l'ouest et au sud-ouest, ce versant crayeux porte une pelouse calcicole (*Mesobromion erecti*), qui ne fait plus l'objet d'une exploitation pastorale, mais qui présente encore des zones rases relativement importantes, des formations à Genévriers communs (*Juniperus communis*), des fourrés d'épineux (*Prunetalia*) et des ourlets calcicoles (*Origanetalia*). A l'extrême nord du site, se trouve une ancienne carrière progressivement recolonisée par la végétation, sur laquelle subsistent quelques écorchures et des micro-éboulis crayeux. Le site comprend également le « Bois de Laboissière », qui s'étend sur les versants à faible pente de la vallée sèche et sur le plateau. Les formations forestières correspondent à des chênaies-charmaies (*Carpinion betuli*), présentant des variantes basiclines sur les pentes, où abonde la Mercuriale vivace (*Mercurialo-Carpinenion*) et des variantes acidilines, sur le plateau (*Lonicero-Carpinenion*). Des frênaies-érablières se développent sur certaines pentes fraîches.

Les habitats présents dans la ZNIEFF et sur le site d'étude sont différents. Il est peu probable que des espèces déterminantes de la ZNIEFF utilisent la zone de projet.

**La ZNIEFF de Type 2 "Vallée de l'Avre, des trois Doms et Confluence avec la Noye".**

Cette grande zone intègre l'ensemble du système fluvial de l'Avre et des Trois-Doms en aval de Guerbigny et de Montdidier. Elle est constituée de complexes de marais tourbeux associés aux coteaux boisés ou pelousaires. Ces marais sont creusés de multiples étangs, issus de l'exploitation ancienne de la tourbe pour certains, et aujourd'hui utilisés essentiellement pour la pêche et la chasse. Le paysage se compose d'une mosaïque d'étangs et de végétations palustres, comprenant des boisements humides couvrant de vastes superficies. Les roselières, bas-marais tourbeux, caricaies et prés tourbeux sont davantage localisés dans l'espace. Par places, des plantations de peupliers remplacent les végétations marécageuses originelles.

Au vu de la différence d'habitats entre la ZNIEFF et la zone d'étude il est peu probable que des connexions soient observées entre les deux milieux.

**La ZNIEFF de Type 1 "Cours de l'Avre entre Guerbigny et Contoire, marais associés, Larris de Becquigny, de Boussicourt/Fignières et des Carambures".**

La zone comporte un ensemble de milieux diversifiés, comprenant le cours de l'Avre, entre Guerbigny et Contoire, des marais tourbeux alcalins et plusieurs coteaux calcaires. L'Avre s'étend selon un axe est-ouest sur le tronçon retenu en ZNIEFF. Son cours est assez naturel et sinueux. Les berges hautes sont stabilisées par une végétation moyennement abondante. La pente est assez faible. La vallée est tourbeuse et régulièrement parsemée d'étangs. Ceux-ci sont issus de l'exploitation de la tourbe (anciennes fosses de tourbage). Certains plans d'eau ont été creusés plus tardivement à des fins de loisirs (chasse, pêche). Le marais du « Moulin de Becquigny » est entièrement boisé. Les marais de Contoire et de Ballencourt sont constitués de multiples étangs de pêche sur tourbe épaisse, séparés par des digues tourbeuses végétalisées et localement boisées. Des peupleraies jalonnent la vallée. Les coteaux s'inscrivent dans la craie santonienne et campanienne. Le coteau situé à l'est de Contoire, au niveau des lieux-dits "Les Carambures" et "Aux Airettes", est occupé par des lambeaux de pelouses calcicoles relevant de l'Avenulo pratensis- Festucetum lemanii subass seselietosum montani.

Les cultures intensives de la zone d'études sont peu propices à l'accueil d'espèces de la ZNIEFF.

**La ZNIEFF de Type 1 "Massif forestier d'Avricourt/Régal et Montagne de Lagny".**

Le massif forestier d'Avricourt-Regal et la Montagne de Lagny sont situés en bordure septentrionale du Noyonnais. L'originalité de ce massif est essentiellement liée à ses caractéristiques géopédologiques. Il est développé sur une butte tertiairerésiduelle comprenant : les calcaires lutétiens au sommet de la Montagne de Lagny ; les sables de Cuise (Cuisien), sur la plus grande surface des versants ; les argiles sparnaciennes dans les fonds de vallons. Il présente ainsi une importante diversité de sylvofacies acidoclines à acidophiles. Les boisements dominants sont des chênaies-charmaies (*Lonicero-Carpinenion*), accompagnées de châtaigneraies dans les quelques secteurs plus acides. Des clairières et des sous-bois clairs, sur les buttes de sables, sont parfois envahis par les Fougères aigles (*Pteridium aquilinum*) et les bouleaux et accueillent quelques *Callunaies* relictuelles. Dans les peuplements plus denses, développés sur des sols un peu plus riches, se trouvent notamment des tapis d'Aspérule odorante (*Galium odoratum*) et de Jacinthes (*Hyacinthoides non-scripta*). Les éclaircies y génèrent souvent des envahissements de ronces.

Aucun massif forestier n'est recensé au droit du site et ne présente de potentialité d'accueil ou de connexion avec la ZNIEFF.

**La ZNIEFF de Type 1 "Forêt de Beaulieu".**

Les boisements dominants sont des chênaies-charmaies (*Lonicero-Carpinenion*), accompagnées de bétulaies dans quelques-uns des secteurs les plus acides. Les clairières, les lisières, les prairies pas trop intensives, et les mares permettent la présence d'espèces végétales assez rares en Picardie, typiques des sols sableux plus ou moins frais. Les bois et les pâtures sont accueillants pour plusieurs espèces de rapaces. Les mares et les ornières de chemins permettent la reproduction d'importantes populations de batraciens, dont plusieurs espèces sont remarquables, ainsi que la présence d'hélophytes intéressantes.

De par la différence de milieux et la distance entre la ZNIEFF et la zone d'étude, la probabilité que les deux sites entretiennent des interactions est nulle à faible.

## 2. Localisation du projet par rapport aux zonages naturels réglementaires

### a) Natura 2000

« **Natura 2000** » est un programme européen destiné à assurer **la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes** importants. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Habitats" et "Oiseaux" de 1992 et 2009.

**La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux"** prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

**La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats"** promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, habitats rocheux et grottes, ... Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, ...

Tableau 3 : Zonages Natura 2000 à proximité de la zone d'étude

TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA ZONE DE PROJET
ZPS FR2212007	Etangs et marais du bassin de la Somme	Environ 17,93 km au Nord-Est
ZSC FR2200359	Tourbières et marais de l'Avre	Environ 17,99 km au Nord-Ouest
ZSC FR2200369	Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval	Environ 19,85 km au Sud-Ouest

**Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la zone de projet. Les zonages classés aux Directives européennes sont tous éloignés de plus de 17 kilomètres par rapport à la zone de projet. Cette distance limite les échanges avec la zone de projet pour la plupart des taxons.**

**Une attention particulière devra être portée concernant l'avifaune et les chiroptères qui sont susceptibles de fréquenter la zone de projet ou ses abords.**

**Pour connaître l'impact du projet sur ce zonage, une étude d'incidences Natura 2000 est réalisée et présentée dans la suite du rapport.**

Ces zonages sont localisés à la page suivante ainsi que décrits aux pages d'après.

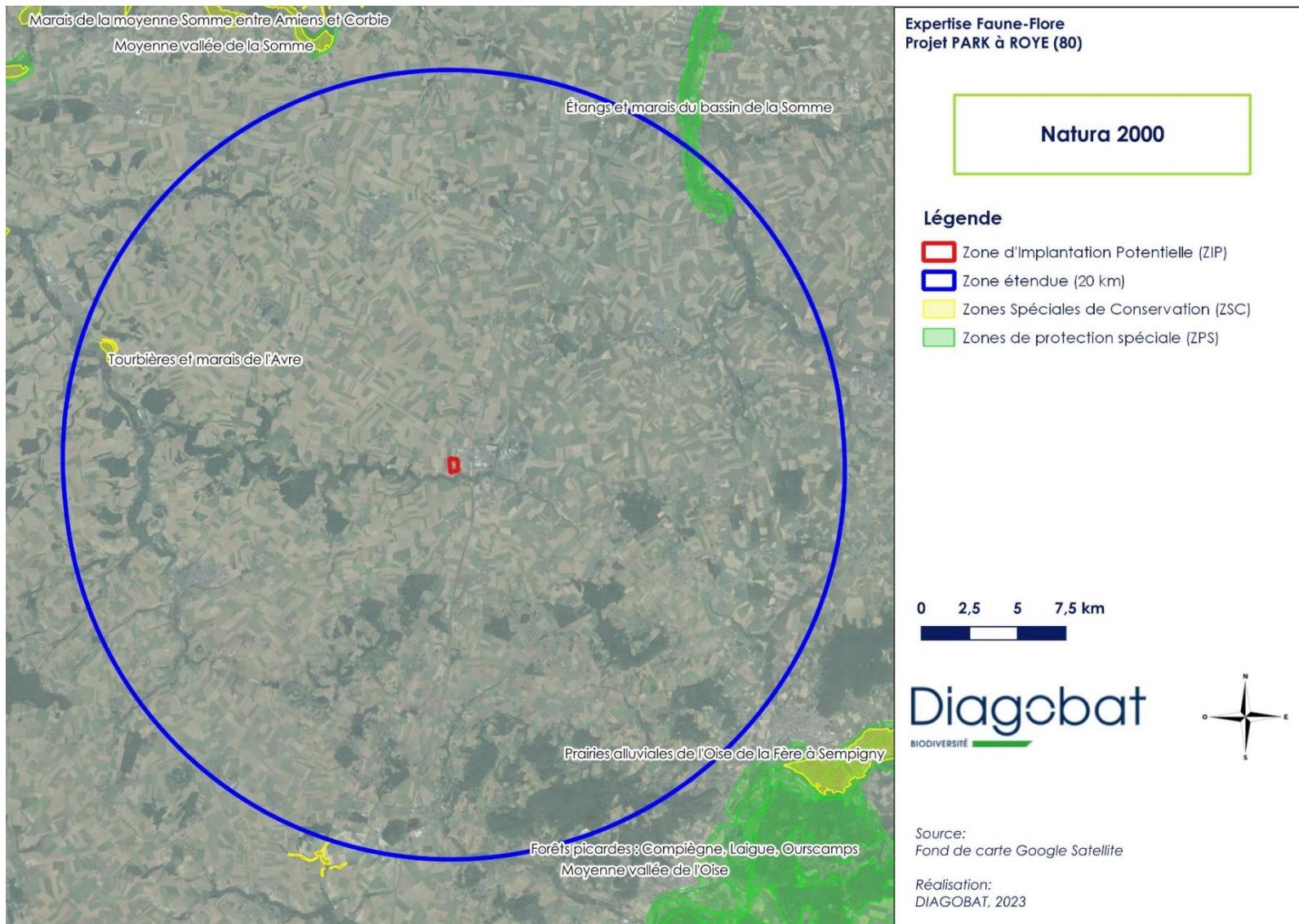


Figure 6: Zonages Natura 2000 à proximité de la zone d'étude



La Zone de Protection Spéciale "**Etangs et marais du bassin de la Somme**".

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.



La Zone Spéciale de Conservation "**Tourbières et marais de l'Avre**".

Le site comprend trois unités tourbeuses de la vallée de l'Avre : tourbière de Boves et prairies de Fortmanoir, Marais de Thézy-Glimont, Marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent de Génoville. La vallée de l'Avre (affluent de la Somme) présente les mêmes systèmes alluviaux tourbeux alcalins de type transitoire subatlantique que ceux de la vallée médiane de la Somme. L'intérêt du site est qu'il condense en un espace relativement restreint l'éventail des potentialités aquatiques, amphibiennes et hygrophiles du système, grâce à un réseau bien préservé d'étangs, vases et tremblants tourbeux, roselières, caricaies et stades de boisement. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et caricaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de tourbière active alcaline et de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.



La Zone Spéciale de Conservation "**Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval**".

Site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté).

Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picard-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du Seslerio-Mesobromenion dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres.

**b) Sites RAMSAR – Zones humides d'importance internationale**

**Qu'est-ce qu'un site RAMSAR ?**

A l'échelle internationale, les zones humides sont les seuls milieux naturels à faire l'objet d'une convention particulière pour leur conservation et leur utilisation rationnelle : la convention de Ramsar. Au 2 février 2023, 2471 sites sont reconnus d'importance internationale par cette convention. Ils couvrent une superficie de plus de 256 millions d'hectares à travers le monde.

La France a ratifié la convention de Ramsar le 1er décembre 1986. Au 22 mars 2023, elle a inscrit 53 sites d'importance internationale, d'une superficie de plus de 3,8 millions d'hectares, aussi bien sur le territoire métropolitain qu'Outre-Mer.

La très grande majorité des sites Ramsar français ont été créés sur des aires déjà protégées en totalité ou en partie par d'autres statuts (Parc naturel régional, réserve de chasse, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000, etc.) ou disposant d'une gestion intégrée.

Les actions de conservation et de gestion développées sur ces aires protégées servent à maintenir les caractéristiques écologiques des sites Ramsar.

Tableau 4 : Sites Ramsar à proximité de la zone d'étude

TYPE DE ZONAGE	NOM	DISTANCE DE LA ZONE DE PROJET
Site RAMSAR 2322	Marais et Tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre	Environ 8,02 km à l'Ouest

**Aucun site RAMSAR n'est présent sur la zone de projet. L'un d'entre eux est tout de même localisé dans la zone étendue. S'agissant de milieux humides, il y aura une attention particulière à avoir étant donné la proximité de la zone de projet avec une vallée alluviale située au Sud et classée en Zones à Dominante Humide.**

Il est localisé au sein de la carte à la page suivante.

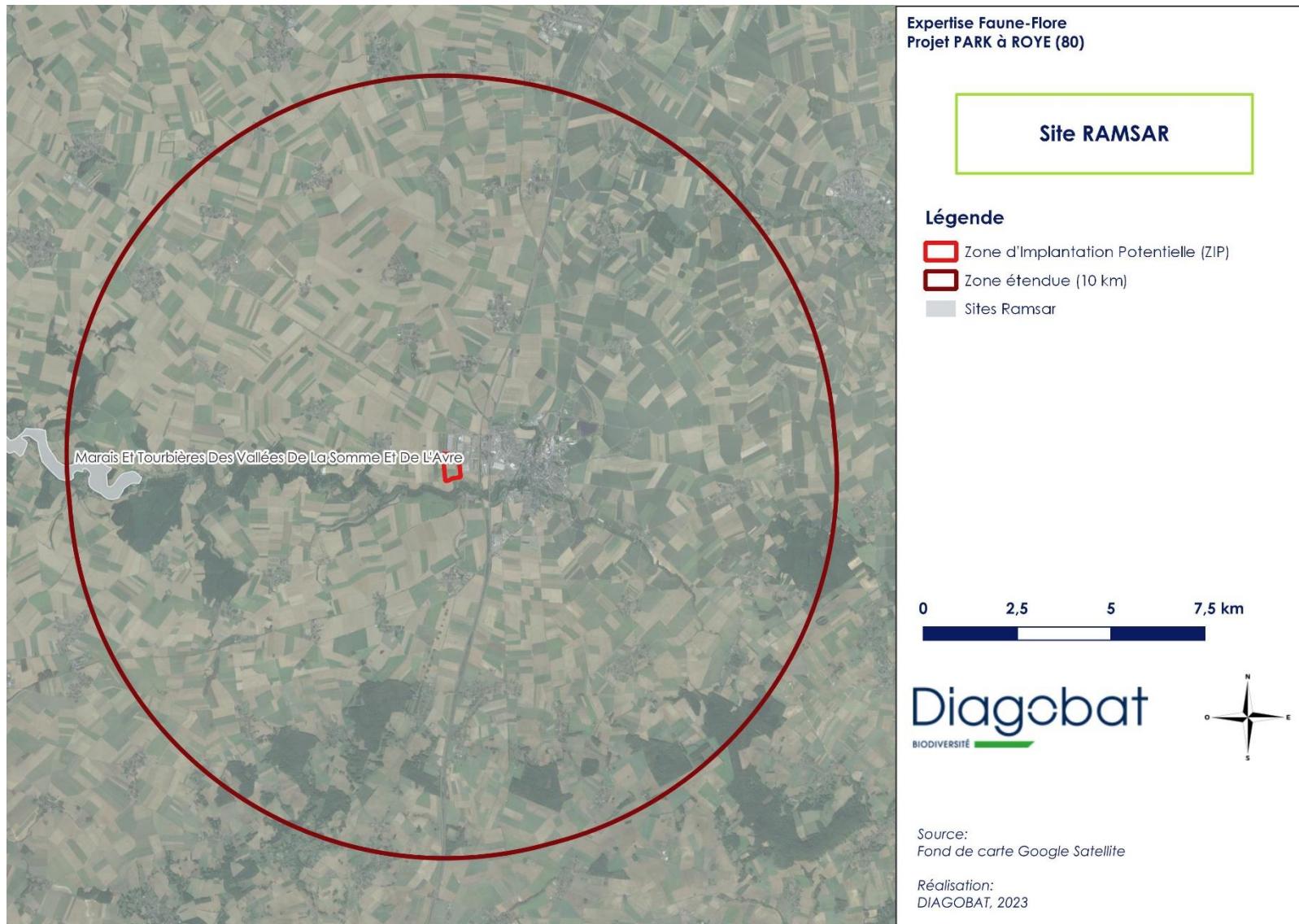
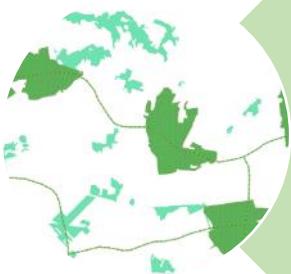


Figure 7: Localisation des Sites Ramsar à proximité de la zone d'étude

### 3. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques



**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les composantes et les objectifs de la Trame Verte et Bleue à savoir :**



**Des réservoirs de biodiversité**  
- Espaces dans lesquels la **biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une **taille suffisante**, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de **nouvelles populations** d'espèces.



**Des corridors biologiques et des éléments de connexions écologiques** - Ils assurent des **connexions** entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des **conditions favorables** à leur **déplacement** et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors biologiques et les éléments de **connexions écologiques** peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.



**Des espaces naturels relais – Zones-tampon** ou annexes présentant une couverture végétale qui les rend susceptibles de constituer des espaces relais pour les **déplacements** de la faune et de la flore à travers le paysage.

La zone de projet n'est concernée par aucune composante du SRCE de Picardie.

En revanche, la vallée alluviale située à quelques centaines de mètres de la zone de projet au Sud est catégorisée comme « Valléen multitrames » et comportant un « cours d'eau » intégré à la Trame Bleue régionale.

Etant donné la proximité de la zone de projet avec cette vallée alluviale, il faudra en tenir compte dans le cadre de l'aménagement des espaces verts et concernant les mesures en phase chantier.

Les pages suivantes localisent la zone d'étude au sein du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique de Picardie (SRCE Picardie).

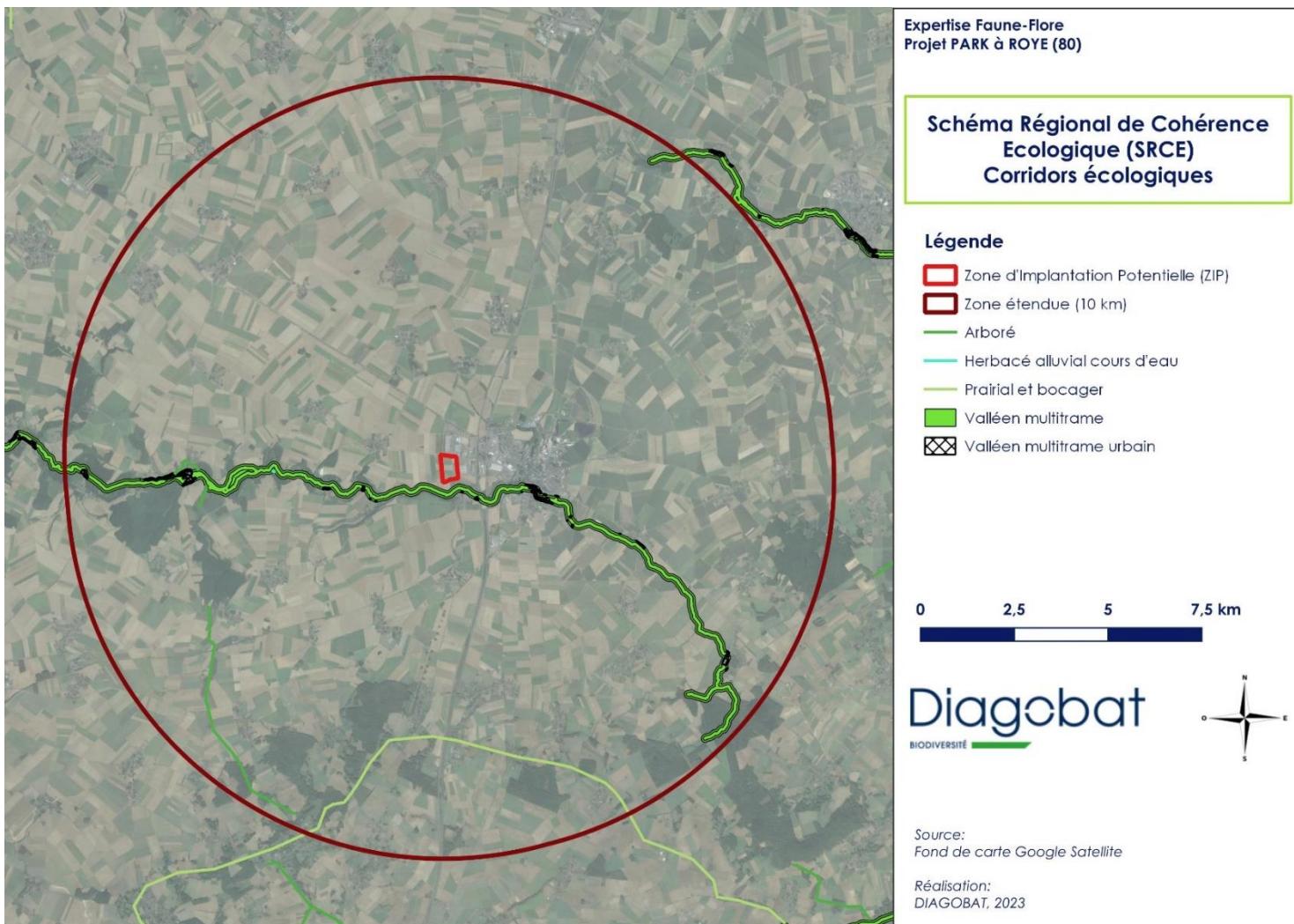


Figure 8 : Localisation de la zone d'étude par rapport aux corridors écologiques du SRCE

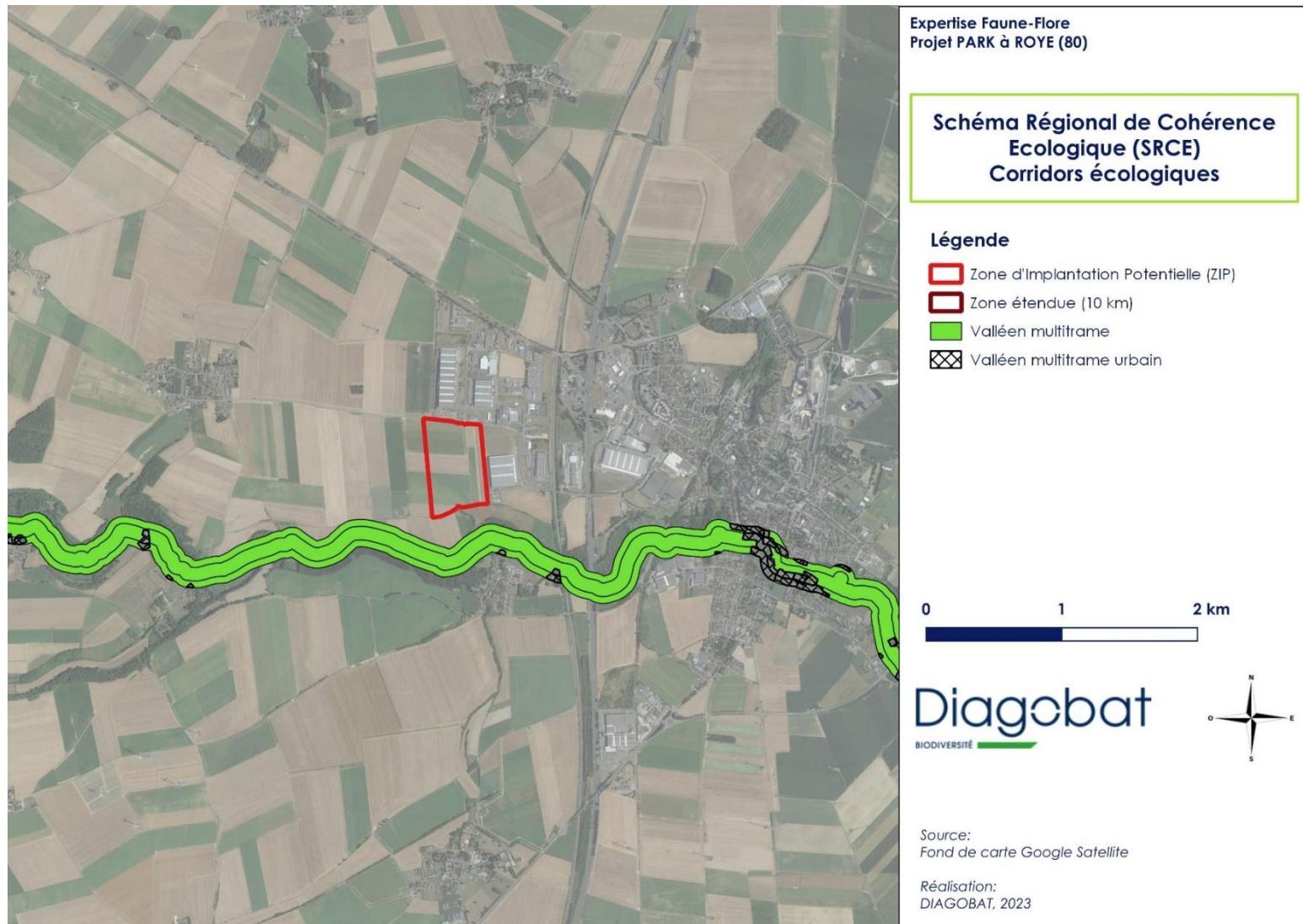


Figure 9 : localisation de la zone d'étude par rapport aux corridors écologiques du SRCE (vue rapprochée)

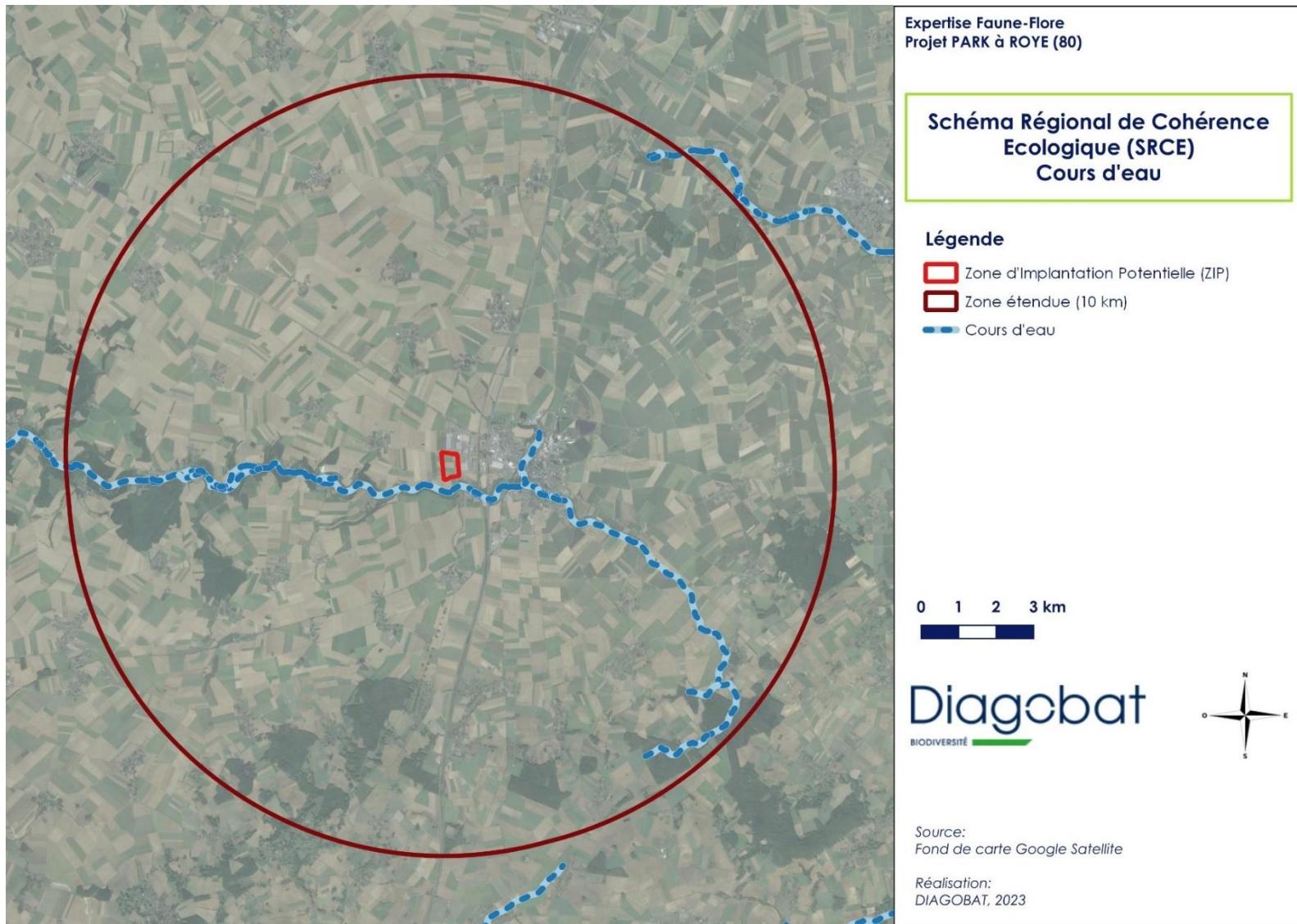


Figure 10 : localisation de la zone d'étude par rapport aux cours d'eau du SRCE

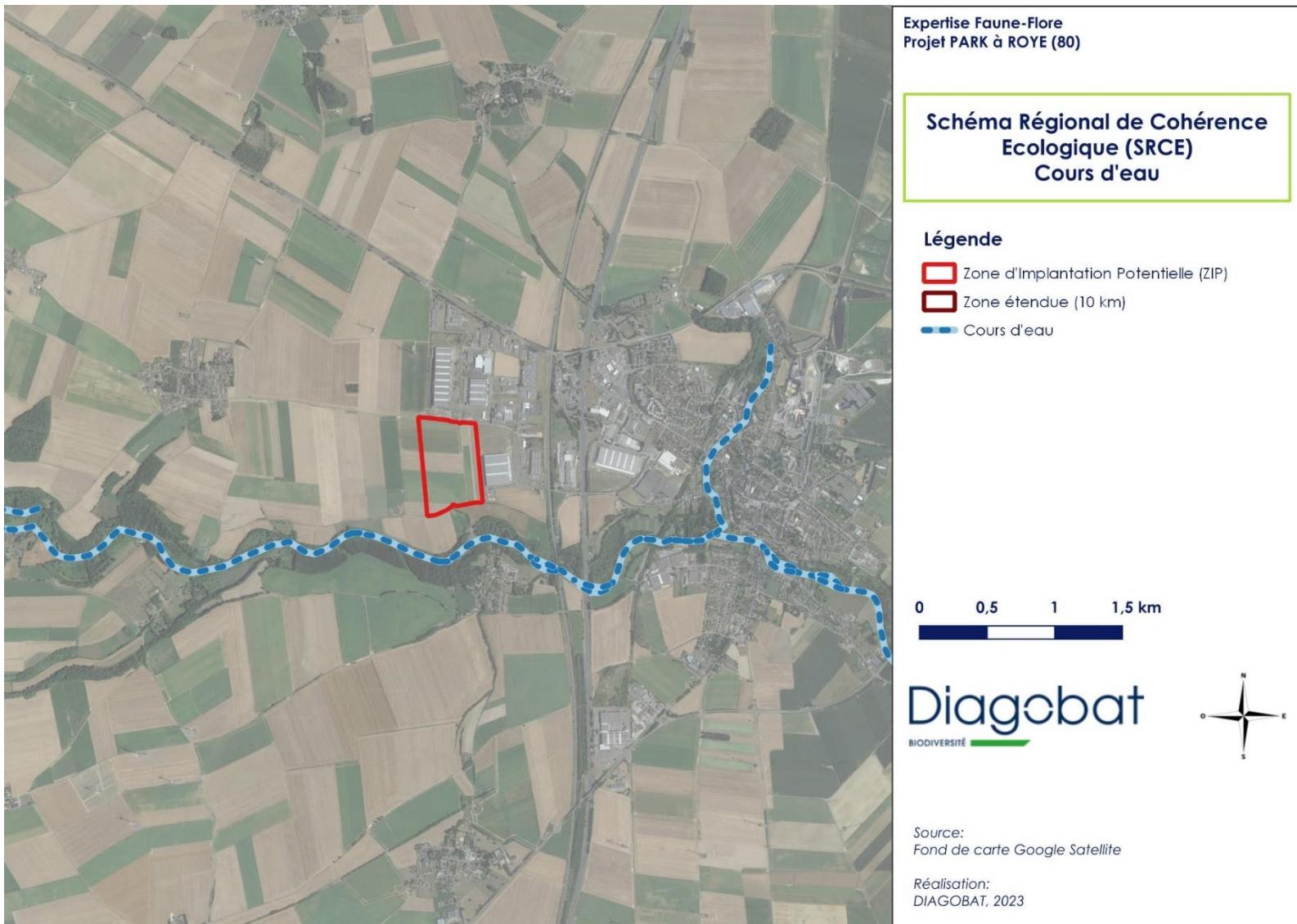


Figure 11 : localisation de la zone d'étude par rapport aux cours d'eau du SRCE (vue rapprochée)

#### **4. Localisation du projet par rapport aux zones à dominante humide**

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, les zones à dominante humide ont été répertoriées et cartographiées.

##### **Qu'est-ce qu'une zone humide ?**

Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau** douce, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**. La végétation, quand elle existe, y est dominée par **des plantes hygrophiles** pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

Cette cartographie n'a **aucune valeur réglementaire**, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.

**La zone de projet n'est concernée par aucune Zone à Dominante Humide. Plusieurs d'entre elles sont tout de même identifiées dans la zone étendue. La plus proche correspond à la vallée alluviale précédemment évoquée. Sa proximité avec la zone de projet nécessitera d'en tenir compte dans le cadre du projet paysager.**



Figure 12 : Cours d'eau présent à proximité de la lisère située en limite de la Zone d'Inventaire Elargie (ZIE)



Figure 13 : Localisation des Zones à Dominante Humide à proximité de la zone d'étude

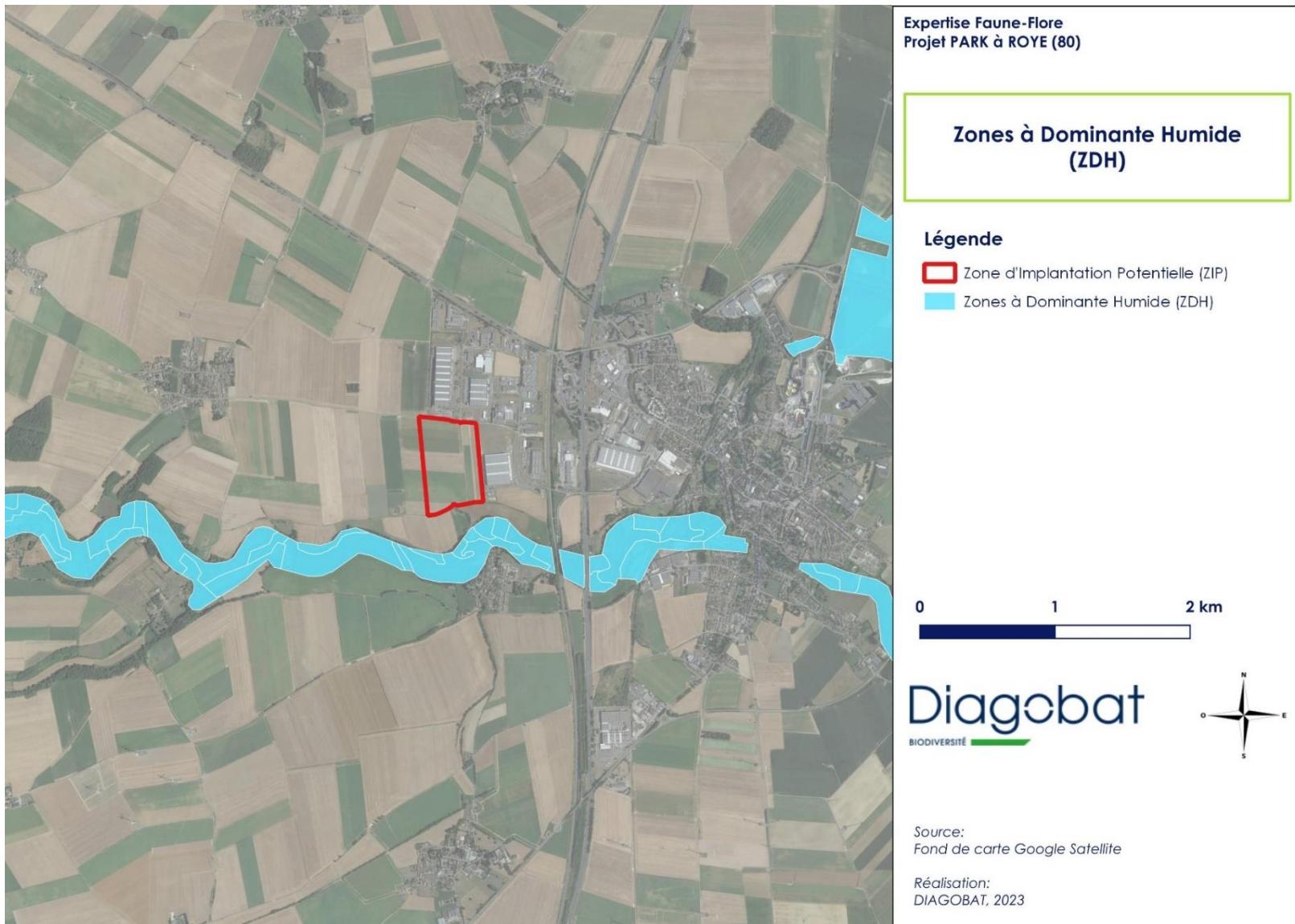


Figure 14 : Localisation des Zones à Dominante Humide à proximité de la zone d'étude (vue rapprochée)

## **5. Conclusions de la délimitation de zones humides sur les deux critères (floristique et pédologique)**

Une étude de délimitation de zones humides est réalisée sur la zone d'étude. Cette dernière fait l'objet d'un rapport distinct de la présente expertise. Toutefois, sont reprises ci-après les conclusions de cette dernière.

### **Critère pédologique**

Aucun sondage pédologique réalisé sur la zone d'étude n'a montré la présence de zone humide. Selon le critère pédologique, la totalité de la surface de la zone d'étude est classée comme non humide.

**D'un point de vue pédologique, le site ne présente aucune zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.**

### **Critère floristique**

Aucun habitat n'est classé comme zone humide floristique selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009. Les habitats sont classés non humide ou pro parte. Aucun de ces derniers ne montre la présence d'espèces caractéristiques de zones humides majoritaires.

**Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, le critère floristique a permis de classer l'ensemble de la zone d'étude comme non humide.**

### **Conclusion générale**

**Selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, aucune zone humide n'est observée sur la zone d'étude.**

### III. METHODOLOGIE D'ETUDE

#### 1. Déroulement général des prospections

Pour chaque visite sur site, deux écologues prospectent la zone de projet et la zone d'inventaire à pied en suivant un trajet établi, illustré ci-après. En longeant ce tracé, les écologues dressent l'inventaire des habitats, de la flore et de la faune observés sur les zones.

Le tracé a été établi en fonction des autorisations obtenues pour prospecter la zone. Les écologues n'ont pas pu pénétrer dans les champs. Les inventaires ont été réalisés depuis les chemins accessibles au public ce qui limite les observations et leur qualité.

En complément de ces transects réalisés au cours de chaque prospection, des points sont réalisés, d'une part au printemps pour l'identification des oiseaux chanteurs, et d'autre part pour la réalisation d'écoutes actives concernant les chauves-souris. Ces différents points sont localisés et présentés ci-après.

Deux types de transects sont programmés :

- **Transect principal** : il est systématiquement suivi lors de chaque prospection sur site. Il sert à déterminer la totalité des habitats et la grande majorité des espèces présentes sur les zones via la méthodologie propre à chaque groupe, qui est détaillée par la suite.
- **Transects annexes** : ils servent à affiner la recherche d'espèces sur site. Ils permettent aussi l'observation de l'intégralité de la surface de la zone d'inventaire.



Figure 15 : Routes et chemins empruntés lors des prospections

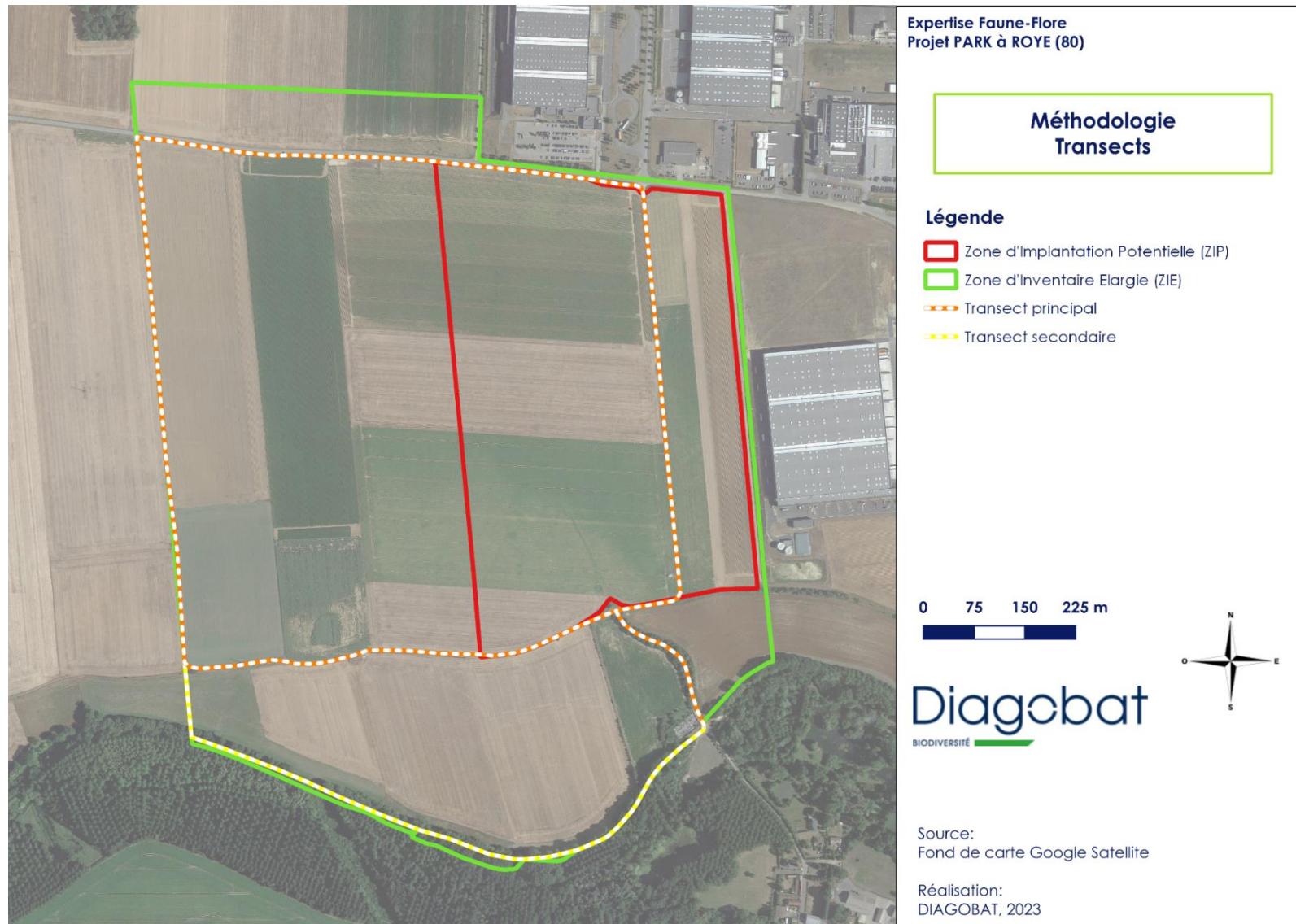


Figure 16 : Localisation des transects empruntés



Figure 17 : Localisation des points d'écoutes réalisés pour l'étude de l'avifaune

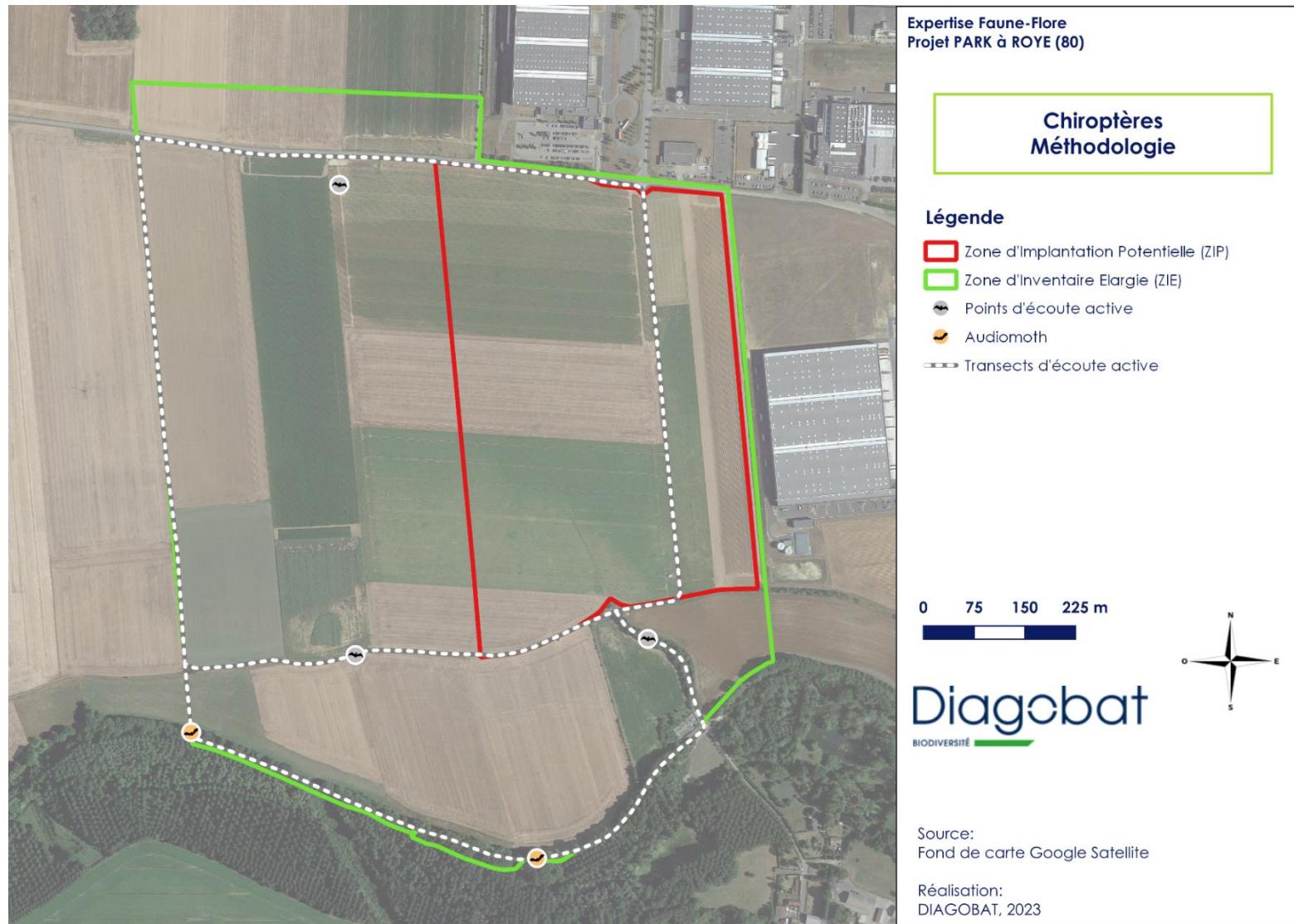


Figure 18 : Méthodologie pour l'étude des chiroptères

## 2. Dates de prospection

Les prospections écologiques se déroulent sur une période d'un an, soit toutes les saisons pour pouvoir recenser de manière exhaustive la faune et la flore. Ci-dessous le détail des prospections réalisées pour la zone de projet :

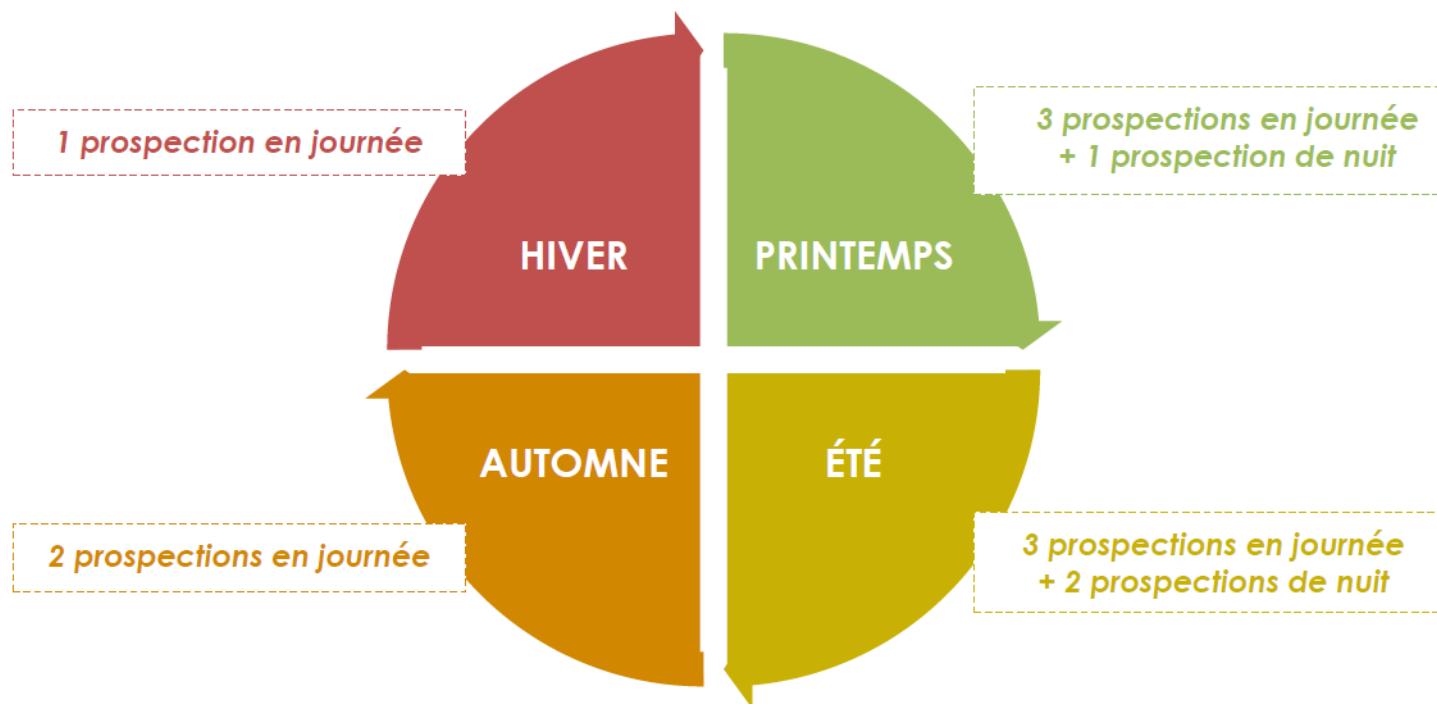


Tableau 5 : Dates, conditions et taxons étudiés lors des prospections

Année	Date	Prospection	Conditions météorologiques	Vent	Température (°C)	Flore et habitat	Avifaune			Mammalofaune	Réptiles et amphibiens	Entomofaune	Chiroptères
							Nicheuse	Migratrice	Hivernante				
2023	28 Avril	D	Couvert (90 %)	Faible (2-3 Bf) Modéré (4-5 Bf)	10°C 19°C	X	X	X		X	X	X	
	30 Mai	D	Ensoleillé	Modéré (6 Bf)	14°C	X	X	X		X	X	X	
	29 Juin	D	Nuageux	Faible (1-2 Bf)	23°C	X	X			X	X	X	
	29 Juin	N	Claire	Faible (1-2 Bf)	17°C		X			X		X	X
	1 <sup>er</sup> Août <sup>1</sup>	D	Couvert	Modéré (2-6 Bf)	21°C	X	X	X		X	X	X	X
	30 Août	D	Ensoleillé	Faible (1-2 Bf) Modéré (4-5 Bf)	17°C	X	X	X		X	X	X	X

	30 Août	N	Claire	Faible (1-2 Bf)	15°C		X			X		X	X
	25 Octobre	D	Pluvieux	Faible (1-2 Bf)	13°C	X		X		X			
	23 Novembre	D	Ensoleillé	Faible (2-3 Bf)	11°C	X		X	X	X			
2024	23 Janvier	D	Couvert, Pluvieux	Modéré à Fort (4 à 6 Bf)	3°C	X			X	X			
	13 Mars	N	Claire	Faible (1-2 Bf)	10°C						X		
	14 Mars	D	Ensoleillé	Nul (0-1 Bf)	13°C	X	X	X		X		X	
	18 Avril	D	Changeant	Modéré (3-4 Bf)	10°C	X							

1 = En raison des mauvaises conditions météorologiques et afin de respecter une période de 3 semaines avec la prospection précédente, la prospection écologique prévue initialement à la fin du mois de Juillet a dû être reportée.

Légende : D = Diurne et N = Nocturne

## IV. ETAT INITIAL ET BIO-EVALUATION DE LA FLORE, DES HABITATS ET DE LA FAUNE

Les prospections écologiques ont permis de recenser les habitats, la flore et la faune présents sur la zone de projet et la zone d'inventaire. Il s'agit surtout d'identifier les espèces ou habitats présentant un enjeu écologique important par leur statut de rareté, de menace, de protection, etc.

Ce chapitre fait le récapitulatif des données communales recensées par le biais de bases de données naturalistes et des résultats des prospections écologiques de 2023 et 2024 sur le site.

### 1. Les habitats

#### a) Données bibliographiques à l'échelle communale pour les habitats

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul couvre les territoires des Hauts-de-France et de l'ancienne Haute-Normandie. Les Conservatoires Botaniques possèdent plusieurs missions, dont l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels.

La banque d'informations numérique Digitale2 rassemble quatre millions de données compilées par les botanistes professionnels et amateurs et est disponible sur le site web du CBNBL (<https://www.cbnbl.org/digitale2>). Une recherche des habitats par localisation est consultable.

Il en résulte alors une liste des habitats de Roye (en date du 21 Juillet 2023), dont le nombre de syntaxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Habitats bénéficiant d'un statut sur la commune de Roye (CBNBL)

Statut de l'habitat	Nombre d'habitats
Inscrit à la Directive Habitat Faune Flore	0
Menacé	0
Autre ou sans statut particulier	12
<b>TOTAL</b>	<b>12 habitats</b>

Au vu des connaissances phytosociologiques réduites sur la commune, cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, elle permet d'avoir des informations sur les habitats menacés, protégés, etc. de la commune de Roye :

Tableau 7 : Habitats recensés sur la commune de Roye (CBNBL)

<b>Nom de l'habitat</b>	<b>Date de la dernière observation</b>	<b>Inscrit à la Directive Habitat Faune-Flore</b>	<b>Menacé</b>
E2.64 – Pelouses de parcs	2011	Non	Non
G1 – Forêts de feuillus caducifoliés	2013	Non	Non
G5.2 – Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	2011	Non	Non
I1.1 – Monocultures intensives	2011	Non	Non
J4.2 – Réseaux routiers	2018	Non	Non
J4.3 – Réseaux ferroviaires	2011	Non	Non
J4.6 – Surfaces pavées et espaces récréatifs	2011	Non	Non
J4.7 – Parties construites des cimetières	2011	Non	Non
J5.3 – Eaux stagnantes très artificielles non salées	2011	Non	Non
J5.4 – Eaux courantes très artificielles non salées	2011	Non	Non
Xa – Villes (jardins, trottoirs, friches urbaines, murs)	2011	Non	Non
Xd – Zones humides (marais, rivières, ripisylves, prairies humides, mares, fossés)	2011	Non	Non

Des habitats identifiés sur la zone de projet ne sont pas catalogués parmi les habitats de la commune de Roye. L'expertise écologique va donc contribuer à enrichir cette base de données.

**Le CBNBL recense 12 habitats. Aucun habitat recensé dans la commune de Roye par le CBNBL n'est menacé ou inscrit à la Directive Habitat Faune Flore.**

**Les observations sont plutôt anciennes et de nouveaux habitats EUNIS ont pu être identifiés à l'issue des premières prospections écologiques.**

**b) Méthodologie spécifique aux habitats**

Les habitats sont caractérisés et décrits selon les espèces végétales caractéristiques dominantes. Pour cela, des placettes floristiques sont réalisées pendant la période favorable à la flore (d'avril à août). Pour chaque végétation homogène sont listées les plantes la composant, ainsi que leur abondance au sein de la végétation. D'autres informations comme la hauteur et le recouvrement de la végétation sont notés et permettent d'identifier l'habitat selon une nomenclature scientifique : le Prodrome des Végétations de France (PVF). Ceci est traduit par un référentiel européen, le code EUNIS (European Nature Information System) ainsi que l'ancien référentiel, le code Corine Biotopes (CB). Quand il s'agit d'habitats plus ou complètement artificiels, seule la typologie EUNIS est applicable.



Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Etude des habitats</b>				Période propice								

**c) Bio-évaluation des habitats**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**

Les premières prospections printanières et estivales ont permis de mettre en évidence la présence de 7 habitats anthropiques ou semi-naturels sur l'emprise stricte du projet.

Tableau 8 : Habitats recensés sur la ZIP

European Nature Information System (EUNIS)			Corine Biotope (CB)	
Code	Nom de l'habitat dans le cadre du projet	Nom de l'habitat EUNIS	Code	Nom de l'habitat du Corine Biotopes
E5.1	Bandes enherbées	Végétations herbacées anthropiques	87.2	Zones rudérales
H5.6	Chemin enherbé	Zones piétinées	-	-
I1.11	Cultures intensives	Grandes monocultures intensives (> 25 ha)	82.11	Grandes cultures
I1.52	Friche herbacée	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	87.1	Terrains en friche
J2.42	Local technique agricole	Bâtiments agricoles isolés	86.2	Villages
J4.2	Chemin agricole et route	Réseaux routiers	86.2	Villages
J6.2	Déchets	Déchets ménagers et sites d'enfouissement	86.2	Villages



Figure 19 : Localisation des habitats sur la ZIP

- **Zone d'Inventaire Elargie (ZIE)**

Les prospections ont permis de mettre en évidence la présence de 18 habitats anthropiques ou semi-naturels.

Tableau 9 : Habitats observés sur la ZIE

European Nature Information System (EUNIS)			Corine Biotope (CB)	
Code	Nom de l'habitat dans le cadre du projet	Nom de l'habitat EUNIS	Code	Nom de l'habitat du Corine Biotopes
E5.1	Bandes enherbées	Végétations herbacées anthropiques	87.2	Zones rudérales
H5.6	Chemin enherbé	Zones piétinées	-	-
E2.21	Prairie de fauche à <i>Arrhenatherum elatius</i>	Prairies de fauche atlantiques	38.21	Prairies de fauche atlantiques
E2.65	Pelouse entretenue	Pelouses de petites surfaces	85.2	Petits parcs et squares citadins
F3.1	Fourrés arbustifs	Fourrés tempérés	31.8	Fourrés
F3.111	Prunelliers et ronciers	Fourrés à Prunellier et Ronces	31.811	Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et halliers à <i>Rubus fruticosus</i>
F3.131	Ronciers	Ronciers	31.831	Ronciers
FA.3	Haie champêtre	Haies d'espèces indigènes riches en espèces	84.2	Bordures de haies
FB.32	Massifs horticoles	Plantations d'arbustes ornementaux	85.2	Petits parcs et squares citadins

European Nature Information System (EUNIS)			Corine Biotope (CB)	
Code	Nom de l'habitat dans le cadre du projet	Nom de l'habitat EUNIS	Code	Nom de l'habitat du Corine Biotopes
G1.A	Boisement	Boisements mésotrophes et eutrophes à <i>Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus</i> et boisements associés	41.4	Forêts mixtes
G5.1	Alignement d'arbres	Alignements d'arbres	84.1	Alignement d'arbres
I1.11	Cultures intensives	Grandes monocultures intensives (> 25 ha)	82.11	Grandes cultures
I1.52	Friche herbacée	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	87.1	Terrains en friche
J2.42	Local technique agricole	Bâtiments agricoles isolés	86.2	Villages
J4.2	Chemin agricole et routes	Réseaux routiers	86.2	Villages
J4.7	Cimetière communal	Parties construites des cimetières	86.2	Villages
J6.2	Déchets	Déchets ménagers et sites d'enfouissement	86.2	Villages
J6.41	Stockage de déchets agricoles	Déchets agricoles et horticoles solides	86.2	Villages

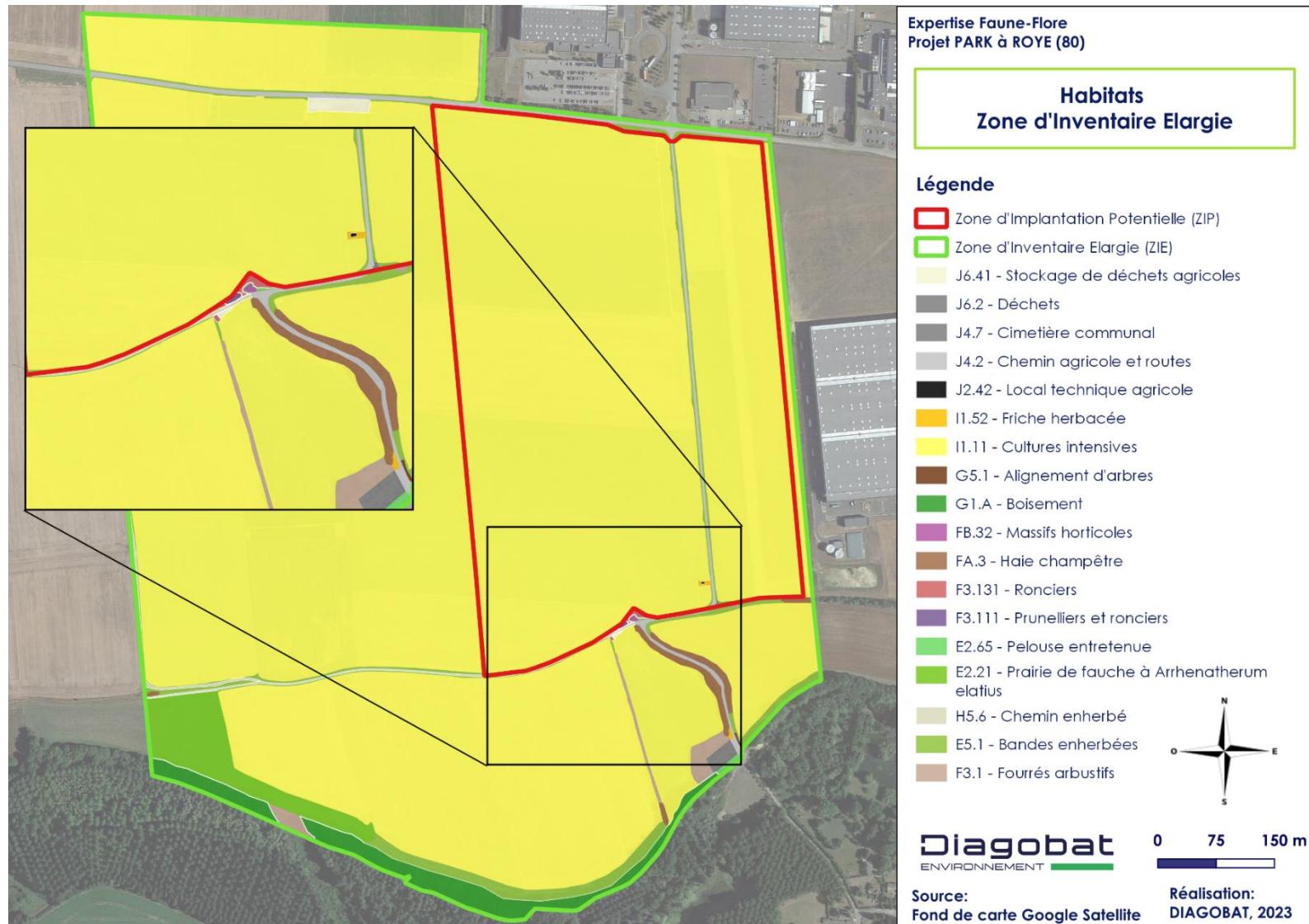


Figure 20 : Localisation des habitats sur le ZIE

Ci-dessous des photographies des habitats de la zone d'implantation potentielle :



Chemin enherbé (H5.6)



Friche herbacée (E2.211) et  
Local technique agricole (J242)



Cultures céréalières (I1.11)



Culture de Betterave (I1.11)



Culture de Maïs (I1.11)



Culture de Pomme de terre (I1.11)



Culture à *Medicago sativa* (I1.11)



Bandes enherbées (E5.1)



Chemin minéralisé (J4.2)



Déchets ménagers et industriels (J6.2)

Figure 21 : photographies des habitats de la zone d'implantation potentielle

Ci-dessous des photographies des habitats complémentaires de la zone d'inventaire :



Fourrés arbustifs (F3.11)



Fourrés à *Prunus spinosa* (F3.1111)



Ronciers (F3.131)



Haie champêtre (FA.3)



Boisement (G1.A)



Culture de pois (I1.11)



Prairie de fauche à *Arrhenatherum elatius*

(E2.21)



Stockage des déchets agricoles

(J6.41)



Massif horticole (FB.32) et Pelouse entretenue (E2.65)

Figure 22 : Photographies des habitats de la zone d'inventaire élargie

**Analyse des habitats de la zone de projet**

Les habitats identifiés sur la zone de projet sont majoritairement des cultures agricoles intensives. Une grande partie des autres habitats sont plantés ou soumis à des actions anthropiques. Les habitats de la zone de projet ne présentent aucun statut particulier. Une zone de friche est observée sur la zone de projet cependant celle-ci occupe une surface trop restreinte pour présenter un réel intérêt. L'enjeu concernant les habitats sur la zone de projet est par conséquent très faible.

**Analyse des habitats de la zone d'inventaire**

Les habitats recensés sur la zone d'inventaire élargie sont plus riches, notamment avec la présence de plusieurs types de fourrés arbustifs ainsi que des espaces ouverts de friche ou de prairies.



Figure 23 : Enjeux concernant les habitats de la ZIP

Expertise Faune-Flore  
Projet PARK à ROYE (80)

**Enjeux Habitats**

**Légende**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Très faible

0 75 150 m



**Diagobat**  
ENVIRONNEMENT

Source:  
Fond de carte Google Satellite  
Réalisation:  
DIAGOBAT, 2023

## 2. La flore

### a) Données bibliographiques à l'échelle communale de la flore

- Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) couvre les territoires des Hauts-de-France et de l'ancienne Haute-Normandie. Ses missions sont diversifiées, et ont pour but l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels.

La banque d'informations numérique Digitale2 rassemble quatre millions de données compilées par les botanistes professionnels et amateurs et est disponible sur le site web du CBNBL (<https://www.cbnbl.org/digitale2>). Une recherche de la flore par localisation est consultable.

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser, au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

La liste floristique des espèces recensées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) a mis en évidence, sur la commune de Roye, la présence de :

- 4 espèces menacées :
  - *Chenopodium vulvaria* (En danger en région en Hauts-de-France) ;
  - *Filago arvensis* (Eteint au niveau régional en Hauts-de-France) ;
  - *Gypsophila muralis* (En danger en région en Hauts-de-France) ;
  - *Sium latifolium* (En danger en région en Hauts-de-France).
  
- 1 espèce protégée :
  - *Sium latifolium* (Protégé en Picardie).
  
- 27 espèces déterminantes ZNIEFF et d'intérêt patrimonial :
  - *Bunium bulbocastanum* ;
  - *Campylium stellatum* ;
  - *Carex distans* ;
  - *Carex nigra* subsp. *Nigra* ;
  - *Chenopodium vulvaria* ;
  - *Cochlearia danica* ;
  - *Crepis biennis* ;
  - *Diplotaxis muralis* subsp. *muralis* ;
  - *Filago arvensis* ;
  - *Galium parisiense* ;
  - *Gypsophila muralis* ;
  - *Hygroamblystegium tenax* ;
  - *Lathyrus aphaca* var. *aphaca* ;
  - *Lepidium ruderale* ;
  - *Linaria supina* ;
  - *Neottia nidus-avis* ;
  - *Oenanthe aquatica* ;
  - *Ornithogalum umbellatum* ;
  - *Petrorhagia prolifera* ;
  - *Potamogeton natans* ;
  - *Puccinellia distans* ;
  - *Salix fragilis* ;
  - *Sedum album* ;
  - *Sium latifolium* ;
  - *Spergula marina* ;
  - *Typha angustifolia* ;
  - *Warnstorffia fluitans*.
  
- 9 espèces exotiques envahissantes :
  - *Buddleja davidii* (exotique envahissant avéré en région Hauts-de-France) ;
  - *Ceratochloa cathartica* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Elodea canadensis* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Galega officinalis* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Lycium barbarum* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Parthenocissus inserta* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Reynoutria japonica* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Robinia pseudoacacia* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France) ;
  - *Senecio inaequidens* (exotique envahissant potentiel en région Hauts-de-France).

Il en résulte alors une liste des espèces végétales de Roye (en date du 21 Juillet 2023), dont le nombre de taxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant :

<b>Statut de l'espèce</b>	<b>Nombre d'espèces</b>
Menacée	4
Protégée (dont menacée)	1 (1)
D'intérêt patrimonial (dont protégée et/ou menacée)	27 (4)
Déterminant ZNIEFF	27
Exotique envahissante	9
Indicatrice de zone humide	61
<b>TOTAL DES ESPECES SUR ROYE</b>	<b>345 espèces</b>

Cette liste d'espèces n'est peut-être pas exhaustive mais le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si de nombreuses espèces communes à très communes y sont listées.

Une analyse plus détaillée de l'espèce protégée et des espèces patrimoniales est présentée dans le tableau page suivante.

Tableau 10 : POtentialités et enjeux des espèces protégées et patrimoniales recensées sur la commune de Roye

Espèce	Statut en Picardie	Habitat de préférence	Potentialité de présence sur la ZIP et la ZIE	Enjeu en cas de découverte sur le site (ZIP + ZIE)
Chénopode à odeur de vulve <i>Chenopodium vulvaria</i>	Menacée (En danger) Déterminante ZNIEFF	Friches et Cultures	Forte	Modéré
Cotonnière des champs <i>Filago arvensis</i>	Menacée (Eteinte) Déterminante ZNIEFF	Prés secs et Jachères	Modéré	Modéré
Gypsophile des moissons <i>Gypsophila muralis</i>	Menacée (En danger) Déterminant ZNIEFF	Champs sablonneux et un peu humides des terrains siliceux	Faible	/
Sium à feuilles larges <i>Sium latifolium</i>	Menacée (En danger) Protégée en Picardie Déterminant ZNIEFF	Fossées et Marais	Faible	/
Bunium noix-de-terre <i>Bunium bulbocastanum</i>	Déterminant ZNIEFF	Pelouses, Talus, Friches, Cultures	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
<i>Campylium stellatum</i>	Déterminant ZNIEFF	Milieux humides basiques, Bas-marais alcalins, Ruisseaux et Rochers humides	Faible	/
Carex à épis distants <i>Carex distans</i>	Déterminant ZNIEFF	Prés humides et Marécages	Faible	/

Espèce	Statut en Picardie	Habitat de préférence	Potentialité de présence sur la ZIP et la ZIE	Enjeu en cas de découverte sur le site (ZIP + ZIE)
Laîche brune <i>Carex nigra</i> subsp. <i>Nigra</i>	Déterminant ZNIEFF	Marais, Fossés et Tourbières	Faible	/
Cochléaire du Danemark <i>Cochlearia Danica</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux humides, Murs et Pelouses	Modéré	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Crépide bisannuelle <i>Crepis biennis</i>	Déterminant ZNIEFF	Prairies et Lieux humides	Modéré	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Roquette des murailles <i>Diplotaxis muralis</i> subsp. <i>Muralis</i>	Déterminant ZNIEFF	Murs, Champs et Lieux vagues	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Gaillet de Paris <i>Galium parisiense</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux secs et sablonneux	Modéré	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
<u>Bryophyte</u> <i>Hygroamblystegium tenax</i>	Déterminant ZNIEFF	Rochers granitiques	Faible	/
Gesse aphylle commune <i>Lathyrus aphaca</i> var. <i>aphaca</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux secs et arides surtout calcaires	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet

Espèce	Statut en Picardie	Habitat de préférence	Potentialité de présence sur la ZIP et la ZIE	Enjeu en cas de découverte sur le site (ZIP + ZIE)
Passerage des décombres <i>Lepidium ruderale</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux vagues, Décombres et Chemins	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Linaire couchée <i>Linaria supina</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux sablonneux et pierreux, surtout calcaires	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Néottie nid-d'oiseau <i>Neottia nidus-avis</i>	Déterminant ZNIEFF	Bois ombagés, parasite sur les racines des arbres	Modéré	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Oenanthe aquatique <i>Oenanthe aquatica</i>	Déterminant ZNIEFF	Fossés, Rives, Eaux tranquilles vaseuses	Faible	/
Ornithogale en ombelle <i>Ornithogalum umbellatum</i>	Déterminant ZNIEFF	Prairies et Bords des chemins	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Oeillet prolifère <i>Petrothagia prolifera</i>	Déterminant ZNIEFF	Lieux arides	Modéré	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Potamot flottant <i>Potamogeton natans</i>	Déterminant ZNIEFF	Eaux tranquilles ou lentes	Faible	/

Espèce	Statut en Picardie	Habitat de préférence	Potentialité de présence sur la ZIP et la ZIE	Enjeu en cas de découverte sur le site (ZIP + ZIE)
Puccinellie distante <i>Puccinellia distans</i>	Déterminant ZNIEFF	Chemins humides et Bords des routes	Forte	Faible mais mesures écologiques pour maintenir l'espèce dans le cadre du projet
Saule cassant <i>Salix fragilis</i>	Déterminant ZNIEFF	Bords des eaux	Faible	/
Orpin blanc <i>Sedum album</i>	Déterminant ZNIEFF	Murs, Toits et Rochers	Faible	/
Spergulaire maritime <i>Spergula marina</i>	Déterminant ZNIEFF	Sommet des prés salés, Marais salants, Lieux sablonneux et Littoraux humides	Nul	/
Massette à feuilles étroites <i>Typha angustifolia</i>	Déterminant ZNIEFF	Roselières	Faible	/
<u>Bryophyte</u> <i>Warnstorffia fluitans</i>	Déterminant ZNIEFF	Marais, Bas-marais et Tourbières	Faible	/

La consultation des bases de données du CBNBL et de l'INPN recense 345 espèces floristiques dont 4 espèces menacées sur la commune de Roye, dont 1 étant protégées au niveau régional.

**Les prospections n'ont pas permis d'identifier les espèces patrimoniales et protégées sur la commune de Roye.**

**b) Méthodologie spécifique à la flore**

L'ensemble de la zone d'étude est prospecté lors de la période pour recenser exhaustivement la flore. Les écologues utilisent des clés de détermination telles que Flora Gallica pour identifier précisément l'espèce floristique.

Les espèces patrimoniales ainsi que les espèces exotiques envahissantes sont localisées. Sont recherchées en priorité les espèces patrimoniales citées dans la bibliographie ou susceptibles de se développer dans les différents milieux de la zone d'inventaire. Les périodes de floraison de ces dernières ont également été repérées afin de les identifier rapidement sur le terrain.

La liste floristique établie dans les rapports provient de la base de données DIGITALE 3.2 du Catalogue de la Flore vasculaire des Hauts-de-France du CBNBL (Conservatoire Botanique National de Bailleul) lorsque les espèces y sont présentes. Les espèces non répertoriées par cette base de données et donc sans statuts disponibles sont simplement citées sous le tableau floristique.

Grâce à cette liste, il est possible de déterminer les habitats naturels et semi-naturels du site (voir la méthodologie des habitats).

L'inventaire se limite aux plantes supérieures (Ptéridophytes et Spermatophytes). La période favorable se situe entre le mois d'avril et d'août.



**c) Bio-évaluation de la flore**

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est constituée de cortèges floristiques caractéristiques des bandes enherbées et des friches rudérales en majorité.

Ci-dessous quelques photos d'espèces observées au sein de la zone de projet :



Saule marsault  
(*Salix caprea*)



Brome mou  
(*Bromus hordeaceus*)



Bec-de-grue à feuilles de ciguë  
(*Erodium cicutarium*)



Euphorbe réveille-matin  
(*Euphorbia helioscopia*)



Fumeterre officinale  
(*Fumaria officinalis*)



Pavot douteux  
(*Papaver dubium*)



Silène commun  
(*Silene vulgaris*)



Molène floconneuse  
(*Verbascum pulverulentum*)

Figure 24 : Photographie d'espèces observées sur la zone de projet

Au total, 132 espèces floristiques ont pu être identifiées actuellement au sein de la zone de projet et de la zone d'inventaire. Toutes ces espèces apparaissent dans la base de données 3.2 du CBNBL et sont listées dans le tableau de la flore dans les annexes.

Quatre espèces présentent un intérêt particulier :

**Le Persil des moissons (*Sison segetum*), classé « Rare », présentant un intérêt patrimonial et déterminant ZNIEFF ;**

**La Molène floconneuse (*Verbascum pulverulentum*), classée « Assez rare », présentant un intérêt patrimonial et déterminante ZNIEFF ;**

**La Falcaire commune (*Falcaria vulgaris*), classée « Très rare », présentant aussi un intérêt patrimonial et déterminante ZNIEFF ;**

**La Chicorée sauvage (*Cichorium intybus*), d'intérêt patrimonial et déterminant ZNIEFF.**

Cependant, concernant la Chicorée sauvage et la Falcaire commune, la spontanéité est difficilement vérifiable. En effet il n'est pas exclu que celles-ci soient issues d'un semis réalisé dans la prairie ou dans la culture de Luzerne. De plus, celles-ci ont été observées hors de la ZIP. Celles-ci ne constituent par conséquent pas un enjeu.

Une carte de localisation ci-après localise le Persil des moissons et la Molène floconneuse.

**Plusieurs populations de Persil des moissons sont présentes sur la bande enherbée au Sud de la Zone d'Implantation Potentielle ce qui explique la localisation élargie de cette espèce sur la carte.**

**En revanche, en ce qui concerne la Molène floconneuse, un seul pied est identifié en limite de la zone de projet sur la bande enherbée en bord de route au Nord. Ce secteur fait l'objet d'une fauche, ce qui peut expliquer l'observation d'un seul individu.**

**Bien que ces espèces n'impliquent pas de démarche réglementaire, il convient de mettre en œuvre des mesures afin de s'assurer de leur pérennité dans le cadre du projet.**

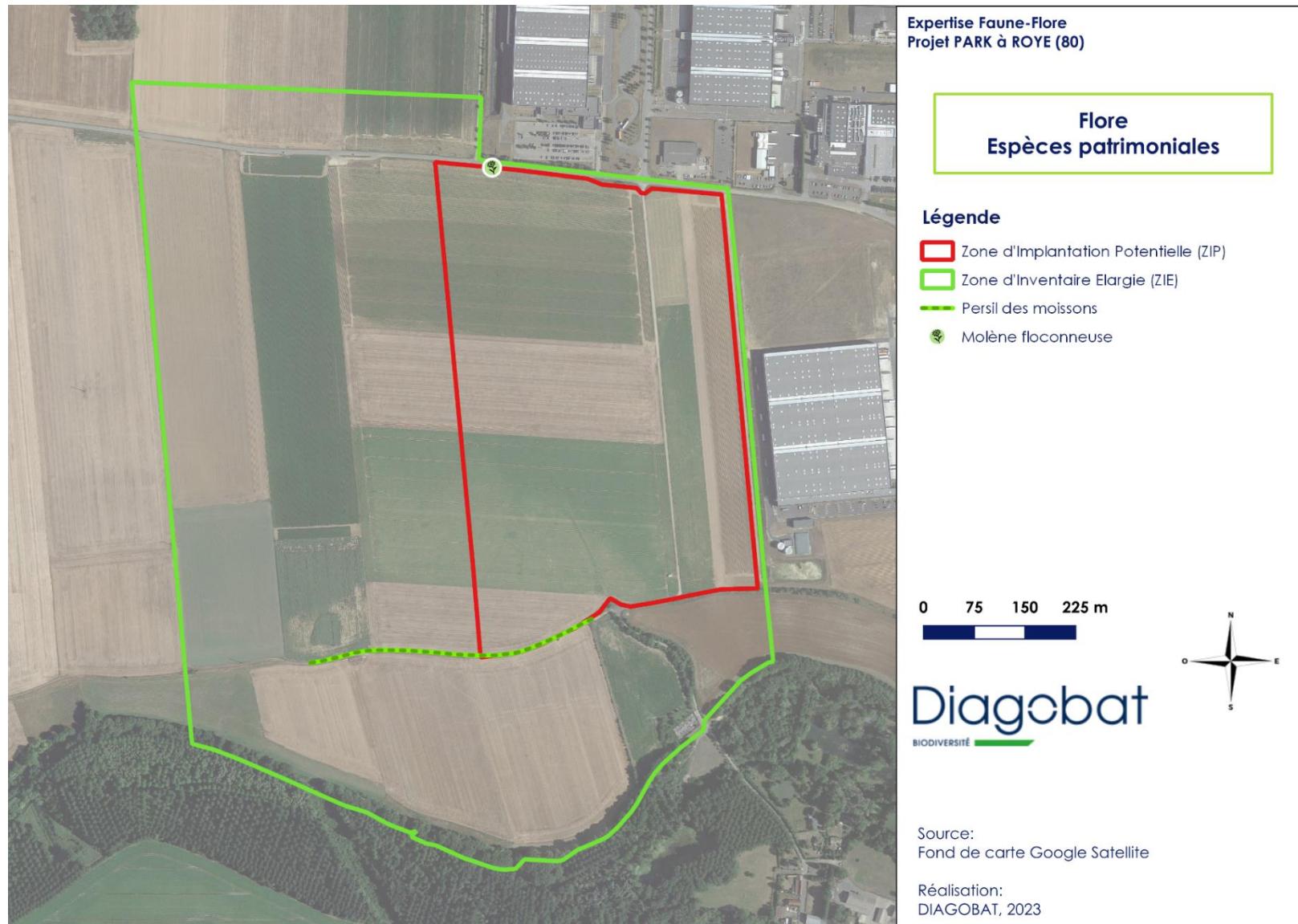


Figure 25 : Localisation des espèces floristiques patrimoniales

Conclusion sur la flore

Deux espèces floristiques présentent un intérêt patrimonial et sont déterminantes ZNIEFF. Il s'agit du Persil des moissons (*Sison segetum*) classé « Rare » et de la Molène floconneuse (*Verbascum pulverulentum*) classée « Assez rare ». Toutes deux sont présentes au sein des bandes enherbées de la ZIP

L'enjeu concernant la flore est de très faible à modéré.



### 3. La faune

#### a) Données bibliographiques à l'échelle communale de la faune

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser, au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

- Faune-France (LPO)

Faune-France est un portail de science participative en ligne, qui permet de partager facilement et gratuitement ses observations d'animaux avec une communauté de près de 90 000 passionnés, de consulter toutes les informations disponibles et de contribuer activement à l'avancée des connaissances et de la protection de la nature.

Faune-France est un portail en ligne créé en 2017 et administré par la LPO en collaboration avec un important réseau d'associations de protection de la nature.

- Clicnat (Picardie Nature)

#### **La plateforme GeoNature en Picardie**

Clicnat est une base de données faunistiques collaborative. Elle permet à tous les picards de saisir, gérer et valoriser leurs observations de faune sauvage.

#### **Une synthèse de la connaissance de la faune en Picardie**

Cet atlas présente une synthèse des connaissances acquises par Picardie Nature et ses partenaires. La base Clicnat est principalement alimentée par un réseau de naturalistes bénévoles. Plusieurs structures partenaires y contribuent également.

**Vers une protection plus efficace de la biodiversité**

Mieux connaître pour mieux protéger ! La base Clicnat a vocation à centraliser et gérer la connaissance naturaliste acquise au cours de nombreuses années en Picardie. Les observations intégrant Clicnat participent à la protection de la nature de différentes façons. Elles sont notamment utilisées par les pouvoirs publics afin de prendre en compte de manière efficace la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. Les données servent également à l'étude de la répartition des espèces au niveau régional ou supra-régional.

**Le projet Clicnat**

Initiée en 2009 sous licence ouverte par Picardie Nature, la base Clicnat permet à tout naturaliste, débutant ou confirmé, de contribuer à la connaissance et sauvegarde de la biodiversité en saisisant ses observations en ligne. L'outil s'étoffe et intègre des possibilités d'exploration des données, gestion de validation, de protocoles, etc. Dix ans plus tard, l'outil Clicnat connaît une profonde refonte : le cœur de l'outil est remplacé par GeoNature, une application libre développée par les Parcs nationaux de France. Toujours portée par Picardie Nature, Clicnat rejoint une communauté d'acteurs (Parcs, associations, etc.) fédérée par un outil commun et modulaire.

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Roye en date du 21 Juillet 2023 est le suivant :

Tableau 11 : Nombre de taxons répertoriés sur la commune de Roye par l'INPN

<b>Règne</b>	<b>Groupe</b>	<b>Nombre de taxons</b>
Animal	Amphibien	3
	Araignée	8
	Chiroptère	6
	Coléoptère	16
	Diptère	3
	Hémiptère	7
	Hyménoptère	2
	Lépidoptère	17
	Mammifère terrestre	23
	Mantoptère	1
	Mollusque	16
	Odonate	2
	Oiseau	152
	Orthoptère	7
	Poisson	3
	Reptile	1
	<b>TOTAL</b>	<b>267 taxons</b>

Cette liste d'espèces n'est peut-être pas exhaustive mais le nombre total d'espèces recensées reflète une certaine richesse même si de nombreuses espèces communes à très communes y sont listées.

**Pour la faune, l'INPN recense un total de 267 dont 100 espèces protégées. Plusieurs de ces espèces peuvent se retrouver sur la zone de projet principalement les espèces liées aux cortèges agricoles et arbustifs.**

**Dans la zone d'inventaire, d'autres espèces peuvent observées notamment les cortèges humides et forestiers avec la lisière du boisement.**

**b) Méthodologie commune de la faune**

L'inventaire faunistique se focalise principalement sur les taxons comportant des espèces patrimoniales, soit les oiseaux (avifaune), les mammifères terrestres et chiroptères (mammalofaune), les amphibiens et reptiles (herpétofaune) ainsi que les insectes (entomofaune).

Pour chaque groupe étudié, il s'agit alors de présenter :

- la méthodologie utilisée pour effectuer l'inventaire ;
- la liste commentée des espèces observées et potentielles (famille, nom scientifique et commun) ainsi que leurs statuts (menace, rareté, protection, ZNIEFF, etc.) ;
- la localisation et la description des territoires vitaux et couloirs de déplacement préférentiels de la faune patrimoniale.

c) Avifaune (oiseaux)

**Données bibliographiques spécifiques à l'avifaune**

La bibliographie communale indique la présence d'un cortège de 152 espèces d'oiseaux sur la commune de Roye. Les espèces notées en gras dans le tableau ci-dessus sont celles qui présentent le plus de potentialités d'être observées sur la zone d'étude et la zone d'inventaire.

L'association d'une espèce à un milieu ou un cortège d'espèces prend en compte le milieu de prédilection de l'espèce pour nicher. D'autres milieux peuvent être fréquentés par l'espèce pour d'autres étapes de son cycle de vie mais ceux-ci présentent un enjeu moindre. Pour les espèces non nicheuses dans la région, le milieu le plus fréquenté a été retenu.

Les espèces chassables et nuisibles ont été retirées car même en cas de présence sur la zone de projet hormis pour des espèces patrimoniales directement liées aux milieux impactés, les autres espèces de ces catégories ne seront pas prises en compte pour l'évaluation des enjeux dans la suite du rapport.

Tableau 12 : Potentialités de présence pour les espèces avifaunistiques issues de la bibliographie

Milieux fréquentés	Espèce		Potentialités de présence sur ZIE et la ZIE
Ubiquistes	Accenteur mouchet	Pic épeiche	<b>S'agissant d'espèces communes capables de s'adapter pour nicher dans une grande diversité de milieux, les potentialités de présence de ce cortège sur la ZIE sont fortes hormis pour la Cigogne blanche et le Goéland argenté. Les potentialités sont</b>
	Bergeronnette grise	Pic vert	
	Cigogne blanche	Pie bavarde	
	Etourneau sansonnet	Pinson des arbres	
	Grimpereau des jardins	Pouillot véloce	
	Merle noir	Rougegorge familier	
	Mésange bleue	Serin cini	
	Mésange charbonnière	Troglodyte mignon	

Milieux fréquentés	Espèce		Potentialités de présence sur ZIP et la ZIE
	Goéland argenté	Verdier d'Europe	cependant faibles sur la ZIP car les milieux correspondent surtout à des milieux ouverts avec peu de refuges pour ces espèces.
<b>Cultures/Ouverts</b>	Alouette des champs Bergeronette printanière Bruant jaune Busard cendré Busard des roseaux Busard Saint-Martin	Cochevis huppé Faison de Colchide Faucon émerillon Perdrix grise Pipit farlouse	C'est le cortège qui présente les potentialités les plus élevées car les milieux de la ZIP correspondent aux habitats de prédilection de ces espèces.
<b>Lisière</b>	Bruant jaune Faucon crécerelle	Gobemouche gris	La présence d'une vallée alluviale en limite de la ZIE est favorable à ce cortège. Des interactions peuvent avoir lieu avec la ZIP car le Bruant jaune et le Faucon crécerelle peuvent venir s'y nourrir. Les potentialités de présence sont donc modérées.
<b>Aquatique/Humide</b>	Avocette élégante Barge à queue noire Bécasseau cocorli	Grand Gravelot Grande Aigrette Grèbe à cou noir	Les potentialités de présence de ces espèces sont faibles sur la ZIP et la ZIE malgré la présence de la

Milieux fréquentés	Espèce		Potentialités de présence sur ZIP et la ZIE
	Bécasseau maubèche Bécasseau minute Bécasseau sanderling Bécasseau variable Bécassine des marais Bergeronnette des ruisseaux Bouscarle de Cetti Bruant des roseaux Chevalier culblanc Chevalier guignette Chevalier sylvain Courlis cendré Cygne tuberculé Echasse blanche Goéland brun Goéland leucophée Gorgebleue à miroir Grand Cormoran	Grèbe castagneux Grèbe huppé Guifette noire Héron cendré Marouette ponctuée Martin-pêcheur d'Europe Mouette mélanocéphale Mouette pygmée Mouette rieuse Petit Gravelot Phalarope à bec étroit Phragmite des joncs Rousserolle effarvatte Sarcelle d'été Sarcelle d'hiver Sterne pierregarin Tadorne de Belon Tournepierre à collier	vallée alluviale. De nombreuses espèces de ce cortège recherchent des milieux humides et/ou aquatiques dans des espaces ouverts tandis que la vallée alluviale est boisée. Cependant, des plans d'eau sont présents dans les environs et certaines de ces espèces peuvent donc être observées en survol (Grand Cormoran, en transit (Héron cendré), en halte migratoire (Goéland brun) ou se nourrissant sporadiquement (Mouette rieuse). Les potentialités de présence de ces espèces restent faibles même si certaines sont susceptibles d'être observées ponctuellement.
Boisé	Bondrée apivore Bouvreuil pivoine	Loriot d'Europe Mésange à longue queue	Bien qu'aucun boisement ne soit présent dans la ZIP, une vallée

Milieux fréquentés	Espèce		Potentialités de présence sur ZIP et la ZIE
	Buse variable Chouette hulotte Coucou gris Epervier d'Europe Faucon hobereau Fauvette à tête noire Geai des chênes Gobemouche noir Grosbec casse-noyaux Hibou moyen-duc	Mésange huppée Mésange noire Mésange nonnette Pinson du Nord Pouillot siffleur Roitelet huppé Rossignol philomèle Sittelle torchepot Tarin des aulnes	alluviale boisé (mélange de boisement spontanée et de plantations) est présente au Sud et peut accueillir une grande partie de ces espèces. Même si les interactions directes restent faibles, une partie de ces espèces peut être observée en limite de la ZIE ou en transit.
Semi-ouverts	Chardonneret élégant Fauvette babillarde Fauvette des jardins Fauvette grisette	Linotte mélodieuse Pie-grièche écorcheur Rousserolle verderolle Tariet pâtre	<b>Quelques espaces de fourrés sont identifiés dans la ZIE mais presque inexistant dans la ZIP.</b> <b>Plusieurs de ces espèces peuvent être observées hormis la Pie-grièche écorcheur pour laquelle des milieux spécifiques sont nécessaires. Les potentialités sont modérées pour ces espèces.</b>
Anthropiques	Choucas des tours Chouette effraie	Léiotrix jaune Martinet noir	Aucun habitat anthropique favorable à la nidification de ce

Milieux fréquentés	Espèce		Potentialités de présence sur ZIP et la ZIE
	Cochevis huppé Hirondelle de fenêtre Hirondelle rustique	Moineau domestique Rougequeue noir	cortège n'est présent sur la ZIP et la ZIE. L'ensemble du site peut être utilisé pour se nourrir car des bâtiments sont présents à proximité (plateformes logistiques principalement). Les potentialités de présence sont donc faibles.

**Conclusion sur l'analyse bibliographique de l'avifaune**

La diversité avifaunistique recensée sur la commune de Roye est plutôt élevée. La présence d'une vallée alluviale et des milieux associés permet la présence de plusieurs cortèges inféodés aux milieux boisés et humides/aquatiques.

Les espèces susceptibles de fréquenter la ZIP et la ZIE sont toutefois inféodées à des milieux ouverts et dans une moindre mesure, celles liées aux lisières et aux milieux semi-ouverts car des habitats assimilés à ces milieux sont identifiés dans la ZIE.

Enfin, plusieurs espèces sont qualifiées d'ubiquistes car présentent peu d'exigences concernant les habitats fréquentés y compris pour la nidification. Il est donc tout à fait possible de retrouver au moins une partie de ces espèces sur l'ensemble du site.

**Méthodologie spécifique à l'avifaune**

Au préalable, il est nécessaire d'étudier la bibliographie communale et plus précisément le cortège d'espèces d'oiseaux observé sur la commune ces dernières années. Ces informations proviennent de l'INPN sur lequel toutes les données des associations, des organismes publics et des bureaux d'études sont envoyées.

L'analyse des espèces observées sur le site tient compte de trois périodes d'intervention (printanière, estivale et automnale/hivernale) ainsi que des deux zones présentées au début du rapport :

- La zone de projet qui correspond à l'emprise stricte de la zone d'implantation du parc photovoltaïque ;
- La zone d'inventaire, plus étendue, qui comprend l'ensemble du site de l'hôpital ainsi que son environnement proche.

L'inclusion du paysage dans le cadre de l'étude est nécessaire car le site peut représenter un site d'alimentation ou de transit pour ces espèces. Le projet devra donc tenir compte de cet enjeu en maintenant un accès au site ou aux continuités vertes pour l'avifaune.

Les différents protocoles mis en place sont précisés à la page suivante.



Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Nidification</b>												
<b>Migration</b>												
<b>Hivernage</b>												

En période printanière :

Il s'agit de la période la plus propice pour repérer les éventuelles espèces nicheuses présentes sur le site. Le protocole mis en place consiste à réaliser des **points d'écoute de 20 minutes** dans les secteurs les plus favorables pour l'avifaune (bosquet, fourrés, prairie, bâtiment). Au cours de ces prospections, les mâles chanteurs ainsi que les couples d'une même espèce sont identifiés. Il s'agit de repérer les territoires favorables pour la reproduction.

Il est nécessaire de réaliser plusieurs passages au printemps entre mars et mai afin de s'assurer que les espèces sont observées dans les mêmes secteurs lors des prospections. **Plus une espèce ou un couple est localisé dans un même secteur, plus il y a de chances que l'espèce soit nicheuse.** Il existe un classement des potentialités de nidification (possible, probable, certain) qui permet d'évaluer l'enjeu du site pour les oiseaux.

En période estivale :

Au cours de la période précédente, les espèces sont bien visibles et permettent d'identifier les secteurs de nidification. Passée cette période, les individus sont plus discrets car il s'agit de la période de ponte. Afin de limiter les risques de prédation, les mâles ne chantent plus et le repérage des nids se fait principalement grâce aux déplacements des individus vers les secteurs d'alimentation. Au cours de l'avancée de la période estivale, les adultes effectuent de nombreux trajets pour nourrir les jeunes et ce comportement peut être repéré en effectuant des transects à travers le site.

A la fin de la période estivale ou si plusieurs couvées sont réalisées, il est possible d'attester de la nidification d'une espèce en identifiant des individus juvéniles sur le site. Ceux-ci sont localisés afin de les prendre en compte lors de la réalisation de la carte des enjeux.

En période automnale et hivernale :

Il s'agit des périodes les moins propices pour identifier les enjeux écologiques présents sur le site. Hormis les espèces sédentaires qui continuent d'être observées, les populations ne sont plus les mêmes et de nouvelles espèces peuvent être présentes mais sont présentent uniquement de manière ponctuelle. La période automnale correspond à la migration postnuptiale et plusieurs nouvelles espèces dont certaines rares peuvent être observées en halte sur le site. Afin de constituer un enjeu dans le cadre du projet, il est nécessaire que ces espèces montrent un intérêt particulier pour le site ou que les effectifs soient suffisamment importants. Quant à la période hivernale, des espèces nordiques peuvent être présentes uniquement durant cette période mais ne nichent pas sur le site. Une importante diversité d'espèces à cette période pourrait tout de même indiquer que le site comporte des facteurs attractifs pour la faune et des actions de préservation pourraient être proposées afin de maintenir cet intérêt pour l'avifaune.

**Bio-évaluation de l'avifaune**

La suite de l'étude présente les espèces contactées lors des prospections écologiques grâce aux points d'écoutes et aux transects.

Les points d'écoute ont permis d'identifier la plupart de ces espèces notamment par la proximité avec la vallée alluviale. Il conviendra donc d'identifier et classer les espèces présentes dans la ZIP, la ZIE et le paysage environnant pour faciliter l'évaluation des impacts du projet sur ces espèces.

La prise en compte des statuts à l'échelle régionale et nationale ainsi que le statut de nidification et le lien de l'espèce aux habitats impactés a permis d'aboutir à une liste de 20 espèces pouvant représenter un enjeu écologique. Après analyse, il est possible de classer ces espèces en 6 catégories :

- **Les espèces inféodées exclusivement aux milieux ouverts avec une préférence pour les cultures agricoles :**

- L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) dont plusieurs mâles chanteurs ont pu être entendus à plusieurs reprises au printemps et pour lesquels des parades ont pu être observées ;
- Le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) dont des individus juvéniles ont pu être observés dans l'emprise de la ZIP en 2023 et un couple a pu être observé en 2024 ;
- La Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) avec plusieurs individus observés sur la ZIP mais pas suffisamment pour statuer sur une nidification probable ou certaine ;
- La Perdrix grise (*Perdix perdix*) dont un ou plusieurs couples sont contacté au cours de chaque prospection au sein de la ZIP.
- Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) dont un couple a été observé à plusieurs reprises et notamment en période de reproduction. La nidification est probable dans les cultures sur la ZIE. Il est possible que le couple nidifie sur la ZIP lors des prochaines saisons de reproduction.

- **Les espèces patrimoniales susceptibles de nicher dans la Zone d'Inventaire Elargie :**
  - Le Tiarier pâtre (*Saxicola rubicola* (Linné, 1758)) dont un couple a été observé en période de reproduction.
  - La Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le Pipit farlouse (*Anthus pratensis* (Linné, 1758)) qui nichent dans des habitats proches comme les haies champêtres et les fourrés arbustifs ;
  - Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) qui peut nicher dans les haies champêtres ou la lisière de la vallée alluviale.
- **Les espèces patrimoniales fréquentant la ZIP pour chasser :**
  - Le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) et l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui chassent en vol au-dessus de la ZIP ;
  - Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) dont plusieurs individus adultes viennent chasser et se poser dans l'emprise de la ZIP et de la ZIE.
- **Les espèces patrimoniales utilisant la ZIP pour effectuer une halte migratoire :** Le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) et le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula* (Linné, 1758)) avec plusieurs individus posés dans la ZIP au cours de la phase de migration prénuptiale.
- **Les espèces patrimoniales uniquement de passage en vol au-dessus de la ZIP :** La Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*) dont plusieurs individus sont observés en vol mais n'ayant aucune interaction avec la ZIP et la ZIE.
- **Les espèces patrimoniales en dehors de la ZIP et de la ZIE :** Deux espèces, le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) avec au moins un mâle chanteur à l'intérieur du boisement de la vallée alluviale mais en dehors des limites de la ZIE et le Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) dont deux individus sont observés dans un bassin de récupération des eaux pluviales en bordure de la ZIE à l'Est.

Tableau 13 : Espèces d'oiseaux observées sur ou aux alentours de la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	Épervier d'Europe	LC	LC	NAc	NAd	PIII	/N	/N	Bell	Boll	Vol	/
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linné, 1758)	Mésange à longue queue	LC	LC	/N	NAb	PIII	/N	/N	Bell	/N	/	/
<i>Alauda arvensis</i> Linné, 1758	Alouette des champs	LC	NT	LC	NAd	/N	/N	Oui	Bell	/N	Cycle	Prob.
<i>Anas platyrhynchos</i> Linné, 1758	Canard colvert	LC	LC	LC	NAd	/N	/N	Non	Bell	Boll	Vol	/
<i>Anthus pratensis</i> (Linné, 1758)	Pipit farlouse	LC	VU	DD	NAd	PIII	/N	/N	Bell	/N	Alim.	/
<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	Martinet noir	LC	NT	/N	DD	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Chas.	/
<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	Héron cendré	LC	LC	NAc	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	Alim.	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Buteo buteo</i> (Linné, 1758)	Buse variable	LC	LC	NAC	NAC	PIII	/N	/N	Bell	Boll	/	/
<i>Carduelis cannabina</i> (Linné, 1758)	Linotte mélodieuse	LC	VU	NAd	NAC	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Alim. (Nidif)	Prob.
<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)	Chardonneret élégant	LC	VU	NAd	NAd	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Alim. (Nidif)	Prob.
<i>Carduelis chloris</i> (Linné, 1758)	Verdier d'Europe	LC	VU	NAd	NAd	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Alim. (Nidif)	Poss.
<i>Carduelis spinus</i> (Linné, 1758)	Tarin des aulnes	NE	LC	DD	NAd	PIII	/N	Z1	Bell	/N	(Alim)	/
<i>Casmerodus albus</i> (Linné, 1758)	Grande Aigrette	NE	NT	LC	/N	PIII	DOI	/N	Bell	Boll	Vol	/
<i>Certhia brachydactyla</i> Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	LC	/N	/N	PIII	/N	/N	Bell	/N	Transit (Alim)	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	LC	NT	/N	/N	PIII	/N	Z1	Bell	/N	/	/
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linné, 1766)	Mouette rieuse	LC	NT	LC	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	Vol	/
<i>Circus aeruginosus</i> (Linné, 1758)	Busard des roseaux	VU	NT	NAd	NAd	PIII	DOI	Z1	Bell	Boll	Vol	Prob.
<i>Circus cyaneus</i> (Linné, 1766)	Busard Saint-Martin	NT	LC	NAc	NAd	PIII	DOI	Z1	Bell	Boll	Chas.	Prob.
<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	Pigeon biset	NA	DD	/N	/N	/N	/N	Non	Bell	/N	Alim.	/
<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	Pigeon ramier	LC	LC	LC	NAd	/N	/N	Non	/N	/N	Alim. (Nidif)	Prob.
<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	Corneille noire	LC	LC	NAd	/N	/N	/N	Non	/N	/N	Alim.	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Corvus frugilegus</i> Linné, 1758	Corbeau freux	LC	LC	LC	/N	/N	/N	Non	/N	/N	Alim.	/
<i>Corvus monedula</i> Linné, 1758	Choucas des tours	LC	LC	NAd	/N	PIII	DOII	/N	/N	/N	Vol	/
<i>Cuculus canorus</i> Linné, 1758	Coucou gris	LC	LC	/N	DD	PIII	/N	Non	BellI	/N	/	/
<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	Mésange bleue	LC	LC	/N	NAb	PIII	/N	/N	Bell	/N	(Alim.)	/
<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	Hirondelle de fenêtre	LC	NT	/N	DD	PIII	/N	Non	Bell	/N	Chas.	/
<i>Dendrocopos major</i> (Linné, 1758)	Pic épeiche	LC	LC	NAd	/N	PIII	/N	Non	Bell	/N	Alim.	/
<i>Emberiza calandra</i> (Linné, 1758)	Bruant proyer	LC	LC	/N	/N	PIII	/N	Non	BellI	/N	Cycle	Cert.
<i>Emberiza citrinella</i> Linné, 1758	Bruant jaune	LC	VU	NAd	NAd	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Alim. (Nidif)	Prob.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	Rougegorge familier	LC	LC	NAd	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	Alim. (Nidif)	Poss.
<i>Falco tinnunculus</i> Linné, 1758	Faucon crécerelle	LC	NT	NAd	NAd	PIII	/N	Non	Bell	Boll	Chas.	/
<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	Pinson des arbres	LC	LC	NAd	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	Transit (Nidif)	Prob.
<i>Fulica atra</i> Linné, 1758	Foulque macroule	LC	LC	NAc	NAc	/N	D0II;D OIII	/N	Bell	Boll	(Cycl.)	/
<i>Gallinula chloropus</i> (Linné, 1758)	Gallinule poule- d'eau	LC	LC	NAd	NAd	/N	D0II	/N	Bell	/N	(Cycl.)	/
<i>Garrulus glandarius</i> (Linné, 1758)	Geai des chênes	LC	LC	NAd	/N	/N	/N	Non	/N	/N	(Alim)	/
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	/N	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif.)	Poss.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	Hirondelle rustique	LC	NT	/N	DD	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Chas.	/
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	Goéland argenté	LC	NT	NAc	/N	PIII	D0II	Z1	/N	/N	Alim.	/
<i>Larus fuscus</i> Linné, 1758	Goéland brun	/N	LC	LC	NAc	PIII	/N	Non	/N	/N	Vol	/
<i>Luscinia megarhynchos</i> (C.L. Brehm, 1831)	Rossignol philomèle	LC	LC	/N	NAc	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif.)	Poss.
<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	Bergeronnette grise	/N	LC	NAd	/N	PIII	/N	Non	Bell	/N	Alim.	/
<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	LC	LC	/N	DD	PIII	/N	Non	Bell	/N	Cycle	Poss.
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linné, 1758)	Traquet motteux		NT	/N	DD	PIII	/N	Oui	Bell	/N	Halte	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Parus major</i> Linné, 1758	Mésange charbonnière	LC	LC	NAb	NAd	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif.)	Prob.
<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	Moineau domestique	LC	LC	/N	NAb	PIII	/N	Non	/N	/N	Alim.	/
<i>Perdix perdix</i> (Linné, 1758)	Perdrix grise	LC	LC	/N	/N	/N	/N	Non	Belll	/N	Cycle	Poss.
<i>Pernis apivorus</i> (Linné, 1758)	Bondrée apivore	NT	LC	/N	LC	PIII	DOI	Z1	Bell	Boll	Vol	/
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linné, 1758)	Grand Cormoran	NA	LC	LC	NAd	PIII	/N	Oui	Belll	/N	Vol	/
<i>Phasianus colchicus</i> Linné, 1758	Faisan de Colchide	LC	LC	/N	/N	/N	/N	Non	Belll	/N	(Cycl.)	Prob.
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	LC	NAd	NAd	PIII	/N	Non	Bell	Boll	/	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	LC	LC	NAd	NAc	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif.)	Prob.
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linné, 1758)	Pouillot fitis	LC	NT	/N	DD	PIII	/N	Oui	Bell	/N	(Nidif.)	Poss.
<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	Pie bavarde	LC	LC	/N	/N	/N	DOII	/N	/N	/N	Vol	/
<i>Picus viridis</i> Linné, 1758	Pic vert	LC	LC	/N	/N	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Alim.)	/
<i>Pluvialis apricaria</i> (Linné, 1758)	Pluvier doré	/N	/N	LC	/N	/N	DOI DOII/B DOIII/ B	Non	Bell	Boll	Vol	/
<i>Poecile palustris</i> Linné, 1758	Mésange nonnette	LC	LC	/N	/N	PIII	/N	/N	Bell	/N	(Alim.)	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	Accenteur mouchet	LC	LC	NAc	/N	PIII	/N	Non	Bell	/N	Transit (Nidif)	Prob.
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linné, 1758)	Bouvreuil pivoine	LC	VU	NAd	/N	PIII	/N	/N	Bell	/N	(Alim.)	/
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau	LC	LC	NAd	NAd	PIII	/N	/N	Bell	/N	/ (Nidif.)	/
<i>Saxicola rubicola</i> (Linné, 1758)	Tarier pâtre	NT	NT	NAd	NAd	PIII	/N	/N	Bell	/N	Nidif	Prob.
<i>Scolopax rusticola</i> Linné, 1758	Bécasse des bois	NT	LC	LC	NAd	/N	DOLII;D OIII	/N	Bell	Boll	(Alim.)	/
<i>Sitta europaea</i> Linné, 1758	Sittelle torchepot	LC	LC	/N	/N	PIII	/N	/N	Bell	/N	(Alim.)	/
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	LC	/N	NAd	/N	/N	Non	Bell	/N	Vol	/

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Streptopelia turtur</i> (Linné, 1758)	Tourterelle des bois	LC	VU	/N	NAc	/N	D0II	/N	BellI	/N	(Alim)	/
<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	Étourneau sansonnet	LC	LC	LC	NAc	/N	/N	Non	/N	/N	Alim.	/
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	LC	NAc	NAc	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif)	Prob.
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	LC	LC	/N	DD	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif)	Poss.
<i>Tadorna tadorna</i> (Linné, 1758)	Tadorne de Belon	NT	LC	LC	/N	PIII	/N	Oui	Bell	Boll	Vol	/
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	Troglodyte mignon	LC	LC	NAd	/N	PIII	/N	Non	Bell	/N	(Nidif)	Prob.
<i>Turdus iliacus</i> Linné, 1766	Grive mauvis	NE	/N	LC	NAd	/N	D0II	/N	BellI	/N	Alim.	/
<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	Merle noir	LC	LC	NAd	NAd	/N	/N	Non	BellI	/N	(Nidif)	Prob.
<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	LC	NAd	NAd	/N	/N	Non	BellI	/N	(Nidif)	Prob.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge régionale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Nicheurs)	Liste rouge nationale (Hivernants)	Liste rouge nationale (Migrateurs)	Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonne	Comportement sur la ZIP (et la ZIE)	Statut de nidification
<i>Turdus pilaris</i> Linné, 1758	Grive litorne	EN	LC	LC	/N	/N	D0II	Z1	BellI	/N	Transit (Alim)	/
<i>Turdus viscivorus</i> Linné, 1758	Grive draine	LC	LC	NAd	NAd	/N	/N	Non	BellI	/N	(Nidif)	Poss.
<i>Vanellus vanellus</i> (Linné, 1758)	Vanneau huppé	VU	NT	LC	NAd	/N	D0II	/N	BellI	Boll	Vol	/

**LEGENDE :**

**Niveau européen**

**Directive Oiseaux :**

**DOI :** **Annexe 1** = Ces espèces font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Les Etats membres classent notamment en zones de protection spéciale les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces espèces dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

Les Etats membres prennent les mesures nécessaires pour instaurer un régime général de protection de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1er et comportant notamment l'interdiction :

- a) De les tuer ou de les capturer intentionnellement, quelle que soit la méthode employée ;
- b) de détruire ou d'endommager intentionnellement leurs nids et leurs œufs et d'enlever leurs nids ;
- c) de ramasser leurs œufs dans la nature et de les détenir, même vides ;
- d) de les perturber intentionnellement, notamment durant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation ait un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive ;
- e) de détenir les oiseaux des espèces dont la chasse et la capture ne sont pas permises.

Et la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente, ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiables.

**D0II/A : Annexe 2, Partie A** = Espèces pouvant être classées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive.

**D0II/B : Annexe 2, Partie B** = Espèces pouvant être classées seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées.

**DOIII/A : Annexe 3, Partie A** = Espèces dont la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiables ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis :

**DOIII/B : Annexe 3, Partie B** = Espèces dont la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau, facilement identifiables peuvent être autorisés par les Etats membres sur leur territoire et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

**Niveau national**

Liste rouge nationale : RE Espèce disparue de France métropolitaine ; CR En danger critique ; EN En danger ; VU Vulnérable ; NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) ; LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France métropolitaine est faible) ; DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes) ; NA Non applicable (espèce non soumise à évaluation car : · (a) Introduite après l'année 1500 ; · (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole ; · (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative ; · (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis) ; NE Non évaluée car : · (1) Espèce présente dans la Liste rouge mondiale mais sous un autre périmètre taxonomique ; · (2) espèce non confrontée aux critères de la Liste rouge mondiale ; /N Statut indéterminé

**Protection nationale :**

**Art. 3 = Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après : I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : — la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ; — la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ; — la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. II. — Sont interdits sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés : — dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de capture ou d'enlèvement concernant l'espèce à laquelle ils appartiennent ; — dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

**Art. 4 = Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection**

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée dans cet article :

I. — Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux pour autant qu'elle remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. — Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces États de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

**Déterminant ZNIEFF** : Non = Espèce non déterminante ZNIEFF ; Oui = Espèce déterminante ZNIEFF.

**Statut de rareté** : E = Exceptionnelle ; RR = Très rare ; R = Rare ; AR = Assez rare ; PC = Peu commun ; AC = Assez commun ; C = Commun ; /N = Indéterminé.

**Convention de Bonn** : Espèce inscrite à la Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la protection des espèces migratrices (JORF 30/10/1990). Statut des espèces définit selon le Statut de la faune de France métropolitaine (FIRS & al, 1997).

I = Annexe 1, espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate ;

II = Annexe 2, espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriés.

**Convention de Berne :** Espèce inscrite à la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel de l'Europe (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996). Statut des espèces définit selon le Statut de la faune de France métropolitaine (FIRS & al, 1997).

II = Annexe 2, espèces de la faune strictement protégées ;

III = Annexe 3, espèces de la faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

**Comportement sur la ZIP :** Cycle = Espèce effectuant l'ensemble de son cycle de vie sur la ZIP ; Vol = Espèce passée simplement en vol et n'ayant aucune interaction avec le site ; Chas. = Espèce utilisant la ZIP pour chasser parfois sans se poser ; Alim. = Espèce utilisant tout ou partie du site pour se nourrir ; Transit = Espèce effectuant un passage en vol mais ayant des interactions avec la ZIP ; Halte = Espèce fréquentant la ZIP au cours de sa migration et y effectuant une halte pour le repos ou l'alimentation ; / = Espèce ne fréquentant pas la ZIP.

**Comportement sur la ZIE :** Cycl. = Espèce effectuant l'ensemble de son cycle de vie sur la ZIE ; Nidif. = Espèce susceptible d'utiliser la ZIE pour nicher ; Alim = Espèce fréquentant la ZIE pour se nourrir y compris pour les actions de chasse.

**Statut de nidification :**

- Nicheurs possibles (codes 2 et 3) : cela concerne les espèces détectées en période de reproduction sur un site par la simple présence ou par le chant d'un individu. Les codes nicheurs possibles s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée sur un même site ou de comportements ni indices plus précis à tout moment durant la saison de reproduction de l'espèce. Précisons toutefois que l'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction.
- Nicheurs probables : (codes 4 à 10) : Lors de l'observation, des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite. Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou pour certaines espèces lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées.
- Nicheurs certains (codes 11 à 19) : Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) voire très récente (nids vides avec coquilles d'oeufs, ...)

La carte située à la page suivante présente les espèces potentiellement nicheuses au sein de la ZIP et de la ZIE. **Dans l'emprise stricte du projet, quatre espèces sont susceptibles de nicher au sein des cultures agricoles, le Busard Saint-Martin, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière et le Bruant proyer. A l'exception de l'Alouette des champs, toutes sont protégées. Cependant, cette dernière est classée « Quasi menacée » à l'échelle nationale.**

**Le Busard Saint Martin quant à lui, est classé « Quasi menacé » régionalement**

**Bien que le Busard Saint-Martin ne niche pas au sein même de la zone de projet en 2024 dû à l'absence de végétation sur la parcelle, il n'est pas exclu que le couple nidifie sur l'emprise du projet dans les années à venir.**

**Au printemps 2024, des comportements de parades de plusieurs couples d'Alouette des champs ont été observés en période de reproduction sur l'emprise du projet. Un couple de Busard Saint-Martin et un couple de Bruant proyer ont été observé à proximité de la ZIP. Ainsi, l'alouette des champs est nicheuse probable sur la ZIP pour la saison de reproduction 2024 et le Busard Saint-Martin ainsi que le Bruant proyer sont nicheurs probables dans les cultures en bordure de ZIP.**

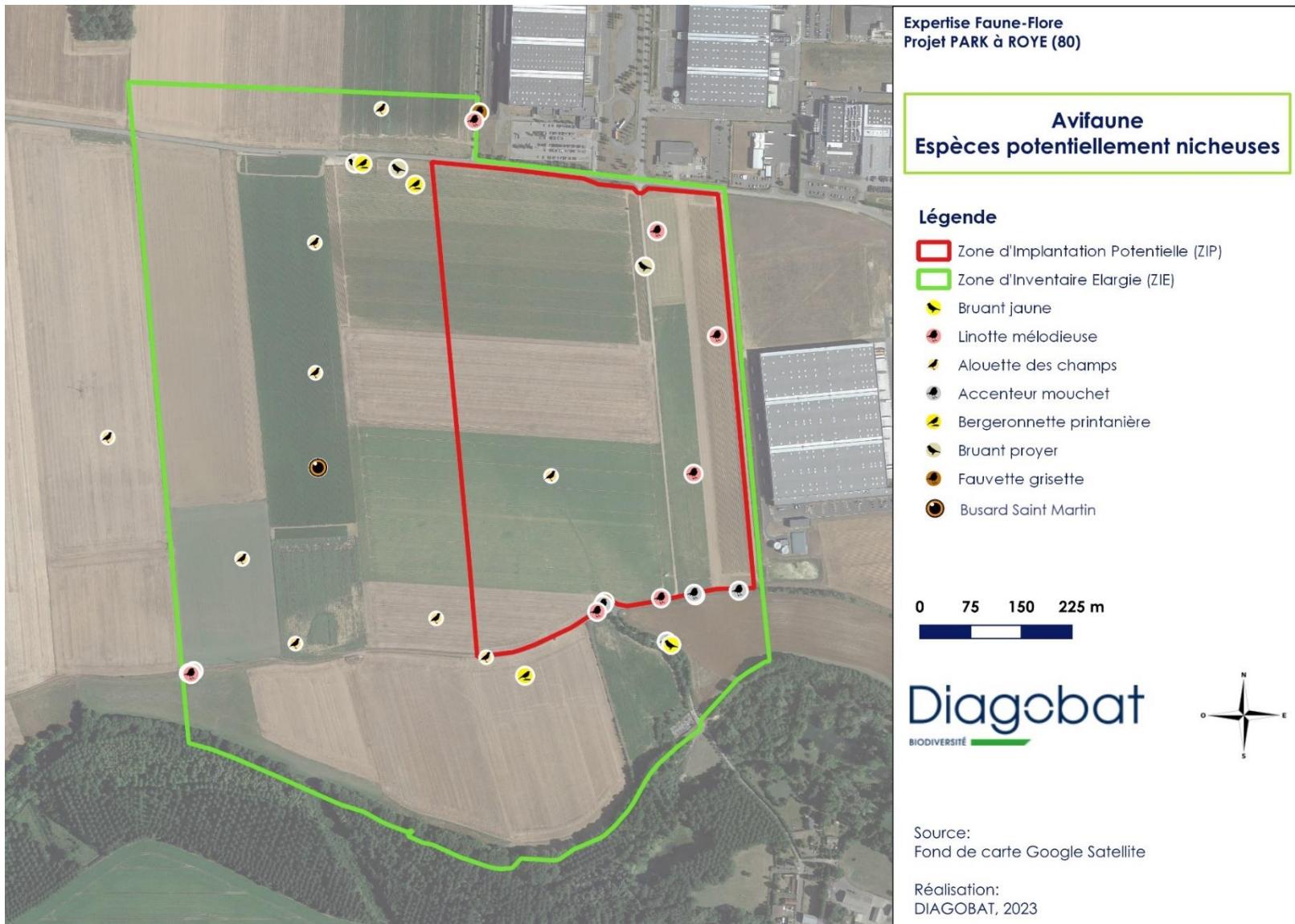


Figure 26 : Localisation des espèces potentiellement nicheuses

**Conclusions sur l'Avifaune :**

Les prospections écologiques ont permis de mettre en évidence la présence de 75 espèces d'oiseaux dont 52 bénéficient d'un statut de protection à l'échelle nationale. Parmi elles, 6 sont menacées régionalement et 18 présentent un statut de menace sur la liste rouge des espèces nicheuses en France. Cependant toutes les espèces recensées ne présentent pas de lien particulier avec la Zone d'Implantation Potentielle. On peut alors catégoriser les espèces observées par l'utilisation qu'elles ont du site impacté :

- Les espèces ayant un lien direct avec la ZIP et les habitats impactés (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière, Perdrix grise et Busard Saint-Martin) ;
- Les espèces ayant des interactions indirectes avec la ZIP mais nichant à l'intérieur de la ZIE (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Tarier pâtre et Bruant jaune) ;
- Les espèces ayant des interactions directes avec la ZIP mais qui ne correspondent pas à la nidification mais à l'alimentation (Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Epervier d'Europe, Goéland brun) ou à une halte migratoire (Traquet motteux, Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Pipit farlouse) ;
- Les espèces n'ayant aucun lien direct avec la ZIP et des interactions indirectes (Pouillot fitis et Tadorne de Belon) ou absentes (Mouette rieuse) avec la ZIE.

Les trois premières catégories présentées ci-dessus ont des interactions directes avec la ZIP ou la ZIE ce qui implique des impacts directs ou indirects du projet sur ces espèces donc la nécessité de mettre en place des mesures écologiques.

L'enjeu concernant l'avifaune est modéré. Ceci s'explique par l'utilisation de la ZIP pour la nidification de 5 espèces et pour l'alimentation de nombreuses espèces protégées, certaines nichant dans la ZIE.



Figure 27 : Enjeux concernant l'avifaune sur la ZIP

**d) Mammifères**

Pour le cas particulier des mammifères, un atlas des mammifères est actuellement en cours de préparation pour la région Hauts-de-France. Dans ce cadre, un maillage de la région a été réalisé et une liste des mammifères terrestres et des chauves-souris est fournie pour chacune des mailles. Les données présentes dans la maille de la ZIP ont donc été intégrées dans les données bibliographiques analysées ci-dessous.

**Données bibliographiques spécifiques aux mammifères terrestres**

La bibliographie communale indique la présence de 31 espèces de mammifères terrestres sur la commune de Roye. Parmi elles, des espèces domestiques ont été identifiées (Cheval domestique, Chèvre domestique, Chien, Bœuf domestique, Mouton domestique, Cochon domestique) et retirées de l'analyse ci-après. Cela porte le nombre de mammifères terrestres à 25 espèces. La liste des espèces recensées sur la commune de Roye est en annexe.

L'analyse va porter sur les espèces de mammifères patrimoniales qui sont au nombre de trois avec :

- Le Lapin de garenne classé « Quasi-menacé » au niveau national ;
- L'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe, espèces protégées au niveau national.

Le Lapin de garenne est une espèce commune en Picardie qui peut se retrouver sur les pentes au niveau de la lisière de la vallée alluviale ou dans les espaces verts des plateformes logistiques, en particulier sur les talus ou les berges des bassins de récupération des eaux pluviales qui sont favorables à l'installation de cette espèce.

L'Ecureuil roux est une espèce forestière qui peut fréquenter occasionnellement les milieux semi-ouverts pour rejoindre des sites d'alimentation. Les boisements au niveau de la vallée alluviale sont favorables au gîtage de cette espèce mais les potentialités de voir cette espèce fréquenter la ZIP sont faibles car les cultures agricoles et les cheminements ne comportent pas d'éléments attractifs. Les bordures de la ZIE et certains habitats peuvent être favorables ponctuellement à l'Ecureuil roux (haies champêtres et lisière).

Le Hérisson d'Europe, comme l'Ecureuil roux présente une potentialité faible de fréquenter la ZIP car les cultures agricoles sont peu favorables pour cette espèce. En revanche, la ZIE comporte des zones de friche et des refuges potentiels dans certains habitats (lisière, haies champêtres).

#### **Données bibliographiques spécifiques aux chiroptères (chauves-souris)**

La bibliographie communale indique la présence de 12 espèces de chauves-souris sur la commune de Roye.

Pour ce groupe particulier de mammifères, toutes les espèces sont étudiées car l'ensemble des espèces de chauves-souris bénéficie d'un statut de protection et sont inscrites à la Directive Habitats à l'échelle européenne.

Le tableau suivant présente, comme pour l'avifaune, les cortèges d'espèces, les gîtes fréquentés et les sites de chasse ainsi que les potentialités de présence au niveau de la ZIP et de la ZIE. Les informations proviennent de la base de données Clicnat, géré par l'association Picardie Nature, des fiches espèces rédigées par l'Office National des Forêts (ONF) et du plan national d'actions (PNA) en faveur des chiroptères.

Tableau 14 : Potentialité de présence des espèces de chiroptères issus de la bibliographie

<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Gîtes fréquentés</b>	<b>Zones de chasse</b>	<b>Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)</b>
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérotine commune	Elle se retrouve en campagne et en zone urbaine, avec une préférence pour les milieux mixtes. Cette espèce est anthropophile et « labyrinthophile ». Évoluant avec aisance dans les interstices, les individus se rassemblent dans des combles, des toitures et des murs de bâtiments. Elles utilisent aussi bien les bâtiments récents du type pavillon individuel, que des immeubles, ou encore d'anciens corps de ferme et châteaux.	Le territoire de chasse est assez flexible, avec une préférence de l'espèce pour les milieux mixtes ouverts avec présence de bocage, de zone humide, de lisière, d'allée de sous-bois, ... Elle chasse également en zone urbaine sous les éclairages, dans les parcs et les jardins. Le périmètre de chasse s'étend	La ZIP ne comporte que des cultures agricoles ainsi que des chemins agricoles et quelques bandes enherbées. La Sérotine commune peut donc plutôt transiter. Pour ce qui concerne la ZIE, la proximité avec la vallée alluviale, les espaces de friches et de prairies fauchées ainsi que la bande enherbée en lisière du boisement offrent des zones de chasse favorables à la Sérotine commune.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
		Les gîtes sont occupés toute l'année : les effectifs varient selon la saison, hibernation, mise-base, transition.	sur environ 3km, 6km maximum autour de la colonie	<u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b> <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b>
<i>Nyctalus lesleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Gîte d'hibernation : Arbres creux et bâtiments. Gîte d'estivage : Arbres creux et bâtiments.	Lisières forestières, forêts, villages et prairies	Aucun gîte potentiel ou zone de chasse n'est identifié dans la ZIP.  En revanche, la lisière de la vallée alluviale en bordure de la ZIE ainsi qu'une vaste prairie fauchée représente des secteurs de chasse privilégiés.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b> <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b>
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	Gîte d'hibernation : Arbres creux. Gîte d'estivage : Arbres creux.	Milieux ouverts, grands plans d'eau	Aucun gîte potentiel n'est identifié dans la ZIP et le seul secteur favorable dans l'emprise de la ZIE concerne une haie champêtre près de la commune de Saint-Mard.  Les cultures agricoles sont peu favorables mais la prairie de fauche et certaines bandes enherbées de la ZIE peuvent convenir à la Noctule commune pour la chasse.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b> <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b>

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Les individus solitaires (le plus souvent des mâles) utilisent des gîtes d'été variés : dans les murs, sous le bardage en bois, derrière un volet, sous l'isolant des toitures de maisons/vieilles granges/bâtisse, dans les faux plafonds des maisons ou encore dans les combles des églises et autres granges. Les maternités rassemblent les femelles et leur seule petit de l'année d'avril à septembre : elles regroupent d'une dizaine d'individus à une cinquantaine. Elles sont surtout connues dans des toitures ardoise ou tuile de maisons anciennes à neuves. Quelques observations de maternités dans des murs en torchis ou en pierre ont été faites. En hiver, elles dorment dans d'étroites lézardes dans les toitures, les murs et les arbres creux ou les fissures de rochers. Elles sont souvent en petits groupes de 10 individus.	Milieux variés (Jardin, espace vert, marais, forêt, plan d'eau, ...).	<p>Aucun gîte potentiel ou zone de chasse favorable n'est identifié sur la ZIP. Les bandes enherbées en bordure des cultures agricoles peuvent représenter des zones de transit.</p> <p>La ZIE comporte en revanche plusieurs habitats favorables pour la chasse de la Pipistrelle commune (lisière, prairies, haies, fourrés, ...).</p> <p><u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b></p> <p><u>Potentialité ZIE :</u> <b>Forte</b></p>
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Arbres creux ou fissures dans les forêts de feuillus et de résineux, dans les parcs et plus rarement en zone urbaine.  Occasionnellement, elle se retrouve aussi dans les nichoirs et les bâtiments.	Forêt, plan d'eau, chemins et lisières.	<p>Les secteurs favorables à la Pipistrelle de Nathusius pour le gîtage et la chasse sont relativement rares au sein de la ZIP et de la ZIE. Seule la lisière en limite Sud de la ZIE représente un secteur de chasse privilégié.</p> <p><u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b></p> <p><u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b></p>

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Gîte d'estivage : bâtiments  Gîtes d'hivernage : bâtiments et fissures	Espèce ubiquiste chassant dans tout type de milieux.	Aucun gîte potentiel n'est présent dans la ZIP et la ZIE car aucun bâtiment fonctionnel n'est identifié.  La ZIP comporte des bandes enherbées pouvant être utilisées pour le transit occasionnel.  La ZIE comporte néanmoins comme pour la Pipistrelle commune, de nombreux habitats favorables pour la chasse.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b>  <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Forte</b>
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Gîte d'estivage : Arbres creux, maternité dans les fissures de ponts (vieilles pierres)  Gîte d'hibernation : Fissures de ponts, cavités souterraines, fissures de bâtiments ou de granges, arbres creux (avec loges de pics, accrolement ou décollement de branches, écorce décollée et fentes dans les branches).	Au-dessus des cours d'eau à secteur clame et non éclairé.	La ZIP et la ZIE ne sont pas favorables pour l'accueil de cette espèce.  Aucun plan d'eau et aucun pont ne sont identifiés. Les bâtiments et les arbres sont inexistants ou rares dans le paysage de la ZIE.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b>  <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Faible</b>

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	Gîte d'estivage : Arbres creux (loge de pic, fente, accrolement de branches, décollement d'écorce), combles, mur en parpaing avec des trous.  Gîte d'hibernation : Cavités diverses, arbres creux.	Forêt, lisière et zone humide.	La ZIP ne comporte pas de gîtes ou de zones de chasse favorables au Murin de Natterer.  Au sein de la ZIE, seule la lisière de la vallée alluviale boisée en limite Sud est propice en tant que zone de chasse.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b>  <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b>
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	Gîte d'estivage : Bâtiments (disjoints de bois), écorces décollées.  Gîte d'hibernation : Souterrains naturels et artificiels	Plans d'eau calmes, zones humides arborées, lisières et éclairages urbains	Comme pour le Murin de Natterer, la lisière de la vallée alluviale constitue le seul secteur favorable pour la chasse du Murin à moustaches.  <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b>  <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Modéré</b>
<i>Plecotus austriacus</i> (J. B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	Gîte d'estivage : Combles de bâtiments  Gîte d'hibernation : Bâti ou sites souterrains	Villages, prairies, forêts, parcs et lisières	L'Oreillard gris est lié aux bâtiments pour gîter.  La ZIP et la ZIE ne comporte pas d'habitats assimilables aux gîtes recherchés par cette espèce.  En revanche, la prairie de fauche, les haies champêtres et la lisière de la ZIE sont des secteurs de chasse favorables.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
				<u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b> <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Forte</b>
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Borkhausen, 1797)	Petit Rhinolophe	<p>Gîte d'estivage : En été, les femelles se regroupent dans des gîtes de maternités : elles s'installent dans des combles de taille volumineuse (châteaux, églises, ...), dans des combles plus restreints (grenier, grange). En Picardie une soixante de maternités sont identifiées. Dans le Sud de la France, elles se regroupent même dans des cavités souterraines.</p> <p>Gîte d'hibernation : En hiver le Petit rhinolophe fréquente les gîtes d'hibernation : des cavités souterraines de plus ou moins grande taille, des carrières d'extraction de pierre ou des caves. Le lien entre la géologie, l'histoire humaine et cette espèce est évident en raison des centaines de carrières que l'homme a creusé en Picardie.</p>	Les terrains de chasse du Petit rhinolophe se situent dans un périmètre d'environ 2.5km autour du gîte (8km maximum), le domaine vital étant de l'ordre d'une dizaine d'hectares mais variant fortement selon les milieux. Le Petit rhinolophe utilise les linéaires arborés afin d'atteindre ses sites de chasse, principalement liés au milieu forestier ou bocager et avec la présence de surface aquatique.	<p>Aucun gîte favorable n'est présent dans la ZIP et la ZIE car l'Oreillard gris recherche les bâtiments et les sites souterrains, absents sur la zone inventoriée.</p> <p>Dans la ZIE, les haies champêtres reliées à la vallée alluviale boisée représentent des linéaires de chasse intéressants tout comme la lisière et la prairie de fauche située en bordure.</p> <u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b> <u>Potentialité ZIE :</u> <b>Forte</b>
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	<p>Gîte d'estivage : Arbres creux, bâtiments</p> <p>Gîte d'hibernation : Arbres creux et fissures de bâtiments</p>	Zones humides et boisements	Aucun bâtiment n'est présent dans la ZIP et la ZIE ce qui implique l'absence de gîte pour la Pipistrelle pygmée. Les arbres des haies champêtres et de la lisière au sein de la ZIE

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Gîtes fréquentés	Zones de chasse	Potentialités de présence sur la ZIP (et la ZIE)
				<p>vont tout de même être étudié pour vérifier l'absence de cavités.</p> <p>Des zones de chasse ne sont cependant pas identifiées dans la ZIP et la ZIE. La lisière de la vallée alluviale peut être fréquentée mais seulement occasionnellement.</p> <p><u>Potentialité ZIP :</u> <b>Faible</b></p> <p><u>Potentialité ZIE :</u> <b>Faible</b></p>

**Conclusion sur la bibliographie des mammifères terrestres et des chiroptères**

**- Mammifères terrestres**

De nombreuses espèces de mammifères terrestres communes peuvent s'observer au sein de la ZIP et de la ZIE notamment au niveau des cultures agricoles pour se nourrir (micromammifères dont les campagnols, les mulots et les musaraignes ; Renard roux, Blaireau européen, Chevreuil européen, Lapin de garenne, le Sanglier, les Mustélidés avec la Fouine, la Belette, le Putois).

Concernant les espèces à enjeux, la seule espèce susceptible de fréquenter la ZIE est le Lapin de garenne et potentiellement le Hérisson d'Europe au niveau de la prairie de fauche et des zones de friches pour s'alimenter et dans les espaces de fourrés et de haies champêtres si des refuges y sont recensés.

Les potentialités de présence sont fortes pour le Lapin de garenne, modérées pour le Hérisson d'Europe et faibles pour l'Ecureuil roux.

**- Chiroptères**

Les potentialités de présence des chauves-souris au niveau de la ZIP sont jugées faibles car presque entièrement occupées par des openfields. Des espèces des milieux ouverts (Sérotine commune) ou ubiquistes (Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl) peuvent transiter (passif ou actif) à haute altitude entre les bosquets et les boisements (pour la Sérotine) ou au niveau des bandes enherbées en limite des cultures (pour les Pipistrelles).

Plusieurs espèces de chauves-souris présentent des potentialités fortes au niveau de la ZIE avec des espèces ubiquistes (Pipistrelle commune et Pipistrelle de Nathusius) ou utilisant les continuités vertes et les espaces de prairies pour chasser (Oreillard gris et Petit Rhinolophe).

Pour la plupart des autres espèces, les potentialités restent modérées grâce à la présence de haies champêtres, d'une prairie de fauche et de la lisière de la vallée alluviale dans la partie Sud de la ZIE.

**Méthodologie spécifique à la mammalofaune**



Concernant les mammifères terrestres, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 23/04/2007 (modifié par arrêté du 01/03/2019) et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Les indices de présence (empreintes, fèces...) ou les observations directes sont notés sur l'ensemble de la zone d'inventaire afin de dresser une liste partielle des mammifères utilisant le site. Aucun dispositif d'étude particulier (pose de pièges à traces, tubes capteurs de poils, piège photographique, etc.) n'est mis en place sur le terrain.

Concernant les grands mammifères, les recherches bibliographiques permettent d'appréhender les espèces en présence dans le secteur, d'évaluer les effectifs, ainsi que la localisation des cœurs de population dans et aux abords du secteur d'étude, les éventuels axes de déplacements connus et les franchissements d'infrastructures routières.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Identification des mammifères terrestres</b>	Identification à vue et observation de traces sur la zone d'inventaire											

Plusieurs protocoles ont été mis en évidence concernant l'étude des chiroptères sur la zone de projet et la zone d'inventaire :

- Par une recherche de gîtes potentiels

Cette technique d'inventaire consiste à rechercher au niveau des arbres et des arbustes d'éventuelles anfractuosités susceptibles d'être utilisées par les chauves-souris. La présence d'anciennes cavités de pics, de décollement d'écorces ou de cicatrices de branches cassées peuvent constituer des gîtes pour les chiroptères.

Les bâtiments comportent régulièrement des anfractuosités mais c'est une analyse des éléments composants les toitures et les façades qui est faite afin de s'assurer de la potentialité d'utilisation par les chauves-souris.

Il est possible de conclure sur les potentialités de la zone d'étude car aucun arbre n'est présent ainsi qu'aucun bâtiment.

En revanche, la zone d'inventaire comporte des strates arbustives et arborées susceptibles de comporter des anfractuosités favorables. L'activité observée lors des prospections de nuit permettra de vérifier si des gîtes potentiels sont présents sur la zone d'inventaire. L'activité devra être beaucoup plus importante dans ces secteurs.

**La zone d'étude ne comporte pas d'éléments pouvant être utilisés comme des gîtes favorables par les chauves-souris. En revanche, la zone d'inventaire présente des milieux favorables au gitage et à la chasse des chauves-souris.**

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Recherche des gîtes d'estivages et écoutes nocturnes</b>	Hibernation			Gîte d'estivage				Hibernation				

- Par des points d'écoute et des transects

Des **points d'écoute de 10 minutes** sont réalisées à travers la zone d'étude et la zone d'inventaire. Ce délai permet de capter des individus en transit ou en chasse et de permettre une acceptation de l'observateur lors de son installation sur le point d'écoute. Les milieux les plus favorables sont privilégiés tels que les milieux boisés ou semi-ouverts (haies et fourrés) ainsi que des friches non entretenues car ils constituent des sites de chasse et de transit. Des transects sont également effectués le long des corridors les plus intéressants pour le transit des chauves-souris, en particulier les haies et les lisières. Les bâtiments peuvent servir de gîtes mais l'éclairage permanent limite fortement la diversité des chauves-souris et ils sont donc moins étudiés au cours des prospections de nuit.

### Bio-évaluation de la mammalofaune

- Mammifères terrestres

Au total, sept espèces de mammifères terrestres sauvages ont été recensées sur la zone d'inventaire, dont deux au sein de la zone de projet. Il s'agit du Chevreuil européen (*Capreolus capreolus* (Linnaeus, 1758)) et du Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus* (Linnaeus, 1758)). Hormis pour le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus* Pallas, 1778), la ZIE sert plutôt d'une zone d'alimentation. Un terrier de Renard roux (*Vulpes vulpes* (Linnaeus, 1758)) et une blaireautière sont tout de même observé dans la ZIE et indique donc la réalisation du cycle de vie de ces espèces dans la ZIE.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut de rareté régional	Protection nationale	Directive Habitats	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonn	Patrimonialité
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil	LC	LC	TC	Non	Non	Non	Belll	Non	Non
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	NT	LC	TC	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	LC	LC	C	Non	Non	Non	Belll	Non	Non
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	LC	LC	/N	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Sorex araneus</i> Linnaeus, 1758	Musaraigne carrelet	DD	DD	NE	Non	Non	Non	Belll	Non	Non
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	LC	LC	C	Non	Non	Non	Non	Non	Non
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	LC	LC	TC	Non	Non	Non	Non	Non	Non

LEGENDE :

**Liste rouge :** LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacée ; DD = Données insuffisantes.

**Statut de rareté :** TC = Très commun ; C = Commun ; NE = Non évalué ; /N = Indéterminé.

**Protection nationale** : Non = Espèce non protégée ;

**Directive Habitats** : Non = Espèce non inscrite à la Directive Habitats.

**Convention de Berne** : Non = Espèce non inscrite à la Convention de Berne

Bell = Espèce inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne qui doivent faire l'objet d'une réglementation, afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...).

**Convention de Bonn** : Non = Espèce non inscrite à la Convention de Bonn.

**Patrimonialité** : Non = Espèce non patrimoniale en Picardie.



Empreinte de Blaireau européen



Cadavre de Musaraigne carrelet



Chevreuil européen dans la ZIP



Terrier de Renard roux

Figure 28 : photographie de mammifères et de traces et indices de leur présence

**Conclusion sur les mammifères terrestres**

Sept espèces de mammifères terrestres sont observées directement à vue ou par l'intermédiaire d'indices de présence au sein de la ZIP et de la ZIE.

Le Lièvre d'Europe est la seule espèce susceptible de se reproduire et de gîter dans la ZIP au niveau des cultures agricoles. La ZIP représente un site d'alimentation pour ces espèces communes et non protégées. Seul le Lapin de garenne est observé et bénéficie d'un classement plus élevé au niveau de la liste rouge nationale.

L'enjeu concernant les mammifères terrestres est très faible.



Figure 29 : Enjeux concernant les mammifères terrestres sur la ZIP

- Chiroptères (chauves-souris)

Deux prospections nocturnes ont eu lieu au moins de juin et d'août 2023 avec la réalisation de points d'écoute actifs. Ces points sont réalisés autour de la ZIE car les potentialités à l'intérieur de la zone de projet sont faibles, le but étant de mesurer l'activité à l'échelle de la ZIE et les interactions des chiroptères dans le paysage avec la ZIE.

Quelques contacts de Pipistrelle commune sont identifiés notamment quelques phases de chasse et de transit actif, en particulier vers la partie Sud, plus proches de la vallée alluviale. Un contact de Pipistrelle pygmée a également pu être observé au niveau de la vallée alluviale. Cette donnée reste à confirmer avec l'analyse des enregistreurs passifs car les cris de contact sont situés au croisement des fréquences émises par les deux espèces. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des statuts de ces espèces.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut de rareté régional	Protection nationale	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonn	Patrimonialité
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Annexe IV	LC	LC	TC	PII	Oui	BellI	Boll	Non
<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	Annexe IV	LC	I	RR	PII	Oui	Bell	Boll	Non

LEGENDE :

**Directive Habitats :** Annexe IV = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte : elle concerne les espèces devant être strictement protégées. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne. Certains groupes taxonomiques sont plus strictement protégés par la Directive HFF que par la Convention tels que les chauves-souris et les cétacés.

**Liste rouge :** LC = Préoccupation mineure ; I = Inconnu.

**Statut de rareté régional :** TC = Très commun ; RR = Très rare.

**Protection nationale :** PII = Article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

**Déterminant ZNIEFF :** Oui = Espèce déterminante ZNIEFF.

**Convention de Berne :** Bell = Espèce inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne qui doivent faire l'objet d'une réglementation, afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...).

**Convention de Bonn :** Boll = Espèce inscrite à l'annexe II de la Convention de Bonn et qui concerne les espèces dont l'état de conservation est défavorable.

**Patrimonialité :** Non = Espèce non patrimoniale.

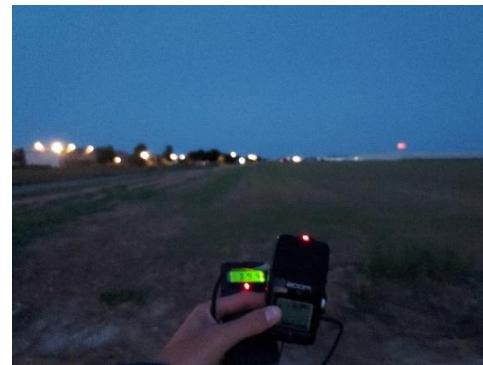
En complément des points d'écoute actifs, un enregistreur passif (Audiomoth) est mis en place au mois de Juin et d'Août à différents emplacements de la lisière de la vallée alluviale afin de mesurer l'activité des chauves-souris dans ce secteur et en particulier la diversité d'espèces. L'analyse de ces enregistrements est en cours et sera jointe à ce rapport ultérieurement.

Pour réaliser une étude complète des chauves-souris à l'échelle de la ZIE, une recherche de gîtes a été effectuée au niveau des arbres afin de rechercher la présence éventuelle de cavités, d'anciennes loges de pics et de fissures pouvant constituer des gîtes (estivaux et/ou hivernaux) pour certaines espèces de chiroptères. Certains arbres dans la lisière peuvent être favorable au gîtage des chiroptères mais les possibilités sont limitées.

La prospection nocturne a mis en évidence la présence d'une pollution lumineuse importante au niveau des plateformes logistiques. Ces dernières peuvent tout de même être favorables pour des espèces ubiquistes comme la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl qui chassent les proies sous les luminaires



Pollution lumineuse constatée au niveau des plateformes logistiques autour de la ZIP



Matériel utilisé pour les prospections nocturnes (Petterson D240X et Enregistreur H2n)

#### Conclusion sur les chiroptères

Deux prospections de nuit ont révélé la présence de la Pipistrelle commune en transit actif et passif dans la ZIP et des activités de chasse ponctuelles dans la ZIE. L'analyse des enregistreurs passifs est en cours et sera jointe au rapport ultérieurement.

A ce stade l'enjeux concernant la chiroptérofaune sur la ZIP est faible.

**e) Herpétofaune (reptiles et amphibiens)****Données bibliographiques spécifiques aux reptiles**

La bibliographie communale indique la présence de 1 espèce de reptile sur la commune de Roye, le Lézard des murailles. Cette espèce affectionne les milieux secs comportant des refuges comme des pierriers, des tas de gravats, des tas de bois et parfois des décharges sauvages qui peuvent convenir pour servir de site de reproduction.

La ZIP est uniquement composée de cultures agricoles et de bandes enherbées. Il est donc peu probable que le Lézard des murailles puisse utiliser la zone de projet comme site de reproduction mais plutôt comme site de transit. Un site de décharge sauvage est identifié en limite de la ZIP, ce qui peut constituer un refuge alternatif pour l'accueil de cette espèce.

Quant à la ZIE il n'y a pas davantage de secteurs favorables identifiés. Plusieurs habitats sont ombragés ce qui ne représente pas un site favorable pour le Lézard des murailles. Certaines cultures agricoles sans végétation peuvent constituer, comme dans la ZIP, des zones de transit et d'alimentation. Notamment avec la sécheresse estivale qui permet l'apparition de crevasses et donc d'anfractuosités favorables au Lézard des murailles.

**Les potentialités de présence du Lézard des murailles sur la ZIP et la ZIE sont faibles même s'il est important de mentionner qu'une voie ferrée est localisée à environ 500 mètres de la ZIP.**

**Données bibliographiques spécifiques aux amphibiens**

La bibliographie communale indique la présence de 3 espèces d'amphibiens sur la commune de Roye.

Plusieurs zones humides et milieux aquatiques sont présents sur l'emprise cadastrale de la commune de Roye avec la présence de plans d'eau, de bassins de récupération des eaux pluviales au niveau de la zone d'activités au Nord et à l'Est de la ZIP ainsi qu'une partie de la vallée alluviale incluse sur l'emprise de la commune.

Parmi les espèces figurent le Crapaud épineux et la Grenouille verte dont l'identification précise dans le groupe des Grenouilles vertes n'est pas déterminée. Ces espèces bénéficient d'un statut de protection qui concerne les individus tandis que la troisième espèce est le Triton alpestre, dont le site de reproduction est également protégé.

Etant donné l'occupation de la ZIP avec des bandes enherbées et des cultures agricoles, les potentialités de présence de ce groupe sont faibles. Cependant, la ZIE comporte quelques habitats favorables notamment les fourrés arbustifs, les haies champêtres et la lisière qui peuvent constituer des refuges dans le cadre de la phase terrestre des amphibiens (en hiver). Etant donné la proximité de la vallée alluviale avec la ZIE (en bordure) et assez proche de la ZIP, il faudra surveiller la présence éventuelle d'espèces d'amphibiens en particulier pendant la période de migration (au printemps et en automne).

**Les potentialités de présence des amphibiens dans la ZIP sont faibles tandis qu'elles sont modérées au sein de la ZIE. Il est important de noter la présence d'un cours d'eau dans la vallée alluviale située à proximité de la lisière qui est favorable pour la reproduction des amphibiens.**

**Conclusion sur la bibliographie des reptiles et des amphibiens.**

**Les potentialités de présence des amphibiens et des reptiles sont faibles au niveau de la ZIP qui est uniquement occupée par des cultures agricoles et des bandes enherbées qui ne représentent pas des zones favorables pour l'accueil de ces espèces.**

**Dans la ZIE, les potentialités de présence restent faibles car les habitats secs sont presque inexistants, alors que les amphibiens peuvent trouver des refuges pour leur phase terrestre au niveau des haies champêtres, des fourrés arbustifs ainsi que la lisière de la vallée alluviale.**

### Méthodologie spécifique à l'herpétofaune

L'identification des reptiles se fait à vue, le long des transects par temps chaud et sec. Les habitats propices aux reptiles sont particulièrement surveillés en période favorable comme les gravats et fissures des murs et des dalles de béton. La présence des reptiles sur un site n'est pas aisée à mettre en évidence, au vu de leur caractère discret. Lors des prospections printanière et estivales, les reptiles ont donc été recherchées.

Quant aux amphibiens, la méthode d'inventaire consiste à échantillonner les adultes et les larves par détection visuelle et auditive lors des prospections diurnes et nocturnes. Ce protocole s'inspire des méthodes d'inventaire des communautés et des populations d'amphibiens (JOLY & DEHEUVELS 1997).

Concernant ces deux groupes, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 19/11/2007 et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Etude des reptiles et amphibiens</b>						Période propice						

### Bio-évaluation spécifique à l'herpétofaune

- **Amphibiens**

Les prospections du mois d'août (dont une en remplacement du mois de juillet dû aux mauvaises conditions météorologiques) ont permis d'identifier la présence de deux espèces d'amphibiens. Ces observations sont réalisées en limite de la ZIE, dans un chemin agricole qui comporte quelques dépressions dû aux passages des engins agricoles. Les précipitations qui ont eu lieu au mois de juillet ont permis la présence de zones temporairement en eau, et l'apparition d'espaces favorables pour les amphibiens durant leur phase de dispersion. Il ne s'agit cependant pas d'un site de reproduction ni d'un secteur favorable pour la période hivernale.

La prospection nocturne réalisée en mars 2024, dans des conditions favorables à l'observation du taxon au niveau de la ZIE et de la ZIP n'a révélé la présence d'aucun amphibiens.

Le tableau ci-dessous synthétise les informations concernant les statuts des amphibiens observés sur la ZIE et en limite de la ZIP.

Tableau 15 : Espèces d'amphibiens observés sur la zone d'étude

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Statut de rareté régional	Protection nationale	Directive Habitats	Déterminant ZNIEFF	Convention de Berne	Convention de Bonn	Patrimonialité
Pelophylax ridibundus (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse	LC	NA	NE	III	Non	Non	Belll	/N	Non
Rana temporaria Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	LC	LC	C	PV	Non	Non	Belll	/N	Non

LEGENDE :

**Liste rouge :** LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable.

**Statut de rareté :** C = Commun ; NE = Non évalué.

**Protection nationale** : Arrêté du 8 Janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Article 3 = 1° Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ;
- la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

2° Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Article 5 I. - Des dérogations aux interdictions fixées aux articles 2, 3, 4 et 5 peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L. 411-2 et R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement, selon la procédure définie par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature.

II. - Les dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de Grenouille rousse (*Rana temporaria*) peuvent être accordées pour une période de trois années à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles, situés dans un ensemble de prés et de bois propres à l'accomplissement de la partie aérienne du cycle biologique de l'espèce et présentant les caractéristiques minimales suivantes :

- présence d'installations de ponte et de grossissement des têtards adaptées aux besoins des animaux captifs ; les bacs de ponte et de grossissement doivent être agencés de façon à protéger les têtards contre les prédateurs naturels ;
- présence de plans d'eau permettant la préparation des jeunes grenouilles à la vie aérienne : la nature et la pente des berges doivent en particulier permettre aux grenouilles un accès facile au milieu terrestre ;
- tenue à jour d'un registre coté et paraphé par le préfet ou son délégué, sur lequel sont inscrits dans l'ordre chronologique, sans blanc ni rature, les quantités de grenouilles produites ou capturées et de grenouilles cédées, ainsi que les nom, qualité et adresse de leurs contractants.

**Directive Habitats** : Non = Espèce non inscrite à la Directive Habitats.

**Déterminant ZNIEFF** : Non = Espèce non déterminante ZNIEFF.

**Convention de Berne** : Bell = Espèce inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne qui doivent faire l'objet d'une réglementation, afin de maintenir l'existence de ces populations hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente...).

**Convention de Bonn** : Non = Espèce non inscrite à la Convention de Bonn.

**Patrimonialité** : Non = Espèce non patrimoniale.



Individus de Grenouilles rousses observés dans les dépressions



Bande enherbée comportant les dépressions



Exemples de dépressions temporairement en eau dans lesquelles sont observées des amphibiens



Figure 30 : Photographies des espèces observées et dépressions favorables aux amphibiens

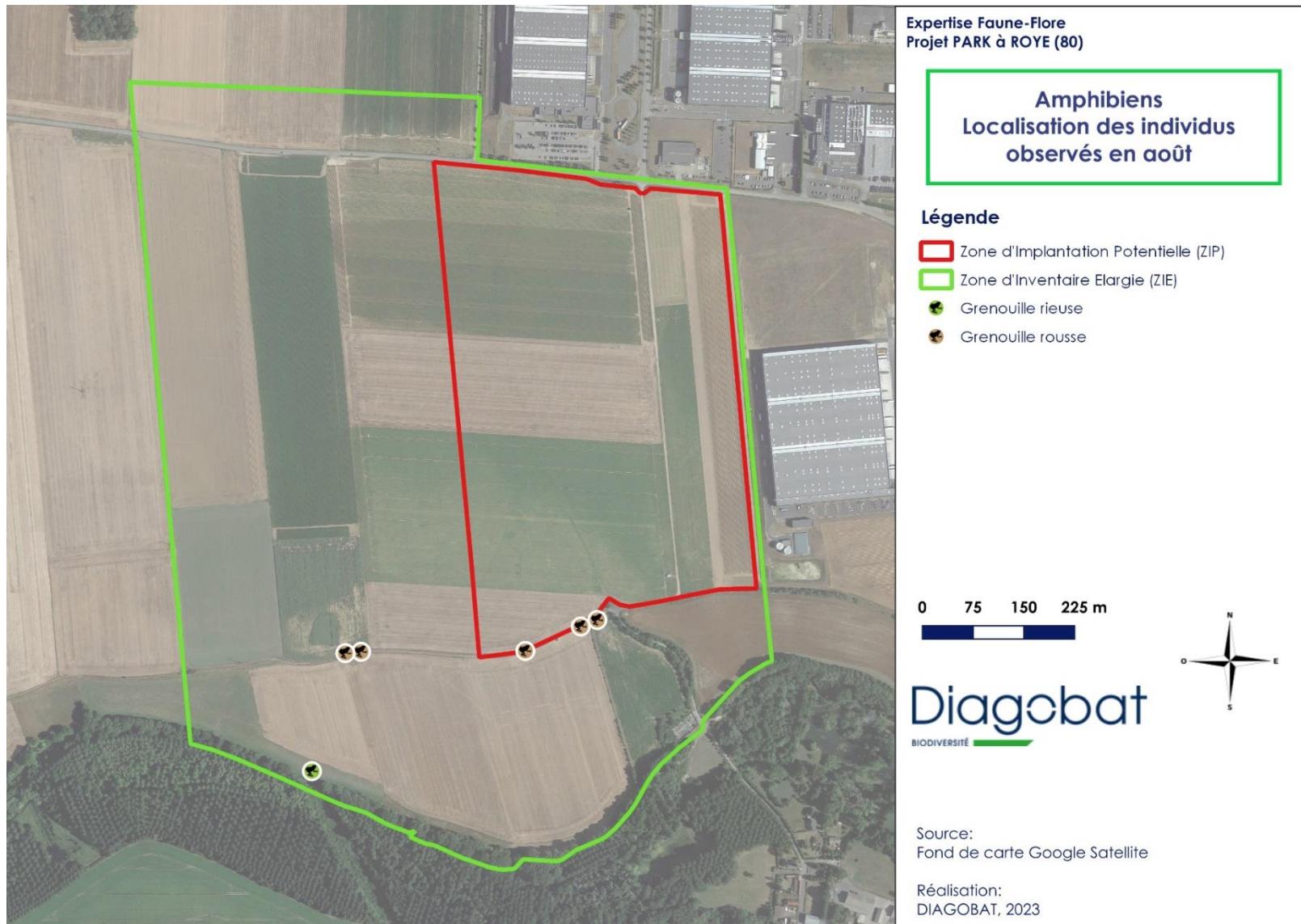


Figure 31: Localisation des amphibiens observés en août

- **Reptiles**

Les prospections écologiques n'ont pas permis d'observer de reptiles ni dans la ZIP, ni dans la ZIE, malgré la présence d'une voie ferrée à un peu plus de 500 mètres.

Les habitats ne sont pas favorables pour les reptiles même si un site de décharge sauvage est présent en limite Sud-Est de la ZIP et pourrait accueillir ponctuellement le Lézard des murailles, espèce observée sur la commune de Roye.



Figure 32 : Photographies de la décharge sauvage comprenant des déchets ménagers et des gravats en limite de la ZIP

**Conclusions sur l'herpétofaune**

Les prospections écologiques ont mis en évidence la présence de deux espèces d'amphibiens, la Grenouille verte et la Grenouille rousse bénéficiant toutes deux d'un statut de protection et localisées en limite de la ZIP. Il est probable que les individus viennent du cours d'eau dans la vallée alluviale au Sud à proximité de la ZIE. La nuit effectuée sous conditions favorables n'a permis l'observation d'aucun individu.

La vallée alluviale est favorable à la présence de ce taxon. Quelques individus erratiques peuvent se retrouver au sein de la ZIE au gré des conditions aérologiques mais sans y retrouver des milieux favorables pour ces derniers

En revanche, aucune espèce de reptile n'a été observée, notamment car peu d'habitats favorables sont présents au niveau de la ZIP et de la ZIE.

L'enjeu concernant l'herpétofaune est faible pour les amphibiens, utilisant la zone d'étude en phase de dispersion pour le transit et très faible pour les reptiles, la ZIP ne leur étant pas favorable.

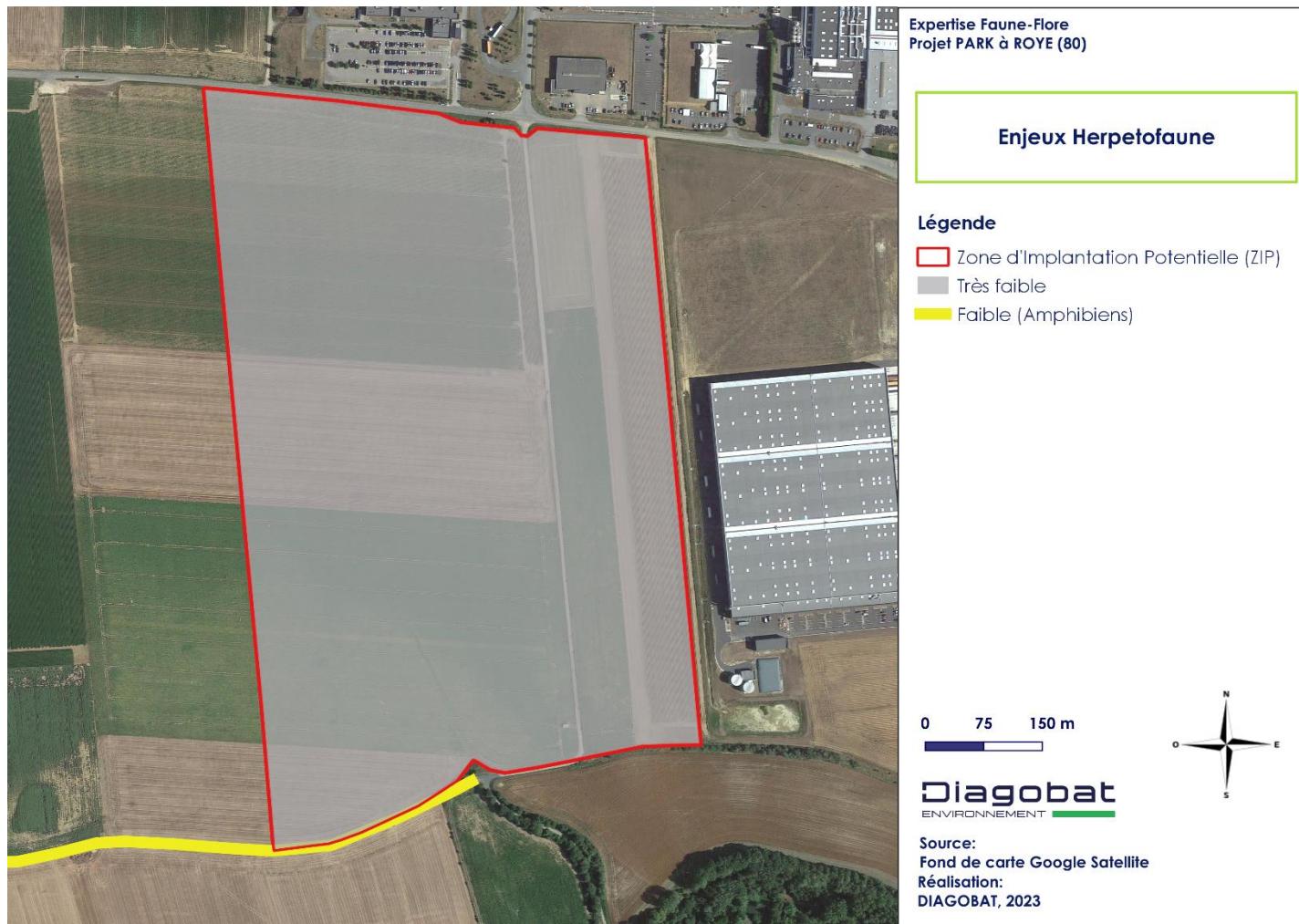


Figure 33 : Enjeux concernant l'herpétofaune sur la ZIP

#### f) Arthropodes et Gastéropodes

Les données bibliographiques ont permis de mettre en évidence la présence de :

- 8 espèces d'Arachnides ;
- 10 espèces de Rhopalocères ;
- 7 espèces d'Hétérocères ;
- 16 espèces de Coléoptères ;
- 3 espèces de Diptères ;
- 2 espèces d'Odonates ;
- 1 espèce de Mantoptère ;
- 9 espèces d'Hémiptères ;
- 2 espèces d'Hyménoptères ;
- 7 espèces d'Orthoptères.

Parmi l'ensemble de ces cortèges, seules deux espèces patrimoniales ont pu être observées sur la commune de Roye, le Gazé (*Aporia crataegi*) et le Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*).

Le Gazé est un Rhopalocère qui fréquente les orées boisées, les allées forestières, les friches arborées et les zones bocagères humides. Quant au Sphinx de l'Epilobe, c'est un hétérocère qui fréquente les milieux comprenant des Epilobes (*Epilobium hirsutum* et *Epilobium angustifolium*), deux plantes des milieux humides ainsi que des Onagres (*Oenanthera*) que l'on peut retrouver dans les terrains alluvionnaires et les remblais.

Aucun des milieux favorables au Gazé n'est présent dans la ZIP. Des milieux favorables à l'espèce sont cependant présents en limite de la ZIE avec la lisière de vallée alluviale boisée au Sud. Il en est de même pour le Sphinx de l'Epilobe car aucun milieu humide et aucun pied d'Onagre n'a été identifié au cours des prospections écologiques.

L'ensemble des autres espèces d'Arthropodes et de Gastéropodes sont communes en Picardie et au niveau national. La liste complète des espèces recensées sur la commune de Roye est présentée en annexe.

#### Conclusion sur la bibliographie des Arthropodes et Gastéropodes

Sur la commune de Roye, deux espèces patrimoniales ont pu être observées, le Gazé et le Sphinx de l'Epilobe mais dont les potentialités de présence sur la ZIP et la ZIE sont faibles. Plusieurs espèces communes des familles présentées ci-dessus peuvent se retrouver sur la ZIE avec la présence d'habitats semi-naturels (haies champêtres, friche herbacée, prairie fauchée, lisière de la vallée alluviale). La ZIP peut accueillir un cortège limité car les habitats sont anthropiques et/ou régulièrement entretenus.

### Méthodologie spécifique aux arthropodes

Les inventaires concernant les insectes sont focalisés sur les groupes présentant des espèces patrimoniales : odonates, orthoptères et lépidoptères rhopalocères. Aussi, d'autres groupes d'Arthropodes ne faisant pas l'objet de protections particulières pour le moment sont observées et identifiées (Malacostracés, Myriapodes, Arachnides, Hyménoptères, Coléoptères, Diptères, Hémiptères, etc.).

Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques de captures sont utilisées :

- Capture au filet pour les insectes volants (papillons, libellules, abeilles solitaires) ;
- Battage de la végétation (orthoptères) suivi d'une identification à l'aide de clés de détermination ;
- Repérage visuel aux jumelles ou à l'œil nu pour les espèces faciles à identifier ;
- Soulèvement de substrat en tout genre pour la faune du sol.

Concernant ce groupe, l'arrêté de protection nationale en vigueur (du 23/04/2007) fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.



Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Identification des arthropodes</b>				Période propice								

**Bio-évaluation spécifique à l'entomofaune**

Le tableau suivant récapitule les espèces 64 espèces d'invertébrés inventoriés lors des prospections écologiques.

Tableau 16 : Espèces d'invertébrés observés sur la zone d'étude

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale	Statut Rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
<b>Araignées</b>						
<i>Araniella cucurbitina</i> (Clerck, 1758)	Épeires concombres	/N	LC	AC	Non	Non
<i>Mangora acalypha</i> (Walckenaer, 1802)	Mangore petite-bouteille	/N	LC	C	Non	Non
<i>Pisaura mirabilis</i> (Clerck, 1757)	Pisaure admirable	/N	LC	/N	Non	Non
<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)	Épeire frelon	/N	LC	C	Non	Non
<b>Bourdons</b>						
<i>Bombus lapidarius</i> (Linnaeus, 1758)	Bourdon des pierres	/N	/N	/N	Non	Non
<i>Bombus pascuorum</i> (Scopoli, 1763)	Bourdon des champs	/N	/N	/N	Non	Non

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale	Statut Rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Bourdon terrestre	/N	/N	/N	Non	Non
<b>Hyménoptères</b>						
<i>Andrena bicolor</i> Fabricius, 1775	/	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille domestique, Abeille européenne, Abeille mellifère, Mouche à miel	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Xylocopa sp.</i>	Xylocope	/N	/N	/N	/N	/N
<b>Coléoptères</b>						
<i>Adalia bipunctata bipunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Adalie à deux points	/N	LC	/N	Non	Non
<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	/N	LC	TC	Non	Non
<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	Coccinelle asiatique	/N	NA	NE	Non	Non

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale	Statut Rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
<i>Hippodamia variegata</i> (Goeze, 1777)	/N	/N	LC	PC	Non	Non
<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à damier	/N	LC	C	Non	Non
<i>Psylllobora vigintiduopunctata</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	LC	C	Non	Non
<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1760)	Coccinelle à 16 points	/N	LC	AC	Non	Non
<i>Oedemera nobilis</i> (Scopoli, 1763)	Cycliste maillot-vert, Cycliste emeraude, Oedemere noble	/N	/N	/N	Non	Non
<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli, 1763)	Téléphore fauve	/N	/N	/N	Non	Non
<i>Oulema melanopus</i> (Linnaeus, 1758)	Criocere des céréales	/N	/N	/N	Non	Non
<i>Oedemera podagrariae</i> (Linnaeus, 1767)	Cycliste maillot-jaune, Oedemere ochracee	/N	/N	/N	Non	Non
<i>Lamprodila festiva</i> (Linnaeus, 1767)	Richard du Thuya, Richard festif, Bupreste du Genevrier	/N	/N	/N	Non	Non

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale	Statut Rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
<b>Hétérocère</b>						
Autographa gamma (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)	/N	/N	/N	Non	Non
<b>Lépidoptères</b>						
Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	LC	LC	C	Non	Non
Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtle (Le), Jurtine (La), Janire (La)	LC	LC	TC	Non	Non
Melanargia galathea (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')	LC	LC	C	Z1	Non
Pieris brassicae (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La), Papillon du Chou (Le)	LC	LC	C	Non	Non
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)	LC	LC	TC	Non	Non
Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	LC	LC	TC	Non	Non

Nom Scientifique	Nom Vernaculaire	Liste Rouge nationale	Liste Rouge régionale	Statut Rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	LC	LC	C	Non	Non
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')	LC	LC	C	Non	Non
<b>Odonates</b>						
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon (L')	LC	LC	AC	Non	Non
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	LC	LC	CC	Non	Non
<i>Libellula fulva</i> O.F. Müller, 1764	Libellule fauve	LC	LC	PC	Non	Non
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	C	Non	Non
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	LC	LC	C	Non	Non

Orthoptères						
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	4	LC	C	Non	Non
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	4	LC	AC	Non	Non
<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	LC	/N	Non	Non
<i>Roeseliana roeselii roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne	4	LC	/N	Non	Non
<i>Pseudochorthippus parallelus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	4	LC	/N	/N	/N
<i>Chorthippus albomarginatus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé	4	LC	/N	Z1	/N
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes	4	LC	AC	/N	/N
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	4	LC	C	/N	/N
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux,	4	LC	AC	/N	/N
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	4	LC	/N	/N	/N

Chorthippus dorsatus dorsatus (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine	4	LC	/N	/N	/N
<b>Hémiptères</b>						
<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Eurygaster maura</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise brune a antennes & bords panaches	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Lygocoris pabulinus</i> (Linnaeus, 1761)	Punaise verte des pousses	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Camptopus lateralis</i> (Germar, 1817)	Alydide des genets	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Corizus hyoscyami</i> (Linnaeus, 1758)	Corise de la jusquiaume	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise a tête allongée	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Deraeocoris ruber</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	Coree marginée	/N	/N	/N	/N	/N

<b>Diptères</b>						
<i>Episyphus balteatus</i> (De Geer, 1776)	Syrphe ceinture	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Sphaerophoria scripta</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)	Eristale gluante, Mouche pourceau	/N	/N	/N	/N	/N
<i>Eristalis arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	/N	/N	/N	/N
<b>Gastéropodes</b>						
<i>Cepaea hortensis</i> (O.F. Muller, 1774)	Escargot des jardins	LC	/N	/N	/N	/N
<i>Helix pomatia</i> Linnaeus, 1758	Escargot de Bourgogne	LC	/N	/N	/N	/N
<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Muller, 1774)	Escargot petit gris	LC	/N	/N	/N	/N
<b>Dermoptères</b>						
<i>Forficula auricularia</i> Linnaeus, 1758	Forficule, Pince-oreille, Perce-oreille	/N	LC	/N	/N	/N

**LEGENDE :**

**Liste rouge :** 4 et LC = Préoccupation mineure ; /N = Indéterminé.

**Statut de rareté :** TC et CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; NE = Non évalué ; /N = Indéterminé.

**Déterminant ZNIEFF :** Z1 = Espèce déterminante ZNIEFF ; Non = Espèce non déterminante ZNIEFF.

**Protection nationale :** Non = Espèce non protégée.

Les prospections écologiques ont permis d'identifier la présence de 4 espèces d'Araignées, 3 espèces de Bourdons, 3 espèces d'Hyménoptères, 12 espèces de Coléoptères, 1 espèce d'Hétérocère, 8 espèces de Rhopalocères, 5 espèces d'Odonates, 11 espèces d'Orthoptères, 9 espèces d'Hémiptères, 4 espèces de Diptères, 3 espèces de Gastéropodes et une espèce de Dermaptère.

La majorité des espèces ont été observées dans la ZIE, notamment grâce à la présence de prairies et d'arbustes. Il s'agit d'un cortège commun de ce genre de milieux. Deux espèces déterminantes ZNIEFF ont été recensées.



Demi-deuil (*Melanargia galathea*)

#### Conclusions concernant l'entomofaune

Parmi le cortège d'invertébrés communs observés, deux espèces déterminantes ZNIEFF en Picardie ont été observées. Il s'agit du Demi-deuil (*Melanargia galathea* (Linnaeus, 1758)) et du Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus albomarginatus* (De Geer, 1773)). Ces dernières ont toutes deux été observées au sein de la ZIE. En effet, ces espèces apprécient les prairies mésiques et les pelouses. La ZIP, à l'heure actuelle n'est pas favorable à l'entomofaune.

Des mesures peuvent être mises en place en faveur de ces espèces et pour les cortèges d'espèces communes qui sont peu nombreuses dans la ZIP actuelle qui est très défavorable.



Figure 34 : Enjeux concernant l'entomofaune sur la ZIP

## V. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Le tableau ci-après dispense une synthèse actuelle des enjeux par taxon :

Pour rappel, les résultats sont fondés sur douze prospections écologiques (9 diurnes et 3 nocturnes) réalisées entre avril 2023 et mars 2024.

Tableau 17 : Synthèse des enjeux par taxons

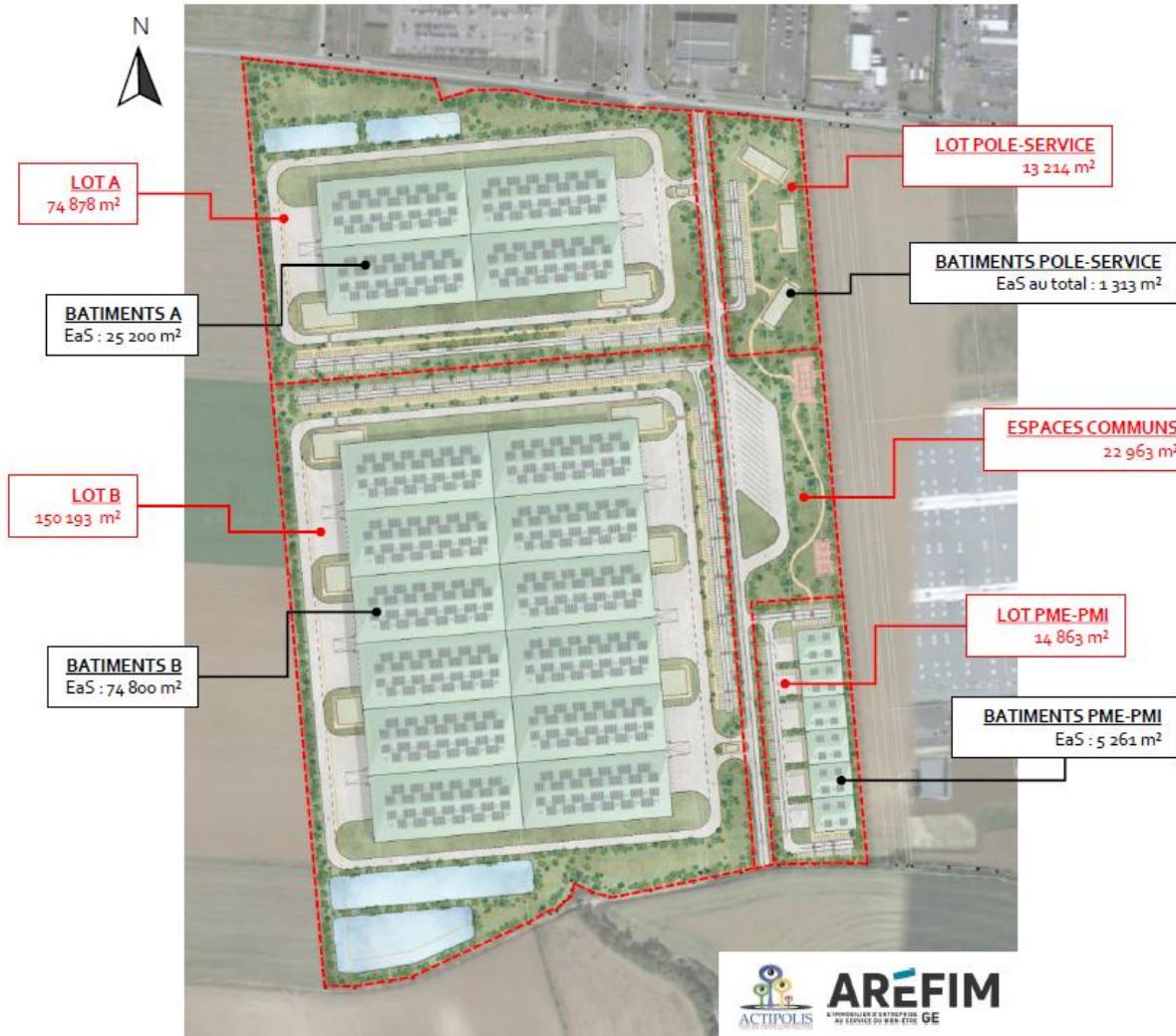
Taxon et autres	Conclusions de l'expertise	Enjeu écologique	
Zonages d'inventaires / protection	<p>Le <b>projet ne joue pas un rôle majeur dans la connexion et l'interaction avec les zonages de patrimoine naturel</b> étant donné la différence d'habitats présents.</p> <p>Cependant, la <b>vallée alluviale</b> correspondant à <b>une vallée multitrame</b> et une <b>zone humide</b> passe à moins de 200m en contrebas. Cette vallée alluviale, de part sa proximité représente un enjeu.</p>	Très faible Modéré	
Habitats	Les habitats présents sur le site d'étude sont très anthropisés. Aucun ne présente de statut particulier.	Très faible	
Flore	Espèces remarquables	Aucune <b>espèce protégée ou menace observée</b> . Deux <b>espèces floristiques patrimoniales et déterminants ZNIEFF</b> observées sur la <b>ZIP</b> : le Persil des moissons et la Molène floconneuse ;	Modéré
	Espèces Exotiques Envahissantes	Aucune espèce exotique envahissante n'est recensée sur la zone d'étude.	Très faible
	Arbres à cavités	Aucun <b>arbre à cavité n'est recensé au droit du projet</b> . Des arbres favorables à la nidification de l'avifaune et de la chiroptérofaune sont observés au niveau de la vallée alluviale.	Très faible
Avifaune	Plusieurs espèces d'oiseaux dont certaines sont patrimoniales et d'autres directement impactées dans le cadre du projet :	Modéré	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces inféodées aux cultures agricoles et ses abords dont les bandes enherbées (Alouette des champs, Bruant proyer, Bergeronnette printanière, Busard Saint-Martin et Perdrix grise) ;</li> <li>Des espèces patrimoniales susceptibles de venir se nourrir sur la ZIP mais qui nichent au niveau de la ZIE dans les fourrés arbustifs et les haies champêtres (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Bruant jaune et Verdier d'Europe).</li> </ul>	
<b>Reptiles et amphibiens</b>	Deux espèces d'amphibiens identifiées en limite de la ZIP au niveau de dépressions temporairement en eau situées dans un chemin Agricole. Aucune espèce n'a été contactée lors de la prospection nocturne en période favorable. L'utilisation du site par les amphibiens se limite à du transit ponctuel.	<b>Faible</b>
	Aucun reptile n'a été observé. Les potentialités d'accueil sont faibles.	<b>Très faible</b>
<b>Arthropodes et Gastéropodes</b>	Aucune espèce bénéficiant d'un statut particulier n'a été identifié sur la ZIP. Cependant les inventaires n'ont pas pu être effectués en parcourant l'intérieur de la ZIP. Deux espèces déterminantes ZNIEFF ont été observées à proximité du site, aucun habitat favorable n'est à l'heure actuelle favorable à ces espèces sur la ZIP.	<b>Très faible</b>
<b>Mammifères terrestres</b>	Aucun mammifère terrestre protégé n'est recensé sur la zone de projet. Une espèce classée "quasi menacée", le lapin de Garenne a été observé à de nombreuses reprises sur l'emprise.	<b>Très faible</b>
<b>Chiroptères</b>	Une espèce de chiroptère protégée, la Pipistrelle commune transite et chasse ponctuellement sur la ZIP. La zone d'étude n'accueille aucun gîte d'hivernage ou d'estivage. L'étude des enregistreurs passifs est en cours.	<b>Faible</b>

## VI. PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet dénommé « PARK » couvre une surface totale de 276 111 m<sup>2</sup>, soit 27,6 hectares. Il comprend :

- 2 plateformes logistiques ;
- 1 pôle service ;
- 1 lot PME-PMI.



### Intentions architecturales

L'aménagement des bâtiments logistiques comprendra une structure béton et une charpente bois tandis que les bâtiments d'activités seront constitués d'une structure métal et d'une charpente bois.

Les figures ci-dessous présentent les intentions concernant l'aménagement des espaces de bureaux :

### Intentions paysagères

Plusieurs aménagements sont prévus notamment :

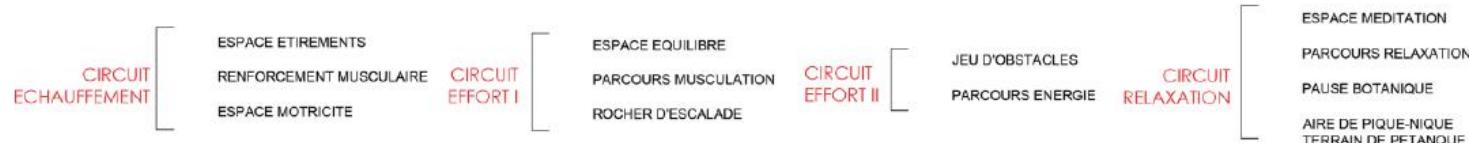
- Des bassins et des noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales ;
- Des voiries et des cheminements piétons arborés ;
- Des merlons plantés pour occulter la vue ;
- Des zones de détente arborées ;
- Des pontons et plateformes rondes.



Ces aménagements seront complétés par la création de liaisons douces, des zones de stationnement perméables et un parcours de santé.



4 types de circuit sont prévus concernant la mise en place du parcours de santé :



## Engagements environnementaux

Les engagements pris par AREFIM dans le cadre de ces projets d'aménagements, qui concernent surtout des plateformes logistiques, s'articulent autour de 6 thématiques :

- Gestion écologique des espaces verts avec la mise en place d'un éco-pâturage extensif ;
- Energies renouvelables, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments ou les ombrières des parkings ;
- Gestion de l'eau avec la mise en place d'équipements hydro-économies, la consommation limitée de l'eau potable, et la réutilisation des eaux pluviales ;
- Gestion des déchets par la réduction de la production et des volumes, le dimensionnement et l'agencement adapté des locaux déchets ainsi que des solutions de mutualisation ;
- Chantier à faible impact environnemental, qui passe par la prévention des pollutions et des nuisances, la limitation de la production de déchets tout en veillant au tri et la valorisation de ces derniers, la limitation des consommations et la préservation au maximum des espaces d'intérêt écologique ;
- La création d'espaces de parking utilitaire et fonctionnel notamment d'un point de vue paysager, avec le nombre de places limité à la réglementation en vigueur, un dimensionnement normé des places de stationnement et la plantation d'un nombre défini d'arbres.

## VII. EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES HABITATS, LA FLORE ET LA FAUNE

### 1. Généralités

#### a) Critères et types d'impacts

Cette partie s'attache à définir les impacts de l'opération qui peuvent être de deux types. En effet, il peut s'agir :

- D'**impacts directs**, ils se traduisent par des conséquences immédiates du projet et se définissent par une interaction directe avec une activité, un usage, un habitat naturel, une espèce végétale ou animale dont les conséquences peuvent être négatives ou positives.
- D'**impacts indirects**, ils résultent d'une relation de cause à effet ayant à l'origine un effet direct, pouvant apparaître dans un délai plus ou moins long et se définissent comme les conséquences secondaires liées aux impacts directs du projet et peuvent de même être négatifs ou positifs.

Qu'ils soient directs ou indirects, des impacts peuvent intervenir successivement ou en parallèle et se révéler soit **immédiatement, à court, à moyen ou long terme, sur une étendue spatiale plus ou moins importante**.

A cela s'ajoute le fait qu'un impact peut se révéler temporaire ou permanent :

- **l'impact est temporaire** lorsque ses effets ne se font ressentir que durant une période donnée (la phase chantier par exemple) ;
- **l'impact est pérenne** dès lors qu'il persiste dans le temps (par exemple en phase d'exploitation).

La durée d'expression d'un impact n'est en rien liée à son intensité : des impacts temporaires peuvent être tout aussi importants que des impacts pérennes.

L'intensité d'un impact (**forte, modérée, faible, négligeable, nulle**) est appréciée selon les conséquences engendrées sur :

- la modification de la qualité de l'environnement physique initial ;
- la perturbation des zones à valeur naturelle, culturelle ou socio-économique ;
- la perturbation de la biodiversité ;
- la perturbation/ incommode pour les populations/ présence humaine.

L'analyse des effets d'un projet consiste donc à déterminer l'importance de l'impact probable au travers de critères pertinents (étendue, temporalité ou intensité).

**b) La séquence ERCas**

Conformément à la doctrine nationale ERC basée sur le décret n° 93-245 du 25 février 1993 relatif aux études d'impacts et au champ d'application des enquêtes publiques, en fonction des impacts potentiels du projet, des mesures relatives aux conséquences dommageables du projet sur l'environnement doivent être proposées. Il s'agit de :

- mesures d'évitement ou de suppression,
- mesures de réduction ou d'atténuation,
- mesures de compensation,
- mesures d'accompagnement (non réglementaires, elles accompagnent les mesures pour améliorer le bilan écologique du projet)

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts s'inscrivent dans une démarche progressive et itérative propre à l'évaluation environnementale. Elles sont guidées par une recherche systématique de l'impact résiduel le plus faible possible, voire nul. La conception des mesures d'évitement et de réduction en mode planification suit la même logique que pour les projets (Hubert et al. 2013).

La démarche progressive de l'étude d'impact implique d'abord un ajustement du projet vers le moindre effet (Figure 61). Les choix de conception doivent faire émerger des mesures d'insertion supprimant ou réduisant les impacts bruts. Cependant, malgré cette application du principe de prévention et de correction à la source des atteintes à l'environnement, le projet peut induire des effets résiduels, appelés impacts résiduels.

Dès lors qu'un effet dûment identifié comme dommageable ne peut être totalement supprimé et qu'un impact résiduel persiste, le Maître d'Ouvrage a l'obligation de mettre en œuvre des mesures réductrices et, à défaut, compensatoires et d'affecter un budget dédié à ces mesures au titre de l'économie globale du projet.

L'analyse des impacts permet de comparer les partis d'aménagements et de potentielles variantes envisagées et d'analyser les conséquences sur l'environnement du projet retenu pour s'assurer qu'il est globalement acceptable.

A la séquence ERC s'ajoutent aujourd'hui des mesures d'accompagnement et de suivis (ERCAs). Les mesures d'accompagnement ne substituent aucune mesure mais sont proposées en complément des mesures d'évitement, de réduction et de compensation afin de consolider la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place. Le but des mesures de suivi est de vérifier que les mesures ERC proposées sont correctement réalisées et qu'elles atteignent les objectifs fixés de manière pérenne. Aussi, elles permettent de justifier de la pertinence des mesures (ERC Biodiversité (OFB), consulté le 30/06/2023).

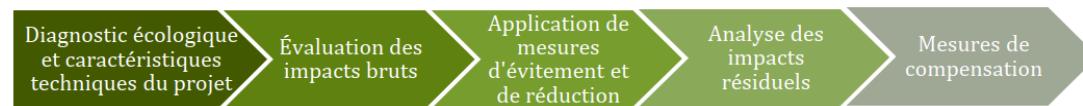


Figure 61: Schéma présentant l'application de la séquence ERCA aux projets d'aménagements

## 2. Les impacts globaux prévisibles d'un projet

La réalisation d'une opération sur les parcelles du projet induit plusieurs impacts sur les entités biologiques. Les impacts prévisibles du projet en phase travaux n'auront cours, en général, que durant les opérations de chantier, et sont souvent considérés comme temporaires. Certains peuvent néanmoins entraîner des conséquences à long terme et induisent donc des impacts permanents. Les impacts prévisibles du projet en phase d'exploitation seront permanents.

Les impacts globaux peuvent se résumer au travers de quatre catégories :

**- Perte d'habitats :**

Les travaux de démolition, de défrichage et de terrassement notamment, induisent une perte directe et temporaire d'habitats du site qui sont utilisés par la faune. Certaines espèces se réfugieront au sein des espaces similaires adjacents le temps des travaux, tandis que d'autres vont rester sur le site et risquer d'être détruites par les engins.

**- Rupture de continuités écologiques :**

Les différentes opérations ainsi que la circulation au sein de l'emprise chantier pourront fragmenter les habitats et entraîner des discontinuités pour le déplacement de la Faune. Ces perturbations pourront être temporaires le temps de la phase chantier mais pourront s'avérer permanente en cas de destruction d'habitats permettant la connexion et le déplacement de la Faune.

**- Mortalité d'individus :**

En phase travaux, les espèces floristiques et faunistiques risquent d'être directement détruites par la nature des travaux réalisés (terrassement, défrichement...) ainsi que le passage d'engins (plantes écrasées, destruction de nids, animaux écrasés...).

**- Dérangements et dégradation :**

Les nuisances sonores et la fréquentation continu du site pendant plusieurs mois peuvent être préjudiciables à la Faune, notamment les espèces les plus sensibles au dérangement. Ces perturbations temporaires peuvent être importantes et entraîner l'échec de la reproduction (absence de reproduction, abandon de nichées...), des périodes de stress et hausse de la vulnérabilité à la préation ou encore un abandon temporaire ou définitif de la zone. Pour la Flore, des passages répétés d'engins ou d'usagers peuvent éliminer les espèces et plus généralement dégrader les habitats, tout comme une pollution accidentelle ou non.

**La réalisation de l'opération est susceptible d'entraîner des impacts parmi l'ensemble des catégories pré cités. Ci-après la synthèse reprend l'ensemble des effets pressentis de l'opération sur les entités biologiques.**

### **3. Impacts prévisibles spécifiques de l'opération sur les entités biologiques**

Les effets pressentis du projet sur les entités biologiques sont multiples et de nature différente. Le projet risque d'occasionner :

**- Une destruction ou altération locale des habitats présents :**

La mise en œuvre de l'opération pourrait amener une suppression ou dégradation de tout ou partie des habitats présents sur la zone d'étude.

*Peu diversifiés, l'impact sur ces derniers est jugé faible.*

**- Un dérangement local de la Faune en phase travaux :**

Les diverses nuisances générées par le projet risquent de déranger la Faune locale. L'étude du fonctionnement écologique du site fait ressortir l'utilisation du site par de nombreux taxons et la proximité du site avec la vallée alluviale, corridor multitrame importante pour la Faune. Une mauvaise conception ou implantation des infrastructures, la temporalité des travaux ou encore les périodes d'intervention pour les travaux de terrassement peuvent significativement perturber la Faune.

*Au vu des habitats et de leurs surfaces ainsi que les comportements observés, l'impact est jugé faible.*

**- Une altération des sujets arborés et arbustifs en phase travaux :**

L'absence de protection des sujets arborés et arbustifs en bordure de site (hors ZIP) par l'absence d'un balisage suffisant risque de les altérer. De même, l'absence de protection du système racinaire peut avoir un effet à long terme sur leur vitalité et leur stabilité.

*Cet impact est jugé modéré*

**- Une altération des milieux par pollution accidentelle :**

L'utilisation d'engins, le stockage de produits ou encore la gestion des eaux usées en chantier sont autant d'activités susceptibles d'entrainer des pollutions accidentelles au sein de la zone d'étude. Cette altération temporaire est susceptible de dégrader les milieux et d'entrainer des nuisances indirectes pour la Faune et la Flore.

L'utilisation de produits phytosanitaires, une mauvaise gestion des eaux pluviales sans traitement avant rejet ou encore la nature des activités visées dans le cadre du projet peuvent générer des impacts négatifs temporaires et permanents sur la zone d'étude en exploitation.

*Cet impact est jugé modéré, notamment en raison de la présence du cours d'eau à moins de 200m en contrebas.*

#### 4. Synthèse des impacts bruts du projet

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des impacts bruts susceptibles de s'exercer sur la zone d'étude :

Tableau 18 : Synthèse des impacts bruts du projet

Entités biologiques		Impacts bruts	Phase des impacts		Niveau d'impacts bruts
			Chantier	Exploitation	
<b>Zonages bibliographiques</b>		Fragmentation des continuités écologiques Pollution du cours d'eau	X	X	Impacts négatifs indirects temporaires à permanents - <b>Modéré</b>
<b>Habitats</b>		Destruction et modification d'habitats Pollution	X	X	Impacts négatifs directs et indirects permanents - <b>Très Faible</b>
<b>Flore</b>		Destruction d'individus Perte et modification d'habitats	X		Impacts négatifs directs permanents - <b>Faible</b>
<b>Faune</b>	<b>Avifaune</b>	Perte et modification d'habitats Destruction d'individus Collisions avec les véhicules Dérangement et perturbations d'individus Dégradation d'habitats Fragmentation des continuités écologiques Perturbations sonores et lumineuses		X	Impacts négatifs directs et indirects, temporaires à permanents - <b>Modéré</b>
	<b>Mammifères</b>	Perte et modification d'habitats	X	X	Impacts négatifs indirects permanents - <b>Faible</b>

		Collisions avec les véhicules Perturbations sonores et lumineuses Dérangement et perturbations d'individus			
	<b>Herpétofaune</b>	Destruction d'individus Dérangement et perturbation d'individus Collisions avec véhicules	X		Impacts négatifs directs et indirects temporaires - <b>Faible</b>
	<b>Arthropodes et gastéropodes</b>	Perte et modification d'habitats Destruction d'individus Collisions avec les véhicules Dérangement et perturbations d'individus Fragmentation des continuités écologiques	X		Impacts négatifs directs permanents – <b>Très Faible</b>

**Au regard des enjeux de l'opération, plusieurs impacts potentiels sont susceptibles de s'exercer sur la zone d'étude. Dans le cadre du projet, il conviendra de mettre en œuvre, face à ces impacts, des mesures proportionnées en accord avec la démarche ERC.**

## VIII. MESURES ÉCOLOGIQUES RESPECTANT LA SEQUENCE “EVITER-REDUIRE-COMPENSER”

### 1. Mesures ERAs

Une fois que les impacts négatifs significatifs du projet sur l'environnement ont été clairement identifiés, il convient d'appliquer la séquence ERC « Éviter, Réduire, Compenser », introduite en droit français par la loi relative à la protection de la nature de 1976, et qui a pour objectif d'éviter dans un premier temps les impacts sur l'environnement, puis de réduire les impacts restants s'ils n'ont pas pu être évités.

Une seconde analyse des impacts est ensuite menée après prise en compte des mesures ER afin d'identifier les potentiels impacts significatifs négatifs résiduels du projet sur les espèces protégées. Les impacts résiduels identifiés donneront alors lieu à la mise en place de mesures compensatoires. Ces trois types d'actions sont mises en place lors des projets, plans et programmes soumis à évaluation environnementale pour freiner l'artificialisation des sols, première cause de dégradation des milieux naturels et de la biodiversité en générale.

Des mesures d'accompagnement et de suivi sont également mises en place afin de vérifier la bonne mise en œuvre et l'efficacité des mesures.

Les mesures qui seront mises en place dans le cadre du projet sont présentées sous forme de fiches opérationnelles.

a) Phase conception

- **Evitement**

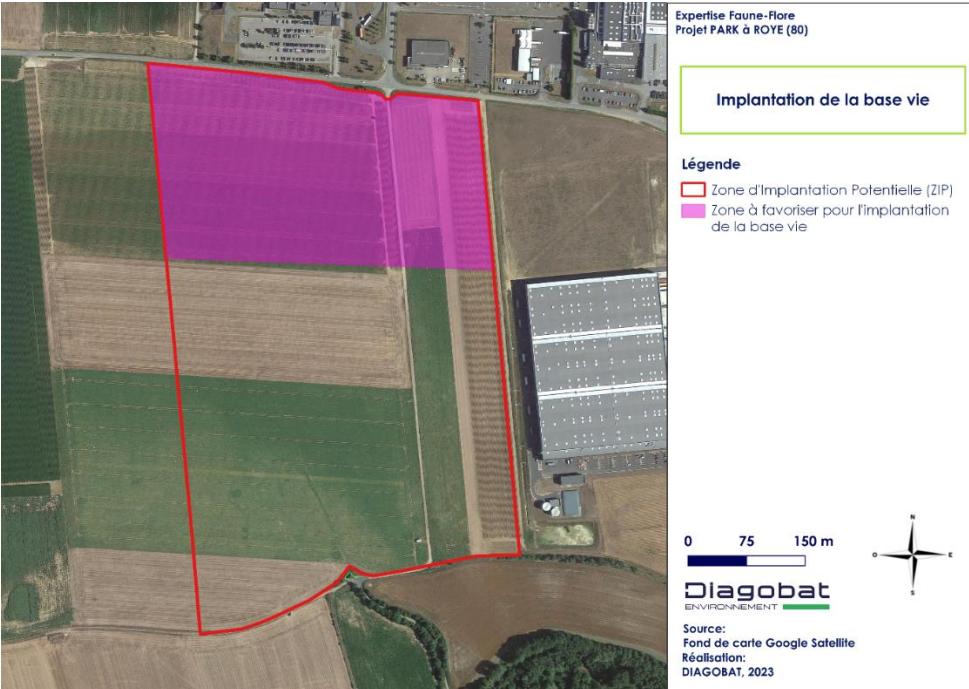
<b>E01</b>	<p><b>Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats</b></p>	<p>Code guide Cerema ERC: E1.1a</p>
<b>Description</b>	<p>La conception du projet évitera les populations d'espèces patrimoniales ainsi que les fourrés.</p> 	
<b>Objectif</b>	Préserver les fourrés et espèces végétales patrimoniales.	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	haies champêtres, fourrés arbustifs, bandes enherbées, Flore, Avifaune, Mammalofaune, Entomofaune	
<b>Période de réalisation</b>	En amont du projet	

**b) Phase chantier**

- **Evitement**

<b>E02</b>	<p><b>Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables</b></p>	<p>Code guide Cerema ERC: E2.1a</p>
<b>Description</b>	<p>Afin d'éviter tout impact sur les espaces écologiques environnants (haies champêtres, fourrés arbustifs, bandes enherbées), une mise en défens sera réalisée sous forme de clôtures ainsi que la pose d'une bâche étanche enterrée au niveau de la clôture pour empêcher l'accès du chantier aux amphibiens. Des panneaux de sensibilisation seront également disposés le long des clôtures pour informer les compagnons.</p> <p>Deux espèces patrimoniales dont la spontanéité est avérée sur la ZIE peuvent être préservées dans le cadre du projet en veillant à mettre en place un balisage afin d'éviter tout impact sur ces espèces au cours du chantier.</p>	<p><b>Exemple de clôture de chantier</b></p>  <p><b>Exemple de bâche enterrée</b></p>  <p><b>Exemple de panneau à destination des compagnons de chantier</b></p> 

	 <div data-bbox="1071 202 1389 920"> <p>Expertise Faune-Flore Projet PARK à ROYE (80)</p> <p><b>Localisation de la bâche étanche aux amphibiens</b></p> <p><b>Légende</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) (rouge)</li> <li>Bâche à amphibiens (bleu)</li> </ul> <p>0 50 100 m</p> <p>DIAGOBAT ENVIRONNEMENT</p> <p>Source: Fond de carte Google Satellite Réalisation: DIAGOBAT, 2023</p> </div>
<b>Objectif</b>	Préserver les secteurs et espèces à enjeux.
<b>Habitats et taxons concernés</b>	haies champêtres, fourrés arbustifs, bandes enherbées, Flore, Avifaune, Mammalofaune, Entomofaune
<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la durée du chantier

<b>E03</b>	<b>Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux</b>	Code guide Cerema ERC: E2.1b
<b>Description</b>	<p>Une réflexion sera menée quant à la disposition de la base vie, des zones de stockage des matériaux et des engins. La base vie sera éloignée au maximum des fourrés, de la vallée alluviale et des continuités écologiques. Elle sera placée préférentiellement près des usines.</p> 	
<b>Objectif</b>	Empêcher la pollution du milieu naturel et les nuisances sur la faune.	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, flore, faune	
<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la durée du chantier	

<b>E04</b>	<b>Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)</b>	Code guide Cerema ERC: E3.1a
<b>Description</b>	Le chantier devra être tenu propre, sans aucun rejet quel qu'il soit dans le milieu naturel. Par exemple, une aire étanche sera disposée pour le nettoyage des engins. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées en circuit fermé. Les divers déchets seront traités en filière adaptée.	
<b>Objectif</b>	Empêcher la pollution du milieu naturel	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, flore, faune	
<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la durée du chantier	

- Réduction

<b>R01</b>	<b>Adaptation de la période des travaux sur l'année</b>											Code guide Cerema ERC: R3.1a																										
<b>Description</b>	Les travaux devront commencer en dehors des périodes de nidification et de reproduction de l'avifaune potentiellement nicheuse dans les cultures (Alouette des champs, Busard Saint-Martin, Bruant Poyer) de mars à août inclus.																																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>J</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>A</th> <th>M</th> <th>J</th> <th>J</th> <th>A</th> <th>S</th> <th>O</th> <th>N</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Période d'intervention</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>												Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Période d'intervention												
Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																										
Période d'intervention																																						
<b>Objectif</b>	Protéger les espèces nicheuses																																					
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Avifaune																																					
<b>Période de réalisation</b>	Phase chantier																																					

<b>R02</b>	<b>Adaptation des horaires des travaux (en journalier)</b>											Code guide Cerema ERC: R3.1b
<b>Description</b>	Réduction temporelle en phase travaux: le travail de nuit sur le chantier est évité d'Avril à Septembre inclus											
<b>Objectif</b>	Limiter les nuisances pour la faune											
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune											

<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la phase chantier
-------------------------------	--------------------------------

<b>R03</b>	<b>Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)</b>	Code guide Cerema ERC: R2.1c
<b>Description</b>	L'apport de remblais sera évité au maximum. En cas d'apport de terres, le secteur de provenance devra être étudié afin de s'assurer de l'absence de pollution et/ou d'espèces exotiques envahissantes. En complément, un nettoyage des roues des engins de chantier sera réalisé aux entrées et sorties afin d'éviter tout apport de graines d'espèces exotiques envahissantes.	
<b>Objectif</b>	Optimisation des matériaux et limitation de toute forme de pollution	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, flore, faune	
<b>Période de réalisation</b>	Phase chantier	

<b>R04</b>	<b>Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier</b>	Code guide Cerema ERC: R2.1d
<b>Description</b>	Les engins de chantier et les matériaux pouvant entraîner une pollution des milieux environnents seront stockés sur des espaces étanches afin de limiter les risques de contamination. 	
<b>Objectif</b>	Limiter le risque de contamination des milieux en bordure du site	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, Faune, Flore	
<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la phase chantier	

<b>R05</b>	<b>Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)</b>	Code guide Cerema ERC: R2.1f
<b>Description</b>	Une attention particulière sera portée sur la provenance des engins de chantier et leur propreté.	
<b>Objectif</b>	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, Faune, Flore	
<b>Période de réalisation</b>	Durant toute la phase chantier	

<b>R06</b>	<b>Dispositif de limitation des nuisances envers la faune</b>	Code guide Cerema ERC: R2.1k
<b>Description</b>	<p>Maîtrise de la pollution lumineuse</p> <p>Dans le cadre du chantier et du projet, une réflexion sera menée avec l'écologue de l'opération afin de limiter au maximum la pollution lumineuse sur le site en particulier sur les milieux environnants et dans les futurs espaces verts. Les travaux de nuit seront limités et les luminaires mis en place durant les travaux et en phase exploitation devront étudier les critères présentés ci-dessous ((orientation vers le bas, intensité faible , température de couleur faible, durée réduite, utilisation de détecteurs de mouvements)</p>	

	 <p><b>Orientation</b>      <b>Couleur</b>      <b>Intensité</b>      <b>Période</b></p>
<b>Objectif</b>	Limiter les nuisances sur la faune et maîtrise de la pollution lumineuse
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune
<b>Période de réalisation</b>	En phase chantier

<b>R07</b>	<b>Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces</b>	Code guide Cerema ERC: R2.1o
<p>Afin de favoriser la présence des espèces floristiques patrimoniales recensées sur la ZIP (Molène floconneuse et Persil des Moissons) dans le cadre du projet, les graines pourront être récupérées et semées dans des espaces aménagés afin de correspondre aux habitats dans lesquelles ces espèces patrimoniales ont pu être observées.</p> <p><b>Description</b></p> 		
<b>Objectif</b>	Favoriser la présence d'espèces patrimoniales	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Flore	
<b>Période de réalisation</b>	Phase chantier	

- **Suivi**

<b>S01</b>	<b>Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue</b>	Code guide Cerema ERC: /
<b>Description</b>	Suivi des mesures ERca en phase chantier par un écologue.	
<b>Objectif</b>	S'assurer de la pérennité et de la bonne mise en oeuvre des mesures	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, Flore, Faune	
<b>Période de réalisation</b>	Phase chantier	

c) Phase d'exploitation

• **Evitement**

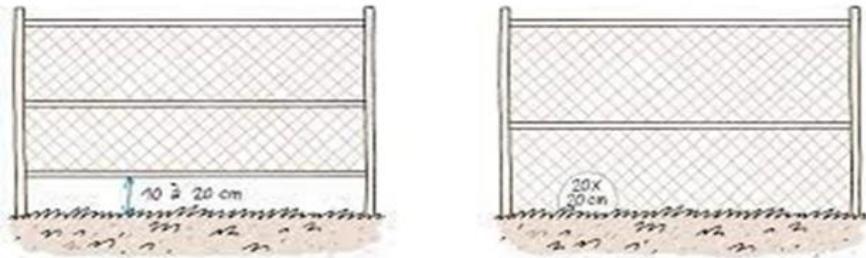
<b>E05</b>	<b>Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu</b>	Code guide Cerema ERC: E3.2a
<b>Description</b>	Dans le cadre de la gestion des futurs espaces verts, aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé afin d'éviter tout impact sur les espèces floristiques et faunistiques pouvant fréquenter la zone de projet.	
<b>Objectif</b>	Préserver la flore et la faune	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Flore, Faune	
<b>Période de réalisation</b>	exploitation	

- Réduction

<b>R08</b>	<b>Dispositif de limitation des nuisances envers la faune</b>	Code guide Cerema ERC: R2.2c
<p>Différents dispositifs de limitation de la pollution lumineuse seront mis en place sur le projet en exploitation. Aucun éclairage ne devra être présent au sein des espaces végétalisés ou dirigé vers ces espaces. L'utilisation de détecteurs de mouvements pour éclairer les accès sera privilégiée.</p> <p><b>Description</b></p> 		
<p><b>Objectif</b></p> <p>Limiter les nuisances sur la faune et maîtrise de la pollution lumineuse</p>		
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune	
<b>Période de réalisation</b>	Exploitation	

<b>R09</b>	<b>Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité</b>	Code guide Cerema ERC: R2.2g
<b>Description</b>	Des dispositifs tel que des filets seront installés dans les bassins prévus afin que les amphibiens et autre petite faune puisse sortir des bassins en cas de chute.	
		
<b>Objectif</b>	Empêcher la creation de pièges à faune	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune	
<b>Période de réalisation</b>	Exploitation	

<b>R10</b>	<b>Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</b>	Code guide Cerema ERC: R2. 2o
<b>Description</b>	<p>Afin de limiter l'impact à long terme sur la faune et la flore, les espaces verts du projet seront gérés de manière douce et raisonnée. Par exemple, aucune taille des arbres et arbustes ne débutera entre les mois d'avril à août, les pelouses seront tondues modérément pour former des habitats se rapprochant plus de prairies que de pelouses ordinaires. Des zones refuges peuvent aussi être formées à proximité des continuités</p> 	
	<p>Afin de s'assurer de la bonne fonctionnalité des aménagements écologiques, un plan de gestion sera rédigé et transmis à l'entreprise d'espaces verts afin de l'informer des actions à mettre en place afin de s'assurer de la pérennité des habitats écologiques et des refuges mis en place.</p>	
<b>Objectif</b>	Augmenter la biodiversité sur le site	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitat, Flore, faune	
<b>Période de réalisation</b>	En exploitation	

<b>R11</b>	<b>Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises</b>	Code guide Cerema ERC: R2.2j
<b>Description</b>	<p>En cas d'installation de clôtures, des clôtures spécialisées afin de faciliter les déplacements des petits mammifères seront mises en place. Il en existe plusieurs types, les plus connus étant les installations surélevées et perméables ou encore les ganivelles en châtaignier. Ces installations favoriseront le passage de la petite faune pouvant communément être handicapée par des barrières à mailles fines. Celles-ci pourront éventuellement être disposées en périphérie du site ou autour du bâti.</p> 	
<b>Objectif</b>	Permettre le déplacement de la petite faune	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune	
<b>Période de réalisation</b>	En exploitation	

<b>R12</b>	<b>Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité</b>	Code guide Cerema ERC: R2.2I
<b>Description</b>	<p>De nombreux gites et nichoirs artificiels seront disposés, sur le bâti ou dans les espaces verts favorables aux espèces cibles. Plusieurs types de refuges sont prévus (nichoirs à Rougequeue noir/Bergeronnettes, nichoir à Faucon crécerelle, nichoir à Hirondelle rustique, nichoir à Choucas des tours,nichoir à Moineaux, gîte à chiroptères, pierriers, hybernaculums, talus de sables...)</p> <div style="background-color: #80c080; text-align: center; padding: 5px;"> <b>Refuges artificiels</b> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p>Gîte à chauves-souris</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Nichoar à Faucon crécerelle</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Refuges pour les reptiles</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <p>Gîte à Hérisson d'Europe</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Nichoar semi-ouvert en faveur du Rougequeue noir</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Nichoar à balcon pour les espèces cavernicoles</p> </div> </div>	

<h3>Refuges naturels</h3>		
		
Pierrier en faveur des reptiles	Talus de sable pour les abeilles solitaires	Bûche percée en faveur des insectes
		
<p>Exemples de tas de bois pouvant apporter différents intérêts écologiques à la faune locale</p>		
<b>Objectif</b>	Favoriser l'utilisation du site par la faune	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Faune	
<b>Période de réalisation</b>	Exploitation	

- Accompagnement

<b>A01</b>	<b>Déploiement d'actions de sensibilisation</b>	Code guide Cerema ERC: A6.2c
<b>Description</b>	<p>Malgré la superficie occupée par les plateformes logistiques et les aménagements attenants, plusieurs espaces verts sont prévus et couvriront une surface suffisante pour permettre la mise en place d'aménagements écologiques.</p> <p>Afin de présenter les actions mises en œuvre aux usagers, des panneaux d'information ainsi qu'un parcours pourront être créés à des fins de sensibilisation.</p> 	
<b>Objectif</b>	Communication et sensibilisation	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, Flore, Faune	
<b>Période de réalisation</b>	Exploitation	

<b>A02</b>	<b>Autre : Création de milieux</b>	Code guide Cerema ERC:  A9
<p>➤ <b>Mise en place de milieux humides et aquatiques</b></p> <p>Création d'espaces relais en faveur de la flore et de la faune liées aux milieux humides et aquatiques.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Exemple de noue végétalisée</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Exemple de prairie humide</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Exemple de bassin écologique</p> </div> </div> <p>➤ <b>Implantation de continuités vertes en lien avec la vallée alluviale au Sud</b></p> <p>Pour permettre les déplacements de la faune depuis les bosquets environnants et la vallée alluviale localisée au Sud de la Zone d'Inventaire Elargie (ZIE), des aménagements écopaysagers peuvent être intégrés dans les espaces verts du projet. Des essences locales seront choisies et validées par l'écologue.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Exemples de bosquet et de lisière qui pourraient être reconstitués dans les limites Sud du projet</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Fourrés arbustifs présents sur la ZIE et favorables à la nidification d'espèces d'oiseaux patrimoniales</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Haie champêtre présente dans le Sud de la ZIE et connectée à la vallée alluviale</p> </div> </div>		

	<p>➤ <b>Création de milieux similaires</b></p> <p>La création de bandes enherbées dont certaines sous forme de talus permettront de reconstituer des milieux similaires à ceux dans lesquels les espèces floristiques ont pu être observées. Cet aménagement permettra de créer un site de reproduction favorable au Lapin de garenne.</p> <p>➤ <b>Préservation des milieux ouverts et Création d'espaces de prairies</b></p> <p>Des espaces de bandes enherbées ainsi que des milieux ouverts notamment une partie des cultures agricoles présentent un intérêt écologique pour l'accueil d'espèces patrimoniales (Alouette des champs) et protégées (Bergeronnette printanière et Bruant proyer). L'aménagement des espaces verts devra donc comporter une majorité de milieux ouverts notamment des espaces de prairies de fauche avec des zones de refuge pour permettre l'installation de ces espèces dans les espaces verts du projet. Des espèces indigènes, majoritairement des graminées seront semées et une gestion extensive sera favorisée.</p>   
<b>Objectif</b>	<p>Offrir des habitats variés afin d'augmenter la biodiversité sur le projet, créer des continuités écologiques, création de zones refuges</p>
<b>Habitats et taxons concernés</b>	<p>Habitats, Flore, Faune, Continuités écologiques</p>

<b>Période de réalisation</b>	En exploitation
-------------------------------	-----------------

- **Suivi**

<b>S02</b>	<b>Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue</b>	Code guide Cerema ERC: /
<b>Description</b>	Suivi des mesures ERca en phase exploitation par un écologue pendant plusieurs années (au moins 20 ans)	
<b>Objectif</b>	S'assurer de la pérennité des mesures	
<b>Habitats et taxons concernés</b>	Habitats, Flore, Faune	
<b>Période de réalisation</b>	En amont du projet	

## 2. Analyse des Impacts résiduels

Les impacts résiduels correspondent à l'ensemble des impacts du projet subsistant une fois les mesures d'évitement puis de réduction appliquée. Ces impacts résiduels sont estimés une fois les mesures d'évitement et de réduction décrites, en lien avec les populations présentes sur le site.

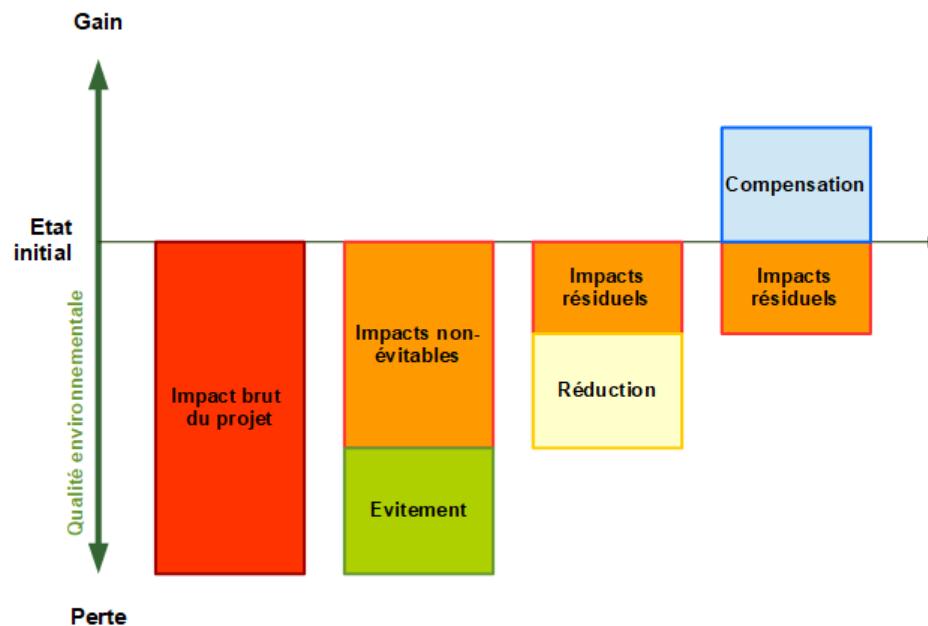


Figure 35 : Schéma des impacts d'un projet sur la biodiversité selon la séquence ERc: <https://louernos-nature.fr>

Si des impacts résiduels non nuls ou négligeables sont estimés, l'objectif est de compenser ceux-ci via des mesures de compensation, permettant au projet de retrouver une qualité environnementale au moins équivalente à l'état initial.

L'ensemble des impacts et des mesures associées par entités biologiques sont listés dans le tableau suivant.

Tableau 19 : Impacts et mesures associées

Entités biologiques	Impacts bruts	Phase des impacts	Niveau d'impact	N°	Mesures ERas	Niveau d'impacts résiduels
Zonages bibliographiques	Fragmentation des continuités écologiques	Chantier/ exploitation	Négatifs indirects permanents	MA02	Autre : Création de milieux	Négligeable
	Pollution du cours d'eau	Chantier	Négatifs, indirects temporaires	ME04	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	Nul
				MR04	Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier	
Habitats	Destruction et modification d'habitats	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	ME01	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	Négligeable
				ME02	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce	

Habitats	Destruction et modification d'habitats	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	MS01	Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue	Négligeable
				MR10	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	
				MA02	Autre : Création de milieux	
				MS02	Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue	
	Pollutions	Chantier/ exploitation	Négatifs directs et indirects permanents	ME04	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	Nul
				MR03	Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)	
				MR05	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	
				ME05	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	

Flore	Destruction d'individus	Chantier	Négatif directs permanents	ME01	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	Négligeable
				ME02	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce	
				MR07	Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces	
				MS01	Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue	
Flore	Perte et modification d'habitats	Chantier	Négatifs directs permanents	ME05	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	Négligeable
				MA01	Déploiement d'actions de sensibilisation	
				MR10	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	
				MA02	Autre : Création de milieux	

				MS02	Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue	
Faune	Perte et modification d'habitats	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	ME01	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	Négligeable
				MS01	Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue	
				MR12	Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	
				MA01	Déploiement d'actions de sensibilisation	
				MA02	Autre : Création de milieux	
				MS02	Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue	
	Destruction d'individus	Chantier	Négatifs directs temporaires	MR01	Adaptation de la période des travaux sur l'année	Négligeable
	Collisions avec les véhicules	Chantier	Négatifs directs permanent	ME03	Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	

Faune	Dérangement et perturbations d'individus	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	ME03	Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	Négligeable
				ME04	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	
				MR01	Adaptation de la période des travaux sur l'année	
	Dégradation d'habitats	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	ME05	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	Négligeable
				MR10	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	
	Fragmentation des continuités écologiques	Chantier/ exploitation	Négatifs directs permanents	MR09	Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité	Négligeable
				MR11	Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	

Faune	Perturbations sonores et lumineuses	Chantier/ exploitation	Négatifs indirects permanents	MR02	Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	Négligeable
				MR06 et MR08	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	

Dans le cadre du projet Park à Roye, la majorité des impacts décrits est neutralisée par la mise en place des mesures d'évitement et de réduction, en particulier pour les habitats, la faune, et une partie de la flore

En effet, des habitats sont créés afin d'améliorer les continuités écologiques, de diversifier les habitats et d'offrir refuge et alimentation aux divers taxons présentant des enjeux sur le site. Aussi, les éléments écologiques supports de biodiversité tels que les bosquets et les espèces floristiques patrimoniales sont préservées. Enfin, il est prescrit une gestion douce, de sorte à retrouver les espèces végétales à enjeux et former des habitats variés semblables à l'existant.

De même, la faune en général bénéficiera d'un évitement temporel des périodes les plus sensibles. Lors de la période de reproduction et de nidification de l'avifaune, aucun travaux de terrassement ou autre ne sera entrepris. La pollution lumineuse sera limitée au maximum, tant en phase chantier qu'en phase exploitation.

En respectant la séquence ERC le projet a réussi à éviter et réduire les impacts sur les enjeux environnementaux majeurs identifiés par l'expertise écologique. En l'absence d'impacts résiduels significatifs, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires.

## IX. SYNTHESE DES MESURES ECOLOGIQUES

Ci-après le tableau de synthèse des mesures écologiques, en fonction des phases du projet :

Phase	Code projet	Intitulé	Code CEREMA
Conception	ME01	Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats	E1.1a
Chantier	ME02	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	E2.1a
	ME03	Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	E2.1b
	ME04	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	E3.1a
	MR01	Adaptation de la période des travaux sur l'année	R3.1a
	MR02	Adaptation des horaires des travaux (en journalier)	R3.1b
	MR03	Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)	R2.1c
	MR04	Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier	R2.1d

Chantier	MR05	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	R2.1f
	MR06	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	R2.1k
	MR07	Prélèvement ou sauvetage avant destruction de spécimens d'espèces	R2.1o
	MS01	Suivi des mesures écologiques en phase chantier par un écologue	/
Exploitation	ME05	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu	E3.2a
	MR08	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune	R2.2c
	MR09	Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité	R2.2g
	MR10	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	R2.2o
	MR11	Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises	R2.2j
	MR12	Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité	R2.2l

Exploitation	MA01	Déploiement d'actions de sensibilisation	A6.2c
	MA02	Autre : Création de milieux	A9
	MS02	Suivi des mesures écologiques en phase exploitation par un écologue	/

## X. ETUDE D'INCIDENCES NATURA 2000

Une étude d'incidences Natura 2000 est une procédure qui permet au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité de son projet avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. A cet effet, le programme prévoit la création d'un réseau de zones de protection qui s'étendra sur toute l'Europe.

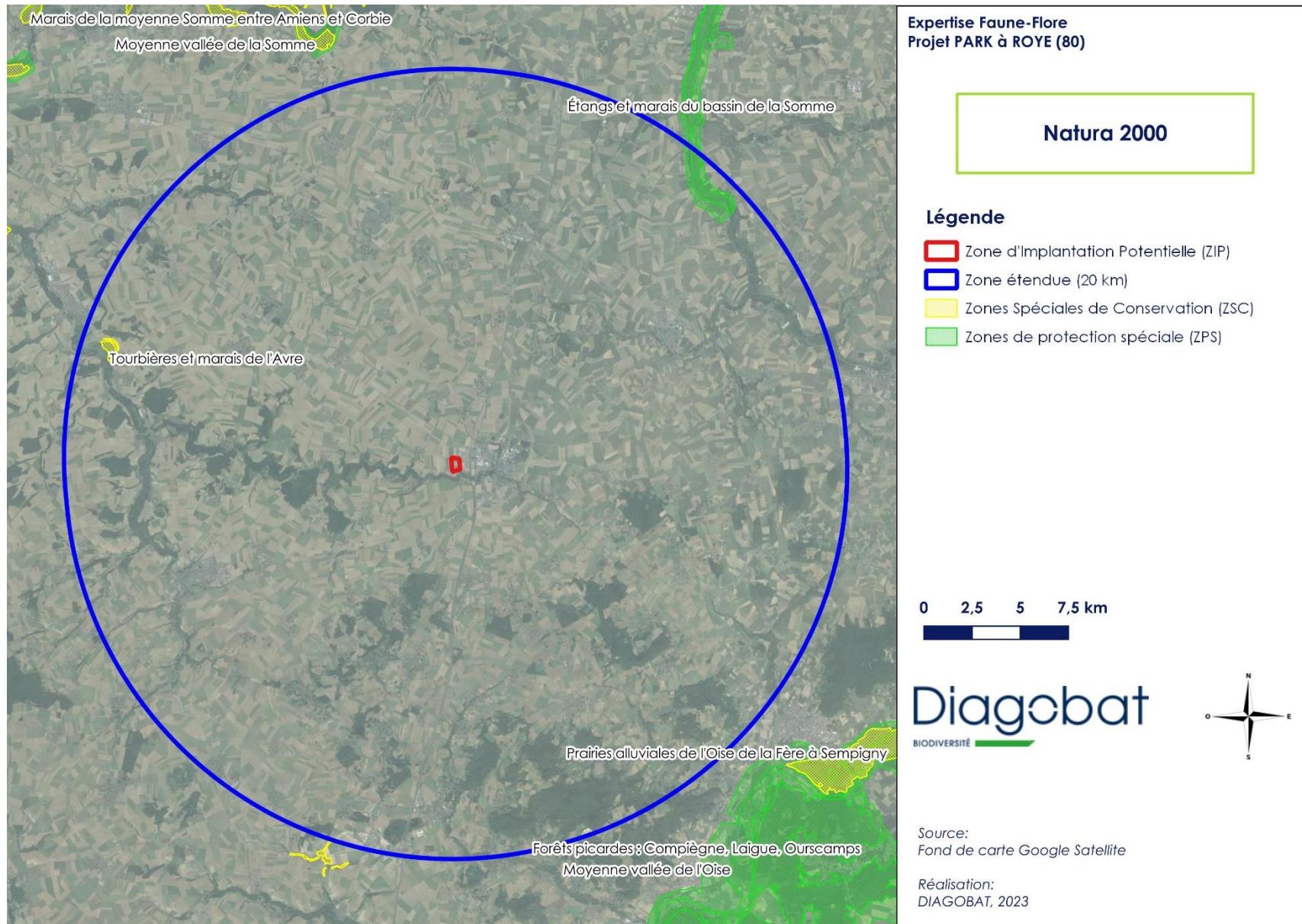
Pour toutes les zones choisies, il sera fait application de ce qu'il est convenu d'appeler l'interdiction de dégradation, qui implique en substance que les Etats signataires de l'accord s'engagent à présenter à l'Union Européenne des rapports réguliers et à garantir une surveillance continue des zones de protection.

Les aires de distribution naturelle des espèces ainsi que les surfaces de ces aires faisant partie du biotope à préserver doivent être maintenues constantes, voire agrandies.

Ce programme « Nature 2000 » est en cours d'élaboration depuis 1995. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 2009 et 1992.

La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats – Faune – Flore" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, landes et fourrés tempérés, maquis, formations herbacées, tourbières, habitats rocheux et grottes, etc. Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, insectes, et autres mollusques, etc.



Trois sites Natura 2000 sont identifiés dans un rayon de 20km autour de la zone de projet. Toutes se situent à plus de 17km de l'emprise et correspondent à des Zones de Protection Spéciale.

## 1. Zone de Protection Spéciale "Etangs et marais du bassin de la Somme" – FR2212007

### **Description du site**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	30 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	10 %

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et cultureaux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

**Vulnérabilité**

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, caricaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

**Qualité et importance**

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux

menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

### Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C			
				Min	Max					Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	1	2	p	P		D				
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	11	50	p	P		D				
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	51	100	p	P		C	B	C	B	
B	A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	r	27	45	p	P		B	C	C	C	
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	3	5	p	P		D				
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	6	10	i	P		D				
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r	1	5	i	P		D				
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	r	14	24	p	P		C	B	C	B	
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r	2	5	i	P		D				
B	A119	<i>Porzana porzana</i>	r		3	i	P		D				

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fsystems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

**Autres espèces importantes de faune et de flore**

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
B		<i>Streptopelia turtur</i>	5	25	p	P				X		X	

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

**Interactions entre la zone de projet et le site NATURA 2000**

Au vu des milieux présents au sein du site Natura 2000 et de ceux disponibles sur la zone d'étude ainsi que de la distance, la probabilité que ces deux sites entretiennent des interactions est très faible. Les habitats et les espèces floristiques et faunistiques de la ZPS ne seront pas impactées de manière significative par le projet.

## 2. Zone Spéciale de Conservation "Tourbières et marais de l'Avre" – FR2200359

### Description du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	30 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	25 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	20 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
N23 : Autres terres (inclus les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Le site comprend trois unités tourbeuses de la vallée de l'Avre : tourbière de Boves et prairies de Fortmanoir, Marais de Thézy-Glimont, Marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent de Génoville. La vallée de l'Avre (affluent de la Somme) présente les mêmes systèmes alluviaux tourbeux alcalins de type transitoire subatlantique que ceux de la vallée médiane de la Somme. L'intérêt du site est qu'il condense en un espace relativement restreint l'éventail des potentialités aquatiques, amphibiennes et hygrophiles du système, grâce à un réseau bien préservé d'étangs, vases et tremblants tourbeux, roselières, caricaies et stades de boisement. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et caricaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de tourbière active alcaline et de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.

Une autre originalité est la juxtaposition de deux voies évolutives des systèmes tourbeux alluviaux dans une même unité biogéographique, l'une répandue et restant alcaline, l'autre par suite de processus ombrogènes aboutissant à un système acidiphile ombrótrope par taches (notamment la Boulaie à sphagnes et Dryopteris à crêtes).

En outre, la présence d'un coteau calcaire en périphérie du marais de Moreuil, apporte d'intéressantes complémentarités coenotiques, floristiques et faunistiques.

### **Vulnérabilité**

Actuellement, les marais de l'Avre ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, caricaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble des marais et de leur périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre à Boves et devrait être étendu aux autres marais.

### **Qualité et importance**

#### Particularités des cortèges floristiques :

- nombreuses plantes rares et menacées,
- 16 espèces protégées,
- flore aquatique particulièrement riche et exemplaire pour le plateau picard,
- deux disparitions récentes dont le rarissime *Huperzia selago*.

#### Intérêts faunistiques :

- entomologiques : notamment en Lépidoptères avec de nombreuses espèces rares dont le *Lycaena dispar*, et une grande diversité d'odonates
- ornithologiques : avifaune paludicole avec plusieurs oiseaux menacés au niveau national (site pour partie en ZICO)

Ces particularités fournissent une excellente représentation des potentialités spécifiques de ces habitats et de leurs assemblages paysagers. En outre, la présence d'un coteau calcaire en périphérie du marais de Moreuil, apporte d'intéressantes complémentarités coenotiques et floristiques (orchidées) et faunistiques (Lépidoptères, Hyménoptères).

Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D		A B C	
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		2,11 (0,05 %)		M	B	C	B	B
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		10,62 (3,3 %)		M	B	C	B	B
3160 Lacs et mares dystrophes naturels		0,24 (0,07 %)		M	B	C	B	B
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Calitricho-Batrachion</i>		2,98 (0,03 %)		G	B	C	B	B
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciles d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		3,06 (0,95 %)		M	A	C	B	A
6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		0,49 (0,15 %)		M	A	C	B	A
6430 Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin		37,2 (11,55 %)		M	C	C	B	C
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		1,46 (0,45 %)		G	B	C	B	B
7140 Tourbières de transition et tremblantes		0,09 (0,03 %)		M	B	C	C	B
7210 Marais calcaires à <i>Ciadum mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	0,18 (0,05 %)		M	B	C	B	B
7230 Tourbières basses alcalines		7,15 (2,22 %)		M	A	C	B	B
91D0 Tourbières boisées	X	1,29 (0,4 %)		M	A	C	A	A
9130		3		G	B	C	B	B

Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		(0,03 %)							
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmales subatlantiques et médo-européennes du Carpinion betull	50,42 (15,06 %)		G	B	C	B	B	

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	p			i	P	DD	C	C	B	B
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	4056	<i>Anisus vorticulus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1014	<i>Vertigo angustior</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1016	<i>Vertigo mouliniana</i>	p			i	P	DD	C	B	C	C
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	C	B	B	B
I	1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	p			i	P	G	C	C	B	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	C	C	B

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
P		<i>Campylium elodes</i>			i	P							X
P		<i>Sphagnum capillifolium</i>			i	P							X
P		<i>Sphagnum contortum</i>			i	P							X
P		<i>Sphagnum fallax</i>											X
P		<i>Sphagnum papillosum</i>			i	P							X
P		<i>Sphagnum recurvum</i>			i	P							X
P		<i>Sphagnum teres</i>			i	P							X
P		<i>Carex appropinquata</i>			i	P							X
P		<i>Carex distans</i>			i	P							X
P		<i>Carex pulicaris</i>			i	P							X
P		<i>Carex rostrata</i>			i	P							X
P		<i>Colchicum autumnale</i>			i	P							X
P		<i>Cyperus fuscus</i>			i	P							X
P		<i>Dactylorhiza incarnata</i>			i	P				X			
P		<i>Dactylorhiza praetermissa</i>			i	P				X			
P		<i>Dryopteris cristata</i>			i	P				X			

P		<i>Eleocharis uniglumis</i>			i	P													X
P		<i>Epilobium palustre</i>			i	P													X
P		<i>Epipactis palustris</i>			i	P													X
P		<i>Eriophorum latifolium</i>			i	P													X
P		<i>Euphrasia officinalis</i>			i	P													X
P		<i>Gentiana pneumonanthe</i>			i	P													X
P		<i>Hippuris vulgaris</i>			i	P													X
P		<i>Hottonia palustris</i>			i	P													X
P		<i>Huperzia selago</i>			i	P													X
P		<i>Lactuca perennis</i>			i	P													X
P		<i>Menyanthes trifoliata</i>			i	P													X
P		<i>Myriophyllum verticillatum</i>			i	P													X
P		<i>Oenanthe lachenalii</i>			i	P													X
P		<i>Ophioglossum vulgatum</i>			i	P													X
P		<i>Pedicularis palustris</i>			i	P													X
P		<i>Potamogeton berchtoldii</i>			i	P													X
P		<i>Potamogeton coloratus</i>			i	P													X
P		<i>Potamogeton lucens</i>			i	P													X
P		<i>Potamogeton natans</i>			i	P													X
P		<i>Ranunculus circinatus</i>			i	P													X
P		<i>Ranunculus lingua</i>			i	P													X
P		<i>Samolus valerandi</i>			i	P													X
P		<i>Scorzonera humilis</i>			i	P													X

P		<i>Selinum carvifolia</i>			i	P													X
P		<i>Sium latifolium</i>			i	P													X
P		<i>Sparganium natans</i>			i	P													X
P		<i>Stratiotes aloides</i>			i	P													X
P		<i>Thalictrum flavum</i>			i	P													X
P		<i>Thelypteris palustris</i>			i	P													X
P		<i>Utricularia minor</i>			i	P													X
P		<i>Utricularia vulgaris</i>			i	P													X
P		<i>Valeriana dioica</i>			i	P													X
P		<i>Salix repens subsp. repens</i>			i	P													X
P		<i>Thalictrum minus subsp. minus</i>			i	P													X
P		<i>Carex viridula var. elatior</i>			i	P													X
P		<i>Lotus maritimus var. maritimus</i>			i	P													X

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , f stems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

### Interactions entre la zone de projet et le site NATURA 2000

Au vu des habitats, des groupes d'espèces au sein de la ZPS et de la distance séparant ces deux zones, il est possible de dire le site Natura 2000 ne sera pas impacté significativement par le projet.

### 3. Zone Spéciale de Conservation "Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval" – FR2200369

#### Description du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	18 %
N16 : Forêts caducifoliées	68 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	12 %

Site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae* (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté).

Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picard-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromenion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres.

#### Vulnérabilité

Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc...), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisantes et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la

France. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole de contact, moto-cross, etc...).

A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturels. Arrêt des extensions de carrières et restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers. Arrêt des boisements artificiels sur les pelouses calcaires et du moto-cross sauvage.

### **Qualité et importance**

De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoénoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion* avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées.

Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiphiles de sommet et de plateau sur argile à silex et limons.

Il convient de souligner complémentairement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrit à l'annexe II de la directive.

**Types d'habitats présents sur le site et évaluations**

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
5130 Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		8,1 (1,05 %)		G	A	C	C	C	
6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		46,9 (11,27 %)		G	B	C	C	B	
6510 Prairies malgrès de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		2,4 (0,58 %)		G	B	C	B	C	
8160 Eboulements médiо-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	X	0,3 (0,07 %)		G	A	C	B	A	
9130 Hêtraies de <i>Ilex-Asperulo-Fagetum</i>		163,9 (39,4 %)		G	B	C	B	C	

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site							Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C		
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	1	5	i	P	M		C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	G		C	B	C	B
P	1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	p	2	7	localities	P	G		C	C	C	C
I	6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	p			i	P	G		C	B	C	C
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P	M		C	C	C	A
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p	1	1	i		G		D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	1	5	i	P	M		C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	G		C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p	2	2	i	P	G		C	C	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstem = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellent» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

**Autres espèces importantes de faune et de flore**

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C	D
P		<i>Anthericum ramosum</i>			i	P							X
P		<i>Botrychium lunaria</i>			i	P							X
P		<i>Daphne mezereum</i>			i	P							X
P		<i>Digitalis lutea</i>			i	P							X
P		<i>Euphrasia officinalis</i>			i	P							X
P		<i>Genista sagittalis</i>			i	P							X
P		<i>Linum tenuifolium</i>			i	P							X
P		<i>Melittis melissophyllum</i>			i	P							X
P		<i>Monotropa hypopitys</i>			i	P							X
P		<i>Orobanche gracilis</i>			i	P							X
P		<i>Polygala comosa</i>			i	P							X
P		<i>Pulsatilla vulgaris</i>			i	P							X
P		<i>Sesleria caerulea</i>			i	P							X
P		<i>Teucrium montanum</i>			i	P							X

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

***Interactions entre la zone de projet et le site NATURA 2000***

L'importance de la ZPS se situe notamment au niveau de ces habitats calcaires rares et des espèces qui y sont inféodés. Les habitats présences sur la zone d'implantation du projet sont très différents. De plus la distance limite fortement les interactions pour les espèces d'intérêt de la ZPS. L'impact du projet sur la ZPS sera non significatif.

**4. Conclusion**

La distance du projet avec les sites Natura 2000 et l'opposition des habitats naturels des ZPS avec ceux de la zone de projet correspondant principalement à des cultures intensives, très anthropisés, permet de conclure qu'actuellement les impacts du projet Park seront indirects ou non significatifs.

## XI. ANNEXES

### 1. Liste des espèces floristiques de la zone d'inventaire

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Ciboulette (s.l.)	C	RR?	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies (s.l.) ; Ansérine	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Petite berle ; Berle dressée	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune (s.l.)	I;C	PC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non
<i>Brassica juncea</i> (L.) Czern., 1859	Moutarde de l'Inde	#	#	#	Non	#	#	#	Non	#
<i>Brassica napus</i> L., 1753	Chou navet (s.l.)	A;S;C	AC	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	#	#	#	Non	#	#	#	Non	#
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<b><i>Cichorium intybus</i> L., 1753</b>	<b>Chicorée sauvage ; Chicorée amère</b>	I	AC	LC	Non	Oui	Oui	N	Non	Non
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse acaule	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Conium maculatum</i> L., 1753	Grande ciguë	I	PC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière ; Drave printanière	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Eruca vesicaria</i> (L.) Cav., 1802	Roquette vesiculeuse	C	E	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon roulant	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	I
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<b><i>Falcaria vulgaris</i> Bernh., 1800</b>	<b>Falcaire ; Falcaire commune</b>	I?;N?	RR	DD	Non	Oui	Oui	N	Non	Non
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Festuca gr. rubra</i>	Fétuque rouge (groupe)	I	CC	NAa	/	/	/	N	Natpp	nd
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d' indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune (s.l.) ; Caille-lait jaune (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicatrice de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagr.-Foss., 1847	Roquette bâtarde	Z	AR	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge queue-de-rat (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Hordeum vulgare</i> L., 1753	Orge commune ; Orge cultivée	C	PC	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Corne-de-cerf didyme	Z	AC	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde	Z	CC	NAa	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	I;S;C	C	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse (s.l.)	I	C	LC	Non	pp	pp	N	Non	Non
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Coquelicot douteux (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth., 1837	Phacélie à feuilles de tanaisie	C	PC	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne de cerf (s.l.)	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Natpp	Non
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen (s.l.)	I	AC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	LC	Non	pp.	Non	N	Non	Non
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Trainasse	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Natpp	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Sinapis alba</i> L., 1753	Moutarde blanche	Z	PC	NAA	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Sison segetum</i> L., 1753	<b>Persil des moissons</b>	I	R	LC	Non	Oui	Oui	N	Non	Non
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laïteron maraîcher ; Laïteron potager	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Nat	Non
<i>Thuja occidentalis</i> L., 1753	Thuya d'Occident ; Cèdre blanc	C	#	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à larges feuilles	I?	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Triticum aestivum</i> L., 1753	Blé tendre (s.l.)	C	AC	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Intérêt patrimonial	Déterminant ZNIEFF	Espèce exotique envahissante	Indicateur de zone humide	Sensibilité régionale
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère (s.l.)	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<b><i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779</b>	<b>Molène floconneuse ; Molène pulvérulente</b>	I	AR	LC	Non	Oui	Oui	N	Non	Non
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	I	CC	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	A;S;C	AR?	NAo	Non	Non	Non	N	Non	Non
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	Non	Non	Non	N	Non	Non

### Légende

**Statut d'indigénat** : I = Indigène ; I ? = Présumé indigène ; C = Cultivé ; Z = Eurynaturalisé ; A = Accidental ; S = Subspontané ; N = Naturalisé ; N ? = Présumé naturalisé ; # = Sans objet.

**Statut de rareté** : CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; AR ? = Présumé assez rare ; RR = Très rare ; RR ? = Présumé très rare ; E = Exceptionnel ; # = Absent.

**Statut de menace** : LC = Préoccupation mineure ; NA = Non applicable ; NAo = Exclu de la liste rouge ; DD = Données insuffisantes ; # = Sans objet.

**Protection** : Non = Espèce non protégée ; / = Indéterminé.

**Intérêt patrimonial** : Non = Espèce n'étant pas d'intérêt patrimonial ; pp = Taxon possédant une sous-espèce d'intérêt patrimonial ; Oui = Espèce d'intérêt patrimonial ; # = Sans objet ; / = Indéterminé.

**Déterminant ZNIEFF** : Non = Espèce non déterminante ZNIEFF ; pp = Taxon possédant une sous-espèce déterminante ZNIEFF ; Oui = Espèce déterminante ZNIEFF ; # = Sans objet ; / = Indéterminé.

**Exotique envahissant** : Non = Espèce n'étant pas une exotique envahissante ; # = Sans objet.

**Indicateur de zone humide** : Non = Non inscrit comme espèce indicatrice de zone humide ; Natpp = Inscrit au niveau national pour partie ; Nat = Inscrit au niveau national.

**Sensibilité régionale** : Non = Non sensible ; # = Sans objet ; nd = Non déterminé ; 1 = Sensible de niveau 1 (Taxon présent dans le territoire concerné et sensible régionalement de niveau 1 : seule la diffusion, des données d'observation à l'échelle du département, de la maille 10 x 10 km, des espaces, des communes et des ZNIEFF, est autorisée.

## **2. Liste des espèces de mammifères terrestres recensée sur la commune de Roye (hors espèces domestiques)**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de menace régional
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	LC

		(Protégé au niveau national)
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	LC (NT au niveau national)
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC (Protégé au niveau national)
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	LC
<i>Meles meles</i>	Blaireau	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	LC
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	LC
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	LC
<i>Microtus subterraneus</i>	Campagnol souterrain	LC
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	LC
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	LC



**3. Liste des espèces de d'insectes recensée sur la commune de Roye**

<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Nom scientifique</b>
<b>Rhopalocères</b>	
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)
Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Hétérocères</b>	
Sphinx de l'Epilobe	<i>Proserpinus proserpina</i> (Pallas, 1772)
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)
Goutte-de-sang	<i>Tyria jacobaeae</i> (Linnaeus, 1758)
Brocatelle d'or	<i>Camptogramma bilineata</i> (Linnaeus, 1758)
Sylvine	<i>Triodia sylvina</i> (Linnaeus, 1761)
Noctuelle gamma	<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)
Maure	<i>Mormo maura</i> (Linnaeus, 1758)

Nom vernaculaire	Nom scientifique
<b>Coléoptères</b>	
Téléphore fauve	<i>Rhagonycha fulva</i> (Scopoli, 1763)
/	<i>Agrilinus ater</i> (De Geer, 1774)
/	<i>Platynaspis luteorubra</i> (Goeze, 1777)
Coccinelle à 16 points	<i>Tytthaspis sedecimpunctata</i> (Linnaeus, 1761)
Rhizobie des arbres	<i>Rhyzobius chrysomeloides</i> (Herbst, 1792)
Coccinelle à 4 points	<i>Harmonia quadripunctata</i> (Pontoppidan, 1763)
Calvia à 10 points	<i>Calvia decemguttata</i> (Linnaeus, 1767)
/	<i>Stethorus pusillus</i> (Herbst, 1797)
Coccinelle à virgule	<i>Subcoccinella vigintiquatuorpunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinelle à 18 points	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)
/	<i>Scymnus rubromaculatus</i> (Goeze, 1777)
/	<i>Scymnus suturalis</i> Westman in Thunberg, 1795
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinelle à damier	<i>Propylea quatuordecimpunctata</i> (Linnaeus, 1758)
Coccinelle asiatique	<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)
Coccinelle zébrée	<i>Myzia oblongoguttata</i> (Linnaeus, 1758)
<b>Diptères</b>	
Eristale des arbustes	<i>Eristalis arbustorum</i> (Linnaeus, 1758)
Eristale gluante	<i>Eristalis tenax</i> (Linnaeus, 1758)
Syrphe ceinturé	<i>Episyrphus balteatus</i> (De Geer, 1776)

Nom vernaculaire	Nom scientifique
<b>Araignées</b>	
/	<i>Diplostyla concolor</i> (Wider, 1834)
/	<i>Stemonyphantes lineatus</i> (Linnaeus, 1758)
/	<i>Synageles venator</i> (Lucas, 1836)
/	<i>Trochosa ruricola</i> (De Geer, 1778)
Epeire frelon	<i>Argiope bruennichi</i> (Scopoli, 1772)
/	<i>Pachygnatha clercki</i> (Sundevall, 1823)
Epeire des fissures	<i>Nuctenea umbratica</i> (Clerck, 1758)
Grande saltique	<i>Marpissa muscosa</i> (Clerck, 1758)
<b>Odonates</b>	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)
<b>Hyménoptères</b>	
Abeille domestique	<i>Apis mellifera</i> (Linnaeus, 1758)
Guêpe poliste	<i>Polistes dominula</i> (Christ, 1791)
<b>Orthoptères</b>	
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)
Méconème fragile	<i>Meconema meridionale</i> (A. Costa, 1860)
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)
Grillon domestique	<i>Acheta domesticus</i> (Linnaeus, 1758)